

HORIZONS

Magazine mensuel

Edité par l'Agence Mauritanienne d'Information



N° 010 / 1^{er} Mai 2021

prix: 100 MRU



Une nouvelle vision pour booster le rendement de la richesse agro-pastorale

Le Ministre du Développement rural:

Faire de l'élevage un axe principal de lutte contre la pauvreté



Le développement de l'Elevage au centre du Programme du Président de la République

5

7 Le ministre du Développement rural :

**Faire de l'élevage un axe principal
de lutte contre la pauvreté**

9 Cheptel national

Des innovations pour revaloriser la richesse animale

12 La vaccination du cheptel, vecteur d'une bonne santé animale

15 La première Foire de l'élevage de Mauritanie :

Un pas décisif vers la modernisation du secteur

17 Agriculture :

**Potentiel et diversité de filières vecteurs
de sécurité alimentaire**

23 Secteur de l'élevage :

Produits dérivés d'animaux en Mauritanie

27 Stratégie de Développement du Secteur Rural, horizon 2025

**Une marge de progression considérable
en termes de productivité**

HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence
Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Mohamed Fall Oumeir Beye,
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Khalilou Diagana

Secrétaire de Rédaction

Abderrahmane Ould Cheikh

Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou

Tel : +(222) 47 00 00 55

had.mac@gmail.com

Cheikh Mamoudou Sy
Mohamed Lemine O. Abeidalla

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467

Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgsami@yahoo.fr



Tirage: Imprimerie AL MAZAYA

HORIZONS

Magazine mensuel

Edité par l'Agence Mauritanienne d'Information N° 010 / 1^{er} Mai 2021 prix: 100 MRU



EDITORIAL

La dynamique verte

Il y a un mois, jour pour jour, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, réaffirmait à Timbédra, lors de la Foire nationale de l'élevage, la poursuite de la trajectoire de modernisation résolue du secteur rural, dans le cadre de l'impulsion des nouvelles dynamiques économiques et sociales portées par le programme électoral pour lequel il s'était engagé.

Aussitôt après qu'ils ont été annoncés, sont créés un fonds de promotion du développement de l'élevage et un établissement public chargé, entre autres, de créer des fermes, de construire des abattoirs modernes et de monter des usines d'exploitation des dérivés de l'élevage.

De même, une structure chargée de travailler à l'amélioration des races, de gérer les couloirs pastoraux et les infrastructures hydrauliques pastorales, en plus de la réalisation des études et de l'encadrement des organisations professionnelles actives dans le secteur, a été mise en place.

Ces mesures phares sont de nature à faire de l'élevage le levier d'une croissance diversifiée, durable, inclusive et fortement contributive à la transformation du secteur rural, à travers une plus grande valorisation des potentiels locaux et un amarrage plus solide du secteur au reste de l'économie.

Ce faisant, elles structurent un sous-secteur qui était délaissé et ouvrent de nouvelles fenêtres qui débouchent sur un large champ d'opportunités propices à la création d'emplois, à la massification des chaînes de valeurs et à la génération de richesses plus distributives.

Dans le domaine de l'agriculture, de nombreuses actions ont été conduites en termes d'infrastructures, d'aménagements agricoles, de subventions publiques, d'encadrement de proximité, de désenclavement des zones de production, de lutte contre les déprédateurs, de protection de l'environnement et de divers autres appuis aux filières.

En une année, ce sont des ouvrages hydrauliques et pastoraux qui ont été créés par centaines, des périmètres agricoles aménagés sur des milliers d'hectares, des palmeraies modernes pilotes plantées et des ressources financières conséquentes orientées vers le secteur, autant d'actions qui se sont traduites par une importante augmentation de la production au niveau des différentes filières.

Cette nouvelle approche de développement rural est désormais plus intégrative en ce sens qu'elle prend en compte le triptyque environnement-développement-sécurité alimentaire.

Elle se fonde sur des méthodes durables de développement alimentaire, agricole et pastoral par une mise à niveau globale de l'ensemble du processus de production depuis l'exploitation des ressources jusqu'à la commercialisation en passant par la production, le stockage et la transformation.

La nouvelle vision des pouvoirs publics pour le secteur rural est soutenue par une volonté de relever le monde rural du marasme consécutif aux sécheresses successives, à l'exode, à la dégradation des ressources naturelles, au surpâturage des parcours, au déboisement, à la mauvaise gestion des ressources hydriques et à l'altération de la base de production ; tous facteurs qui l'ont profondément déstructuré. Fort d'un cadre référentiel clair qui est le programme « Mes Engagements » du Président de la République et notamment du programme « Mes priorités », fidèlement repris dans le contexte des stratégies sectorielles du département, le ministère du Développement rural a défini une approche opérationnelle et intégrée de développement rural durable qui se veut une dynamique verte et un modèle innovant pour l'atteinte rapide de l'objectif stratégique d'autosuffisance alimentaire.

Un objectif d'autant plus impératif qu'au cours de cette période de pandémie du coronavirus, les prix des denrées alimentaires ont crevé les plafonds du fait de la supplychain du commerce mondialisé qui a montré un risque élevé de rupture et des signes de fragilité insoupçonnée.

Si la vision est claire et la volonté réelle, l'autosuffisance alimentaire qui est indispensable demeurera tributaire de la capacité des Mauritaniens à se tourner résolument vers le monde rural par la mobilisation des investissements et surtout celle de leurs bras.

C'est à ce prix que l'autosuffisance alimentaire, qui est à portée de main, pourra être rapidement atteinte. Encore faudrait-il ramer fort et à voilures déployées !

Engagements du Président de la République

Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani dans le programme «TAAHOUDATY» (secteur du Développement Rural)



1/ Dans le domaine de l'agriculture :

- × Aménager chaque année 5000 Ha au profit des communautés les plus défavorisées;
- × Continuer le projet de la grande muraille verte pour restaurer notre faune et flore et créer des activités économiques pour les populations rurales;
- × Favoriser l'aménagement par le privé d'au moins 2000 Ha par an sur le fleuve et ses affluents sur le canal de l'Aftout Essahli;
- × Construire un chenal liant le Fleuve au lac d'Aleg;
- × Désenclaver les zones de production et accélérer leur raccordement aux sources d'énergie;
- × Créer trois bassins de production du fourrage au niveau du Gorgol, Brakna et Trarza et inciter le secteur privé en subventionnant les semences et engrais;
 - Améliorer la maîtrise des eaux de surface à travers la construction de 60 petits barrages permettant d'irriguer chacun entre 100 et 500 Ha et 6 grands barrages dans 5 wilayas (Tagant, Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimagha) ;
- × Mener une réforme foncière juste et équitable pour favoriser le développement économique;
- × Mettre en place un système de financement du secteur agricole (banque agricole, assurance agricole, fonds de garantie et de bonification).



2/ Dans le domaine de l'élevage :

Les efforts porteront sur l'élaboration d'une stratégie de modernisation de ce secteur vital pour notre économie qui développera les filières du secteur (lait, viande rouge, produits dérivés) et renforcera leur compétitivité. Dans ce cadre, je veillerai à :

- × Augmenter les enveloppes budgétaires destinées à l'élevage, en particulier celles réservées à la santé animale;
- × Exonérer de tous droits de douane et taxes les installations modernes d'abattage et de production laitière;
- × Encourager la diversification de l'amélioration des races pour améliorer la production.

ASPECTS TRANSVERSAUX (au 31 mars 2021)



- Elaboration d'un Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) pour le secteur de Développement Rural 2020 - 2024;
- Réalisation en cours d'un inventaire des infrastructures agropastorales au niveau national (réalisé pour 2 Hodhs et l'Assaba);
- Elaboration d'une loi sur la protection phytosanitaire et son projet est en circuit d'adoption;
- Elaboration d'une stratégie nationale de l'hydraulique pastorale;
- Renforcement du conseil rural en insistant notamment sur le respect du calendrier culturel;
- Refonte de la Loi d'Orientation Agro-Pastorale (LOAP);
- Préparation d'un recensement général de l'agriculture et de l'élevage;
- Programmation de la révision du code pastoral.

Faire de l'élevage un axe principal de lutte contre la pauvreté

Le secteur de l'élevage en Mauritanie représente une priorité dans le Programme du Président de la République et, à ce titre, bénéficie de la mise en œuvre de grandes réformes qui se traduisent par des mesures promotionnelles dont la finalité est de valoriser les potentialités des différentes filières du secteur, de le dynamiser et de le restructurer pour mieux l'intégrer à l'économie nationale, améliorer les conditions de vie des populations concernées et contribuer à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté.

« Notre politique, a souligné le Président de la République, sera axée sur la diversification de l'économie en s'appuyant sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des mines et du tourisme pour lesquels nous disposons d'avantages comparatifs certains. Elle sera accompagnée d'un important effort de mise à niveau de nos infrastructures structurantes et permettra de créer des milliers d'emplois pour toutes les franges de notre population ».

En effet, le secteur de l'élevage en Mauritanie est l'un des piliers de l'économie d'autant plus qu'il offre une source de revenus pour la majorité de la population. Il constitue la première source de revenus en milieu rural, tirés principalement de la vente de bétail, du commerce du lait et de produits dérivés, etc.

Avec une contribution remarquable au PIB, l'élevage représente plus de 80 % des apports dans le secteur rural. Malgré la pratique à grande échelle d'un type d'élevage extensif, les effets dévastateurs des grandes sécheresses (exode rural important, sédentarisation massive et anarchique, déstructuration des anciens systèmes de production, etc.) qui ont marqué les dernières décennies, le cheptel



mauritanien est resté très important (1,3 million de camelins, 1,4 million de bovins, près de 12 millions de petits ruminants, etc.) l'équivalent à peu près à 3 millions d'UBT pour une population de 2,5 millions soit un apport de 1,4 UBT/habitant, ce qui en fait l'un des rapports les plus élevés de la sous-région.

De ce fait, la Mauritanie est autosuffisante en viandes rouges, la production laitière, bien que théoriquement excédentaire, est restée saisonnière (principalement pendant l'hivernage), sans vocation commerciale et donc n'intervenant que très peu dans le circuit économique. Le développement d'un début d'industrialisation de cette filière au cours de ces dernières années a contribué légère-

ment à la diminution des quantités de lait et de produits laitiers importés.

Les productions sont représentées principalement par les viandes et le lait, secondairement les peaux et cuirs. L'état sanitaire du cheptel est pour l'essentiel satisfaisant et fait, selon une étude de la Direction de l'élevage, « l'objet de suivi constant par le Réseau Mauritanien d'Epidémiologie des Maladies Animales (REMEMA), qui est l'un des plus performants de la sous-région (1er réseau sur 32 en Afrique de l'Ouest et du Centre en 2003) ».

Le Programme du Président de la République précise que dans le domaine de l'élevage, les efforts porteront sur l'élaboration d'une stratégie de modernisation de ce secteur vital pour notre économie qui développera les filières de production (laits, viandes rouges et produits dérivés mais renforcera également leur compétitivité.

« Dans ce cadre, je veillerais à-t-il précisé à :

- Augmenter les enveloppes budgétaires destinées à l'élevage, en particulier celles réservées à la santé animales,
- Exonérer de tous droits de douane et taxes les installations modernes d'abattage et de production laitière ;
- Encourager la diversification de l'amélioration des races pour améliorer la production ».

Cet engagement du Président de la République s'est vite concrétisé par l'annonce, le 31 mars 2021 à Timbedra (Hodh Echarghi), d'un tain de mesures salvatrices pour le secteur :

Rôle social et mécanismes de solidarité

L'élevage en Mauritanie est le secteur économique par excellence où les mécanismes de solidarité sociale sont les plus effectifs et les plus significatifs avec un impact réel. Les mauritaniens à la campagne disposent d'une longue tradition qui privilégie l'entraide, la solidarité et intègrent de nombreux mécanismes de redistribution de la richesse et d'appui aux plus pauvres à travers, entre autres actes :

- La Zakat qui est basée sur le principe que les riches doivent donner chaque année une partie de leur bétail au profit des plus démunis. Ce mécanisme permet régulièrement à certaines familles pauvres d'accéder à la propriété du bétail ou de consolider leur cheptel, s'il en existe;
- La M'niha, qui est en fait un prêt pour l'exploitation du lait d'une femelle sur une durée donnée et varie d'un an à plusieurs années, contribue pour sa part à l'amélioration de la sécurité alimentaire des plus démunis ;
- D'autres formes de solidarité sociale se manifestent, en particulier à travers le partage et le don de produits de l'élevage au bénéfice des familles pauvres (lait, don de la viande lorsqu'une famille égorge un mouton ou lors des cérémonies, etc.).

«En raison de leur contribution remarquable au produit national et de leur rôle central dans la sécurité alimentaire et la création d'emplois, les ressources animales constituent un pilier fondamental de notre système économique et social et un axe central de notre stratégie générale de lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural, a expliqué le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani en donnant le coup d'envoi de la 1ère Foire nationale de l'élevage à Timbedra».

«C'est conscient de cette situation et des menaces qui pèsent sur cette richesse en raison du changement climatique, de la diminution du couvert végétal et d'autres graves défis environnementaux, que nous avons demandé aux secteurs concernés de concentrer leurs efforts sur la modernisation du modèle de développement, l'amélioration et l'intensification de la production de produits laitiers, de viandes et divers sous-produits d'origine animale ainsi que sur la production de la culture fourragère et sur la santé animale, a-t-il précisé ».

C'est, a ajouté le Président de la République, en cohérence avec ces objectifs globaux que la Foire de l'élevage dont le lancement des activités de la 1ère édition se déroule aujourd'hui, a été organisée ».

L'essentiel des efforts du Gouvernement en 2020 - 2021 tendant à traduire dans les faits les engagements du Président de la République a concerné principalement la santé animale, l'hydraulique pastorale, la protection des pâturages et l'appui aux éleveurs en période de soudure. Dans ce cadre, les actions réalisées au cours des dernières années ont essentiellement concerné en priorité :

Au cours de cette courte période, la construction et la réhabilitation des postes vétérinaires ont été poursuivies avec plus de célérité, la campagne de

vaccination et de surveillance épidémiologique du cheptel a été lancée à grande échelle ainsi que les programmes d'amélioration génétique des races et de production fourragère. Des dizaines de parcs de vaccination, de marchés de bétail, d'aires de repos et d'abattage ont été réalisés.

Ces efforts seront poursuivis et orientés vers l'amélioration de la situation sanitaire du cheptel et la protection des consommateurs. L'amélioration de la productivité animale et le développement des filières seront privilégiés tout en bénéficiant de l'accélération et de l'approfondissement des programmes en cours concernant le secteur de l'élevage.

Sous les effets conjugués de ces mesures incitatives, la contribution actuelle de l'élevage à la lutte

contre la pauvreté s'est considérablement améliorée grâce à son apport à la croissance de l'économie nationale. Le secteur de l'élevage est également pourvoyeur d'emplois qui, malgré leur faible rémunération, bénéficient aux pauvres tout en contribuant à limiter l'exode rural.

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) précise que les produits de l'élevage et de l'agriculture doivent faire l'objet d'une «recherche systématique de nouvelles bases de compétitivité extérieure» qu'il s'agira «d'encourager l'investissement privé et de moderniser les circuits de commercialisation du bétail sur pied ainsi que les peaux et cuirs et d'explorer les possibilités d'exportation des viandes rouges conditionnées».



ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LORS DE LA FOIRE DE

TIMBEDRA



- Création d'un Fonds de promotion et de développement de l'élevage doté d'un financement de **8 Milliards d'anciens Ouguiyas** ;
- Création d'un établissement public à caractère industriel et commercial chargé, entre autres, de créer des fermes, de construire des abattoirs modernes et de monter des usines d'exploitation des dérivés de l'élevage ;
- Institution d'un établissement public à caractère administratif chargé de travailler à l'amélioration des races, de gérer les couloirs pastoraux et les infrastructures hydrauliques pastorales en plus de la réalisation des études et de l'encadrement des organisations professionnelles actives dans le secteur ;
- Organisation d'une **Foire annuelle** pour l'élevage.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

- Distribution et vente, à prix réduits, d'aliments de bétail en quantités suffisantes durant la période de soudure en 2020 et sur toute l'étendue du territoire national, ce qui a permis aux éleveurs de sauver la majorité de leur cheptel ;
- Organisation de campagnes de vaccination du cheptel permettant ainsi de lutter contre les grandes maladies ;
- Exonération des aliments de bétail ;
- Renforcement considérable des services de l'Elevage, des infrastructures sanitaires et d'hydraulique pastorale ;
- Organisation des éleveurs en associations et coopératives pastorales ;
- Promotion du secteur privé ;
- Amorçage d'une meilleure gestion des pâturages et d'un développement de la production fourragère.

Le ministre du Développement rural :

Faire de l'élevage un axe principal de lutte contre la pauvreté

Le ministre du Développement rural, M. Dy Ould Zein, a souligné que les mesures importantes prises par le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, lors de la cérémonie d'ouverture officielle de la première édition de la Foire Nationale de l'Élevage à Timbedra vont faire de l'élevage un axe principal de lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural.

La création de deux établissements et d'un fonds pour la promotion du développement de l'élevage, avec une dotation initiale de 8 milliards d'ouguiyas, vont avoir des impacts positifs immédiats sur la promotion de l'élevage, l'intensification des systèmes de production, le développement et la modernisation des moyens de production, a expliqué le ministre dans une interview exclusive avec le magazine Horizons. De telles mesures viennent ainsi confirmer la volonté de l'Etat de mettre en œuvre toutes les politiques nécessaires pour hisser le secteur à la place qui lui revient dans l'économie nationale, a-t-il ajouté dans l'interview dont voici l'intégralité :

Horizons : Le Président de la République a annoncé récemment la création d'un Fonds et de deux sociétés pour la promotion de l'élevage. Quel impact attend-on de ces mesures sur le développement de la richesse animale ?

Le ministre du Développement rural : Comme vous le savez, Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a mis l'accent, dans son discours historique lors de sa présidence de la cérémonie d'ouverture officielle de la première édition de la Foire Nationale de l'Élevage, sur le rôle central que joue le secteur de l'élevage dans la sécurité alimentaire et la création d'emplois, soulignant ainsi que les ressources animales constituent un pilier fondamental de notre système économique et social. Ainsi donc les mesures importantes prises par Monsieur le Président vont faire de ce secteur l'axe principal de lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural. En effet, la création de ces deux établissements et d'un fonds pour la promotion du développement de l'élevage, avec une dotation initiale de 8 milliards d'ouguiyas, vont avoir des impacts positifs immédiats sur la promotion de l'élevage, l'intensification des systèmes de production, le développement et la modernisation des moyens de production. Ces décisions viennent ainsi confir-



mer la volonté de l'Etat de mettre en œuvre toutes les politiques nécessaires pour hisser le secteur à la place qui lui revient dans l'économie nationale. Elles définissent enfin les nouvelles orientations stratégiques, mettant en cohérence les moyens à l'ambition politique en vue de rendre notre élevage moderne, productif et compétitif.

Horizons : Votre département vient d'organiser une foire de l'élevage, la première du genre dans le pays ; quelle évaluation faites vous de cette foire ? Et comment appréciez-vous la participation du secteur privé ?

Le ministre du Développement rural : La première édition de la Foire nationale de l'élevage a été une réussite. En effet, la présidence effective de Son Excellence de sa cérémonie de lancement, les visites qu'il a effectuées aux différents stands et sites d'exposition ainsi que les décisions importantes que nous venons d'évoquer constituent un tournant important dans le développement du secteur de l'élevage. La participation du secteur privé à cette foire était remarquable. En plus des déclarations importantes de mise en place de lignes de crédits d'une valeur de 3,5 milliards d'ouguiyas pour la promotion de l'élevage, les acteurs dans les chaînes de valeurs de toutes les filières animales ont organisé des stands

et exposé les produits issus de l'agro-industrie nationale.

D'une manière générale, cette foire a connu la participation de tous les acteurs, en l'occurrence les organisations représentatives des éleveurs, les investisseurs nationaux, les partenaires techniques et financiers, les spécialistes de la santé et de la production animale, les promoteurs de la transformation des produits animaux et les responsables publics concernés du Développement Rural, de l'Economie, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Hydraulique et de l'Assainissement et du Pétrole, de l'Energie et des Mines.

Horizons : Quelle stratégie le ministère du Développement rural adopte-t-il pour mettre en œuvre le programme du Président de la République « Mes engagements » ? Et quelles actions concrètes ont-elles été réalisées jusqu'à présent ?

Le ministre du Développement rural : Le Ministère a décliné le programme de Monsieur le Président « Taahoudaty » en axes stratégiques d'interventions prioritaires qui ont fait l'objet d'une communication en Conseil des Ministres. Un plan d'action, avec des délais et des objectifs bien définis, a été élaboré pour chaque axe stratégique. A ce jour, l'état de mise en œuvre des programmes et plans d'actions déclinés de « Taahoudaty » est assez avancé.

Pour ne pas être exhaustif et à titre indicatif, je vous cite ici les actions phares réalisées dans ce cadre :

Dans le domaine de l'agriculture :

- Réalisation de 68% des travaux d'aménagement de 5.726 ha et reprise des travaux sur 5.800 ha dont 2.300 ha achevés et exploités au niveau du casier pilote de Boghé et 3500 ha réalisés à 48% à R'kiz ;
- Construction de 47 barrages, faucardage de 10 axes sur 129 ha et curage de 11 624 ml dans le cadre du programme de l'entretien des axes hydrauliques ;
- Réalisation de 48 sites pilotes pour 480 ha en zone pluviale et fourniture aux producteurs des intrants et matériels agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, matériels horticoles,...etc);

- Appui aux agriculteurs en pluvial par la distribution de 480 tonnes de semences traditionnelles (toutes espèces confondues) et de 900 charrues ;
- Aménagement implantation de 24 nouvelles palmeraies de grande superficie (10 à 30 ha) au niveau du système oasien ;
- Equipement de 335 puits dans les anciennes oasis par l'installation de 330 pompes solaires pour couvrir environ 346,5 ha en Adrar, en Assaba, au Tagant et aux Hodhs ;

Dans le domaine de l'élevage :

- Vaccination de 1 505 567 têtes contre la PPCB et 3 033 058 têtes de petits ruminants contre la PPR et acquisition de 15 000 000 de doses pour la lutte contre la PPCB ;
- Renforcement des capacités de diagnostic de laboratoire des maladies animales prioritaires ;
- Insémination artificielle de 1.523 vaches laitières et amélioration génétique des petits ruminants à travers le croisement de 300 têtes ;
- Mise en place de 114 parcs de vaccination dont 73 réalisés et 41 en cours d'installation ; construction de 19 postes vétérinaires, mise en place de 48 mini laiteries et construction de centres de collecte dans le cadre de l'appui à la SMPL ;

La recherche, l'innovation, la formation et le conseil rural constituent certaines des principales missions du Département

- Réalisation de 65 forages et puits pastoraux et distribution de 6.380 chèvres laitières et de 130 boucs géniteurs.
 - Pour améliorer le cadre institutionnel, administratif et juridique, un ensemble d'actions est mis en œuvre par le département ; j'en cite :
 - L'élaboration d'un Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) pour le secteur du Développement Rural 2020 – 2024 ;
 - La Réalisation d'un inventaire des infrastructures agropastorales au niveau national (réalisé pour les 2 Hodhs et l'Assaba) ;
 - L'élaboration d'une loi sur la protection phytosanitaire ; son projet est en circuit d'adoption ;
 - La refonte de la Loi d'Orientation Agro-Pastorale (LOAP) ;
 - La préparation d'un recensement général de l'agriculture et de l'élevage ;
 - La programmation de la révision du code pastoral.
- Il est important de souligner que dans le cadre du Programme Prioritaire Elargi de Monsieur le Président de la République (ProPEP), le Département vient d'achever les études, les dossiers d'appel d'offres et les procédures de passation de marchés d'importants projets structurants dans les domaines des infrastructures rurales (barrages, seuils, bassins, périmètres irrigués, abattoirs, fermes d'amélioration génétique, fermes de parentaux, péri-

mètres fourragers, désenclavement, etc.). Les chantiers relatifs à ces projets sont déjà lancés ou le seront pour la plupart en début du mois de mai.

Horizons : Le développement du secteur agro-pastoral reste étroitement lié à l'existence de ressources humaines compétentes et, partant, à l'accompagnement de la recherche scientifique. Que fait votre département dans ce domaine ?

Le ministre du Développement rural : Effectivement, l'évolution des programmes et l'extension du contour des missions du Ministère n'ont pas été accompagnées par un renforcement en qualité et en nombre suffisant du personnel. Cependant, et pour remédier à ces insuffisances qui impactent la capacité de mise en œuvre du Département, nous avons instauré le travail d'équipe et mis en place un cadre de concertation à travers les réunions et les revues périodiques de cadrage, de suivi et de supervision de l'exécution des programmes. La recherche, l'innovation, la formation et le conseil rural constituent l'une des principales missions du Département. En effet, l'amélioration de la

d'origine animale et végétale.

Les obstacles qui peuvent impacter la bonne exécution de certains programmes sont essentiellement d'ordres climatologique, sanitaire ou phytosanitaire. Cela en plus des ennemis de cultures. Pour faire face à ces obstacles, le Ministère dispose d'un Centre national de lutte antiacridienne et anti aviaire et de la logistique nécessaire pour faire face aux invasions des criquets et aux attaques aviaires. Il dispose aussi de professionnels au niveau de la santé animale et dans le domaine de la phytopathologie pour ce qui est des plantes.

Horizons : La filière « dérivés agro-pastoraux » (laits, graisses, peaux, décorticage du riz etc...) reste très peu exploitée en Mauritanie. Quels efforts déployez-vous pour la valoriser davantage ?

Le ministre du Développement rural : D'une manière générale, peu d'efforts ont été déployés avant le mois d'août 2019 pour le traitement, la transformation et la conservation de la production animale et végétale.

Etant donné que la valorisation des filières est conditionnée par la création d'unités agroindustrielles, le Département travaille à développer la filière lait et ses produits dérivés à travers la mise aux normes de l'usine de lait de Néma. Aussi, des bassins laitiers seront développés ainsi que la construction de centres de collectes. Un cadre de concertation est établi avec les acteurs de l'industrie laitière en vue d'augmenter la production et de l'étaler sur toute l'année.

Cette même approche est engagée pour la filière maraîchère, dont le développement est au centre des préoccupations du Ministère à travers la construction ou l'équipement de centres de conditionnement, de transformation et de conservation des produits maraîchers. Au niveau du système oasien, le département a assuré le conditionnement et la commercialisation de 185 Tonnes de dattes.

Pour ce qui est de la transformation du riz, la capacité de décorticage est en nette progression. Aussi, il est constaté une amélioration de la qualité du riz national.

Il est important ici de souligner que l'organisation de la Foire nationale de l'élevage et la tenue des journées consultatives qui ont été organisées en marge de cette foire ont donné aux différents acteurs, surtout les investisseurs, l'occasion de s'informer des opportunités qu'offrent les principales filières de l'élevage en matière d'investissement. Pour assurer la transformation, l'exploitation optimale et la valorisation des produits de l'élevage et de l'agriculture, le Ministère mène une sensibilisation tout azimut auprès des différents promoteurs pour l'engagement de nouveaux partenariats porteurs. En effet, ce sont les projets structurants d'agro-industrie qui garantiront l'atteinte des objectifs d'autosuffisance alimentaire, de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté et surtout de valorisation (exportation) des ressources dont regorge le secteur de l'élevage.

productivité et de la compétitivité en dépend. C'est dans ce cadre que nous avons lancé le programme de redynamisation de l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole, qui a fait l'objet d'une communication en Conseil des Ministres. Le Centre national de Recherche et de Développement agricole (CNRADA) a été renforcé en ressources humaines, matérielles et financières. Enfin, la création d'un Office National de recherche et de Promotion de l'Élevage, qui a fait l'objet d'une communication en Conseil des Ministres le 28 avril 2021, est la meilleure illustration de la priorité accordée par les pouvoirs publics à ces domaines.

Horizons : Quels sont les principaux obstacles qui se dressent devant la bonne marche de votre département ? Et comment comptez vous les surmonter ?

Le ministre du Développement rural : L'intérêt qu'accorde Monsieur le Président de la République à l'exploitation optimale des ressources au niveau du secteur rural, dans l'objectif d'assurer notre sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté, nous met surtout devant des défis importants que nous devons impérativement lever. Ces défis sont de différents ordres dont principalement l'amélioration, voir la couverture à moyen terme des besoins nationaux en produits alimentaires

Cheptel national :

Des innovations pour revaloriser la richesse animale

La Mauritanie, pays agro-sylvo-pastoral est, par essence, un réservoir de diverses ressources animales (bovins, caprins, camelins, ovins, équidés etc.). C'est, véritablement, un pays d'élevage. L'Etat qui a, de tout temps, accordé une attention particulière à l'élevage, en fait une priorité. Le plan de développement de l'élevage mis en place met l'accent sur les opportunités offertes par le secteur en matière de potentialités économique, d'emploi, de création de richesse et d'investissements. Il s'agit, en d'autres termes, d'appliquer la nouvelle politique du secteur qui se base sur la promotion et le développement des filières animales d'une part, et la valorisation de l'élevage extensif d'autre part.

Le développement durable du secteur de l'élevage entamé par les pouvoirs publics a pour finalité de contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la croissance économique et à la sécurité alimentaire des collectivités les plus démunies. Le département du Développement rural est, désormais, doté d'un programme de relance qui se base essentiellement sur l'augmentation des approvisionnements alimentaires, la lutte contre la faim, la maîtrise de l'eau, l'amélioration des infrastructures rurales, l'accès aux marchés, la recherche, la diffusion et l'adoption de nouvelles technologies vétérinaires.

*** Par Baba Dianfa TRAORE**



Les appuis reçus pour donner vie à l'élevage ont abouti à des résultats significatifs. On peut, à titre d'exemple, citer le renforcement du budget de l'Etat alloué au secteur de l'élevage, le renforcement de la coordination des Partenaires Techniques et Financiers (lancement du Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et du Programme de Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agro-pastorale (RIMRAP)). Ces appuis concernent également l'amélioration de la contribution du système bancaire au financement de l'élevage par l'engagement d'une réflexion, avec la Caisse de Dépôts et de Développement (CDD), dans l'optique de rechercher une ligne de crédit qui permettrait l'accessibilité au produit, car le pouvoir d'achat des éleveurs est faible et, en même temps, aiderait à garantir un service de proximité, compte tenu de l'existence des caisses dans les zones pastorales et par des crédits d'appui aux organisations professionnelles des bouchers (amélioration des lieux de vente, trans-

port des viandes, etc.).

Dans cette avancée pour booster le ministère vital du Développement rural, l'Etat n'a pas lésiné sur les moyens, notamment le renforcement des ressources humaines et matérielles. C'est pour cette raison que nombre de fonctionnaires ont été recrutés pour le compte du département. Aussi, des infrastructures ont été construites telles que l'Usine de Néma, avec l'acquisition de véhicules et les équipements en matériels informatiques et bureautiques pour les Délégations régionales, etc.).

Il y eut la conduite du Plan d'Assistance au Cheptel, suite aux crises dues aux aléas climatiques. Par ailleurs, la santé animale a connu une amélioration à travers une couverture sanitaire satisfaisante du cheptel contre les principales maladies. Cela s'est traduit dans la conduite d'une campagne de vaccination sur l'ensemble du pays.

Le ministère du Développement rural a également œuvré pour le renforcement des services en matière de compétences, d'alerte et réaction précoces ainsi

que de contrôle de qualité sanitaire des productions animales (centre de certification et d'équipements des laboratoires du Centre national d'élevage et de recherches vétérinaires (CNERV). Le département a aussi augmenté la productivité du cheptel à travers le renforcement des performances zootechniques à travers la construction de fermes comme celles de Gounguel (Hodh Gharbi), Male (Brakna) et Maghama (Gorgol) et l'insémination de plusieurs vaches au niveau des fermes. Cette insémination a donné lieu à des taux de gestation très importants.

Restauration de nombreuses infrastructures

Dans cette dynamique, les pouvoirs publics ont construit et équipé le Complexe Laitier de Néma, le Centre de Démonstration des Techniques de l'Elevage à Idini, le Centre de Développement de l'Elevage Camelin au PK17 à Nouakchott et la Bergerie à Akjoujt pour l'amélioration des performances des petits ruminants. D'autres efforts de l'Etat ont concerné l'implantation de parcs de vaccination dans les wilayas agropastorales, la réhabilitation et la construction des inspections et centres d'élevage régionaux et départementaux ainsi que des abattoirs régionaux à Aleg, Kiffa et Rosso. A ces actions, il faut ajouter le démarrage, dans le cadre d'un partenariat public-privé, d'un complexe avicole avec couvoir et de poulaillers (poulets de chair et poules pondeuses) ; la valorisation des viandes rouges et l'implantation de pôles agropastoraux au sud-est.

L'Etat mauritanien tient ainsi avec une ferme volonté à prendre les mesures nécessaires pour assurer une véritable transformation du secteur de l'élevage ainsi qu'une optimisation de l'impact socio-économique de son développement. Cela va s'opérer à travers une stratégie gagnant-gagnant pour les trois principaux acteurs concernés, à savoir, l'Etat dont le rôle est optimisé pour plus d'impact; les éleveurs et les populations, impliqués pour plus de profit et les partenaires techniques et financiers pour plus d'efficacité de leurs appuis.

Introduction de nouvelles techniques d'élevage

Dans tous les pays du monde, les grandes villes ont leur exigence. La demande y augmente en divers produits alimentaires, notamment le lait et la viande. C'est ainsi que la Mauritanie s'est attelée à l'utilisation de la biotechnologie animale et les techniques modernes d'élevage (croisement, sélection, insémination artificielle, alimentation équilibrée, etc.). Ces différentes techniques ont permis d'augmenter sensiblement la production de lait et de viande, au niveau national. Par conséquent, cette nouvelle approche réduira la contrainte sur les réserves de devises utilisées souvent pour l'importation des produits d'origine animale (lait, beurre, viande, fromage, etc.). Cette vision portée sur l'élevage intensif vise à accroître nettement le revenu des éleveurs. Elle constitue également un moyen de lutte contre la pauvreté tout en améliorant le niveau nutritionnel des populations en mettant en exergue une meilleure accessibilité aux produits d'origine animale.

Selon les experts, l'insémination artificielle est une technologie qui donne de bonnes performances. A titre d'exemple, une vache métisse peut produire jusqu'à 20 litres de lait par jour. La différence est énorme par rapport à la production d'une vache issue d'élevage extensif.

Redynamiser un secteur plus que vital

Grâce au lancement, en 2016, du Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et du Programme de Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agro-pastorale (RIMRAP), le gouvernement a mis en œuvre des programmes pour améliorer rapidement et efficacement les conditions de vie des populations rurales. Ces programmes ont porté essentiellement sur les axes stratégiques suivants :

- une meilleure connaissance du secteur à travers un recensement du cheptel, une maîtrise des paramètres zootechniques et des statistiques (mise en place de système de collecte et de suivi, de bases de données de l'élevage) ;
- l'instauration d'un environnement juridique et institutionnel approprié par la modernisation et l'application de la législation vétérinaire ;

Cet appui a concerné :

335
périmètres

pour une
superficie de
11305.5^{ha}

une
enveloppe de
117
millions MRU

- le développement et le maillage adéquat des infrastructures de santé et de production (réhabilitation et construction des inspections et postes vétérinaires, parcs de vaccination, abattoirs et aires d'abattages régionaux, marchés à bétail, centre de développement de l'Élevage Camelin, bergerie) ;
- l'amélioration de l'aménagement du territoire par une meilleure définition de la vocation des espaces et permettre ainsi une meilleure mobilité du cheptel ;
- le renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations socioprofessionnelles, l'amélioration de compétences et de l'efficacité des services vétérinaires ainsi que le développement des services adaptés (recherche vétérinaire, vulgarisation et encadrement, plan de formation et plan de recherche agricole) ;
- la lutte contre la pauvreté rurale par l'appui et le développement des filières (programmes de valorisation du lait, des viandes rouges, de l'aviculture et des cuirs et peaux) ;
- l'intensification des productions à travers la diversification de l'amélioration des races (fermes bovines, bergerie, centre développement élevage camelin) ;
- l'accroissement de l'offre des ressources alimentaires à travers une meilleure organisation de la transhumance transfrontalière, le développement des productions fourragères, la gestion rationnelle des pâturages et le développement des réserves fourragères ;
- la mise en place d'une politique appropriée d'amélioration de l'abreuvement du cheptel ;
- le développement de l'industrialisation et de la transformation (usines laitières, mini laiteries), ainsi que l'accès aux marchés sous-régionaux et internationaux (gestion compétitivité des produits, circuits commerciaux internes et externes, etc.) ;
- l'amélioration des compétences d'alerte et de réaction précoces : renforcement de la surveillance et de la lutte contre les principales maladies, surtout les ma-

ladies à transmission vectorielle et transfrontalières, à travers un programme spécial de couverture sanitaire, contrôle sanitaire et biosécurité des denrées animales ;

- la lutte contre les effets néfastes de la sécheresse par le renforcement de la résilience des collectivités, une meilleure gestion et prise en charge des crises dues aux aléas climatiques ;
- l'accroissement des financements du secteur à travers la mise en place du crédit de l'élevage, l'appui et la promotion des investissements privés et le développement du partenariat-public-privé.

Renforcer la productivité

Dans ce contexte, l'Etat est en train d'œuvrer, dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) à l'horizon 2030, à développer l'élevage afin de jouer un rôle pivot dans l'économie nationale. Ainsi, un plan national pour le développement de l'élevage a été mis en place en 2017. Il est destiné à promouvoir et à fructifier ce potentiel grâce à des études approfondies. Il s'agit, à ce propos, d'identifier toutes les dimensions nécessaires pour réaliser cet objectif.

Ce plan s'est articulé autour de plusieurs axes dont principalement le renforcement de l'arsenal juridique, la vulgarisation, la gouvernance vétérinaire, la consolidation de la compétitivité et de la productivité, la valorisation et l'appui du système pastoral en plus de la gestion durable des ressources naturelles.

Par ailleurs, les services concernés ont mis en place, en partenariat avec d'autres secteurs gouvernementaux, un système efficace d'alerte précoce de collecte des informations. Celles-ci déterminent les données nécessaires telles que les précipitations, l'état de santé, la situation épidémiologique, la répartition géographique des pluies, en plus d'informations liées à l'élevage. Cette panoplie de données contribue à prendre les décisions appropriées pour chaque situation.

Les autorités nationales ont décidé, aussi, d'appuyer nécessairement le cheptel à travers l'appui de l'aliment-bétail, la santé animale, les points pastoraux dans lesquels sont créés des forages pour faciliter l'accès des éleveurs aux ressources hydrauliques et la culture des fourrages afin d'atténuer le déficit pastoral.

Toutefois, une politique d'exportation de notre production de viandes rouges et de lait est à repenser pour en tirer une plus grande valeur ajoutée.

On se souvient encore des années 70 où l'Abattoir frigorifique de Kaédi, la Société Mauritanienne de Commercialisation du Bétail (SOMECOB) et l'Unité industrielle nationale de Tannerie de la peau faisaient la fierté du pays. A cette époque, chaque jour, plus de 50 bouchers abattaient des centaines d'animaux (bovins, ovins, caprins) dont la viande produite était exportée notamment en Espagne et au Maroc.

INFRASTRUCTURES PASTORALES (au 31 mars 2021)

- Mise en place de 114 parcs de vaccination dont 73 réalisés et 41 en cours d'installation ;
- Postes vétérinaires (19 achevés, 8 en cours et 13 postes en programmation) ;
- Construction de 10 Marchés à Bétail ;
- Mise en place d'Aires d'abattage (27) ;
- Mise en place de 48 Mini-laiteries ;
- Mise en place d'un programme de 63 boucheries en collaboration avec le MEJS en cours.

HYDRAULIQUE PASTORALE (au 31 mars 2021)

- Réalisation de 65 forages et puits pastoraux et la programmation de 30 Forages et Puits pastoraux.

Le directeur du Développement des Filières animales :

« Il existe des perspectives prometteuses de l'élevage »

Le directeur du Développement des Filières animales au ministère du Développement rural, Dr Ahmed Salem Ould Al-Arabi a, lors d'un entretien avec le mensuel Horizons Magazine, expliqué que « l'exploitation des produits animaux était, malheureusement, irrationnel, car les dérivés de nos ressources animales étaient utilisés de manière traditionnelle ». A titre d'exemple, dit-il, « la viande rouge et ses dérivés étaient uniquement utilisés pour la consommation locale, or les autres résidus d'abattage tels que les peaux, les cuirs et les cornes etc. étaient complètement délaissés. On ignorait le rôle qu'ils jouent dans le développement de notre économie nationale ». Le directeur du Développement des Filières a également soutenu que « des quantités très limitées de lait, estimées à 9% de la production totale, étaient collectées et transformées ».

Présentement, dans le cadre du développement de notre production, souligne Dr Ahmed Salem Ould Al-Arabi, « le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh Al Ghazouani a donné des instructions, le 31 mars dernier à Timbadra (Hodh Charghi) pour la mise en place de mécanismes efficaces afin d'assurer une utilisation optimale de cette richesse ». Aussi « d'autres structures ont été créées récemment pour valoriser les produits de nos ressources animales », relève le directeur du développement des Filières animales. Il précise qu'il s'agit notamment de « la création en cours d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé la Mauritanienne des Produits de l'Elevage ou encore l'élaboration d'un plan de développement



couvrant la période 2021- 2023 pour le lancement et la mise en œuvre de projets structurants pour valoriser tous les produits animaux et créer une forte valeur ajoutée ».

L'objectif de ces innovations est de valoriser les productions animales, de faire la promotion des chaînes de valeur, de créer une haute valeur ajoutée pour les différentes filières animales, d'améliorer la productivité et la compétitivité des produits et sous-produits de l'élevage afin de satisfaire les besoins nationaux mais aussi les exporter vers les marchés extérieurs.

Dr Ahmed Salem Ould Al-Arabi a assuré qu'il existe « des perspectives prometteuses de l'élevage en raison de la nouvelle orientation de Son Excellence le Président de la République et du gouvernement afin d'intégrer le secteur dans l'économie nationale et créer une croissance économique significative avec des opportunités énormes d'emploi ».

Cependant, il a déclaré que pour relever les défis existants, il est important de développer les ressources humaines et l'encadrement pour avoir l'expertise requise. Il faut également, selon lui, mettre en place des moyens matériels, logistiques et techniques performants ayant pour finalité une transformation de produits de qualité exportables et concurrentiels.

Opter pour une production exportable et concurrentielle

Le directeur du Développement des Filières a souligné que « les pouvoirs publics doivent procéder à un recensement complet du cheptel dans un premier

temps, car nous sommes le seul pays de la sous-région à ne pas avoir procédé à ce processus, or nous avons une énorme richesse animale ». Si le recensement du cheptel est inconnu, il sera difficile d'initier des plans fiables de développement du secteur.

Dr Ahmed Salem Ould Al-Arabi a dit que qu'il faut améliorer la culture fourragère qui nécessite l'utilisation de beaucoup d'eau pour irriguer les zones exploitées, qui sont estimées à 18 mille hectares. Il y a lieu de préserver ces cultures qui garantissent une grande part des besoins de notre cheptel en aliment bétail. Ces questions doivent trouver réponse dans les plans liés au développement de notre élevage ...

Selon des informations, issues des campagnes annuelles de vaccination du cheptel, (qui peuvent être inexactes), les ovins sont estimés à 2.200.000 (deux millions et deux cent mille) têtes. Cependant, 2.000.000 (deux millions) de têtes sont programmées annuellement pour la vaccination, bien que beaucoup de nos éleveurs ne font pas vacciner leur bétail.

Les caprins sont estimés à 21.000.000 (vingt et un millions) de têtes, tandis que les camélidés sont estimés à 1.700.000 (un million sept cent mille) têtes. La production laitière, quant à elle, est estimée à 560 mille tonnes par an et la viande rouge à 211 mille tonnes par an.

Par ailleurs, la culture fourragère est en train de se développer depuis 2020, puisque le ministère du Développement rural lui a alloué des financements importants et le secteur privé s'y est lancé.

Baba D. Traoré

La bonne santé du cheptel assurée

Dans l'ensemble la situation sanitaire est satisfaisante. Grâce aux mesures prophylactiques, la peste bovine a été éradiquée. La Mauritanie en a été déclarée indemne, ce qui lève l'un des obstacles sanitaires majeurs à l'exportation du bétail. Il reste néanmoins la faible efficacité des services vétérinaires publics et privés dans les wilayas, ainsi que l'insuffisante opérationnalité du réseau national de surveillance épidémiologique et la quasi absence d'inspection et de contrôle des denrées animales et des médicaments. Cependant, notons l'existence d'une Centrale d'Achat des Intrants d'Elevage (CAIE) financée par l'Etat, sachant que les pharmacies privées importent des vaccins vivants et des aliments pour bétail.

Ces dernières années, des politiques favorables à un nouveau développement du secteur ont été conduites. Il s'agit de l'amélioration génétique du cheptel ; du développement des infrastructures sanitaires, de production et de transformation, dans le cadre du renforcement des capacités des filières porteuses.

L'élevage extensif largement pratiqué

C'est un élevage largement prédominant dans l'ensemble du pays à l'exception, toutefois, de la zone du fleuve. Le bétail est particulièrement concentré dans le Sud-est du pays (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba) qui regroupe la plus grande partie du cheptel (bovins, ovins, caprins et camélins). Cette zone approvisionne principalement Nouakchott, la capitale et les villes du Nord et assure une bonne partie de l'exportation à destination du marché malien. Le Sud-Ouest (Trarza, Brakna, Gorgol) regroupe une partie non moins importante de bovins, ovins, caprins et camélins, et alimente le marché sénégalais avec ses excédents de production.

La production annuelle de viandes rouges couvre largement la demande globale. La demande de viandes à l'exportation est importante.

La vaccination du cheptel, vecteur d'une bonne santé animale



Par ABDELKADER SY

Plus de 5 milliards d'ouguiya ont été injectés dans l'opération de développement des ressources animales par le biais de la création d'investissement, la généralisation des parcs de vaccination et la protection des zones de pâturage. Ce qui prouve l'intérêt que l'Etat mauritanien accorde à la vaccination du cheptel doublée d'une phase de sensibilisation des éleveurs sur la nécessité de vacciner leur cheptel. La santé animale occupe, dès lors, une place prépondérante dans le processus de régénération du cheptel. Cela se justifie par le fait que l'élevage représente, 21 % du produit intérieur brut (PIB). Facteur essentiel dans la production nationale, l'élevage, qui ne peut se développer sans une bonne santé animale, a besoin d'une réorganisation du système de santé déroulé à travers le pays. Le secteur rural, grâce à l'élevage, contribue à l'économie nationale à hauteur de 68% et attire plus de 60% de la main-d'œuvre rurale.

Une bonne santé animale pour une valeur ajoutée substantielle

La santé animale préoccupe l'Etat mauritanien parce que certaines maladies sont, en un temps record, en mesure de décimer fatalement un troupeau quelle que soit sa taille. Ainsi, cela peut d'abord, entraîner un désastre économique pour une famille, mais aussi dans une traditionnelle zone d'habita-

tion devenue propriété foncière ou même dans une région toute entière. Ensuite, certaines maladies dangereuses peuvent se transmettre de l'animal à l'homme. Selon les spécialistes de la santé animale, les maladies dites virales diffèrent des maladies bactériennes et des maladies parasitaires. Elles sont destructrices du cheptel, ce qui requiert un système de santé animale suffisamment sécurisée. Dès lors, la santé animale vise à créer une valeur ajoutée du secteur, à travers l'encouragement de la culture des fourrages, l'amélioration des espèces animales et la modernisation des infrastructures pour garantir une exploitation optimale des produits dérivés animaux fabriqués localement et de compétitivité, condition sine qua non pour un élevage extensif adapté. L'élevage mauritanien est principalement de type extensif. Le cheptel est estimé en 2009 à 1.350.850 camélins, 1.677.625 bovins et près de 13.810.855 petits ruminants. Le cheptel de petits ruminants offre au pays une large autosuffisance en viande rouge avec un excédent exporté sous forme d'animaux sur pied.

La campagne de prophylaxie du cheptel passe par la vaccination de 90% du cheptel contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine et contre d'autres maladies (PPR, Charbons, Botulisme, pasteurelloses). Pour ce faire, 31 équipes de vaccination dont 17 publiques et 14 privées ont été mobilisées, 25 parcs de vaccination ont été construits et une lutte sans merci contre les fauves et la rage a été menée en plus d'une surveillance épidémiologique des maladies réputées légalement contagieuses à travers le Réseau Mauritanien d'Epidémiologie sur-

veillance des Maladies Animales (REMEMA). A Rayane en Mauritanie, la santé animale concerne au premier point les éleveurs, les agents de terrain du ministère du Développement rural et des responsables locaux du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel. A Rayane et à ses environs, les changements climatiques sont patents : déboisement, puis la désertification, une trop forte pression démographique autour des points d'eau, le surpâturage, tout cela affecte plus de 20% de la surface de la terre et des milliers de personnes mais aussi les animaux. De tels dégâts peuvent, dès lors, causer des épizooties entraînant, du coup, des conséquences fâcheuses sur le cheptel.

Des campagnes de vaccination menées tous azimuts

La campagne de vaccination du cheptel, qui dure 6 mois, permettra la vaccination de 2 millions de têtes de bovins contre la maladie de PPCB et 4 millions de têtes de caprins contre la peste des petits ruminants. Les objectifs de la campagne sont conformes à la stratégie du secteur visant à éradiquer les maladies de la peste des petits ruminants et celle de la PPCB au sein des bovins à l'horizon 2030. Les équipes vétérinaires chargées de la campagne se répartissent comme suit: 12 équipes au Hodh Echarghi, 9 au Hodh El Gharbi, 10 en As-saba, 7 au Gorgol, 8 au Brakna, 6 au Trarza, 3 en Adrar, 2 à Dakhlet Nouadhibou, 5 au Tagant, 6 au Guidimagha, 2 au Tiris Zemmour, 3 en Inchiri et 3 à Nouakchott.





Le secteur du développement rural est considéré comme le pilier principal de l'économie nationale. Les richesses animales représentent aussi 81,2% de la contribution du secteur rural au produit intérieur brut. La PPR est considérée comme maladie enzootique en Mauritanie.

La vaccination contre la PPR n'est pas obligatoire mais souvent recommandée par les services vétérinaires, compte tenu de la fréquence des foyers. Cependant, le taux de couverture reste encore très faible : 40 000 en 2009 avant d'atteindre 500 000 têtes par an avec l'appui du projet Vacnada, ce qui est négligeable par rapport à la taille du cheptel (14 millions)

La PPR est présente partout en Mauritanie, variable d'une moughataa à l'autre, mais elle entraîne des facteurs de risque au sud du pays. La stratégie de lutte est menée à court et à moyen termes à travers un contrôle progressif pour limiter l'incidence de la PPR et son coût économique qu'elle vise à éradiquer à long terme et à harmoniser le contrôle et la surveillance au plan régional, échange d'information sur l'épidémiologie moléculaire.

Des projets porteurs sous tendent la stratégie nationale

La Mauritanie a finalement consacré en 2014 un ministère dédié à l'élevage compte tenu de son

WILAYA	PPCB	Botulisme	Pasteurellose	Charbon symptomatique	Clavelée	PPR
Hodh Charghi	547 300	498 800	409 250	24 000	241 500	1 061 700
Hodh El Gharbi	195 330	112 950	72 900	30 660	3 600	380 950
Assaba	278 673	175 051	152 179	33 943	25 605	659 445
Guidimakha	179 600	185 000	145 400	6 700	21 980	240 500
Brakna	62 337	30 671	66 966	500	22 100	251 053
Gorgol	170 000	87 000	95 700	2 550	22 400	171 500
Trarza	59 742	39 142	44 207	100	2 150	130 309
Tagant	10 790	13 523	21 825	0	4 246	60 059
Adrar	0	0	4 700	0	0	24 300
Inchiri	0	0	0	0	0	12 785
Tiris Zemmour	55	36	3 926	0	0	11 682
Dakhlet NDB	0	0	0	0	0	15 800
Nouakchott	1 740	32	10 607	0	2 300	12 975
TOTAL	1 505 567	1 142 205	1 027 660	98 453	345 881	3 033 058

importance socio-économique. Ce ministère est né avec une multitude de défis à relever.

La Mauritanie est un pays pastoral par excellence avec plus de 1,7 million de bovins, 1,5 million de camélidés et 16 millions de petits ruminants pour une population estimée en 2017 à 3 758 571 habitants. L'élevage mauritanien est dans la majorité des cas de type extensif comme indiqué plus haut. Il est pratiqué essentiellement dans une zone à climat sahélien qui couvre le sud du pays. L'effectif animal est estimé à 1.081.000 bovins, 1. 114.000 camelins et 10.332.000 petits ruminants (dont la

population est en constante augmentation ces dernières années).

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) démarré en janvier 2016 est arrivé à point nommé. Ses structurantes activités consistent à une amélioration des infrastructures, au renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux et à l'appui à la surveillance et au contrôle harmonisé de maladies prioritaires : péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et peste des petits ruminants (PPR).



La Mauritanie a-t-elle les moyens de cette politique ?

La stratégie nationale en matière de santé animale, qui vise plusieurs objectifs dont l'objectif majeur à l'horizon 2030, est la phase d'éradication de la Peste des Petits Ruminants (PPR) et de contrôle de la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB).

Pour y parvenir, la Mauritanie a adopté une stratégie mondiale PPR qui reconnaît que des services vétérinaires de bonne qualité sont indispensables à une mise en œuvre réussie et durable des activités de prévention et de contrôle de la PPR (et d'autres maladies animales transfrontalières principales). Par conséquent, il faudra promouvoir un environnement favorable et renforcer les compétences vétérinaires, selon M. Baba Doumbia, directeur des Services vétérinaires.

Pour lui, il faut soutenir les systèmes de diagnostic, de surveillance, de coordination et de gestion du processus aux niveaux régional, national et international. Car, précise-t-il, la nature transfrontalière des maladies exige l'harmonisation des actions de tous les pays d'une même région. Par conséquent, il estime qu'une coordination régionale est primordiale afin que la mise en œuvre de la stratégie soit couronnée de succès. Il précise qu'il faut nécessairement mettre en place un programme de vaccination de masse contre la PPR et la PPCB conformément à la planification retenue dans les plans nationaux stratégiques d'éradication de la Peste des Petits Ruminants (PPR) et de contrôle de la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB). Il s'agit de finaliser la mobilisation des partenaires financiers, le cadre juridique pour la PPR et le protocole de séro monitoring de la PPR et de la PPCB mais aussi former les agents vaccinateurs. La stratégie veut qu'on démarre le séro monitoring pour les deux maladies, mettre à jour les capacités de l'ONARDEL en matière de diagnostic de PPR et de PPCB et du coup, poursuivre la sensibilisation des éleveurs pour l'adhésion à la vaccination et au marquage des animaux.

La direction des Services vétérinaires estime que "sur la base des paramètres utilisés, le budget total des plans nationaux stratégiques d'éradication de la Peste des Petits Ruminants (PPR) et de contrôle de la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB) est pris en charge par l'Etat et par les projets partenaires". Néanmoins, il resterait donc théoriquement un montant à trouver qui représente environ 17% du budget total. Ce montant correspond essentiellement à des lignes budgétaires concernant l'appui au Réseau Mauritanien d'Epidémiosurveillance

des Maladies Animales (REMEMA) et à l'Office National de Recherches et de Développement de l'Elevage (ONARDEL) qui ne sont pas directement des coûts opérationnels de campagne, apprend-on auprès des Services vétérinaires. Pour M. Doumbia, ces plans d'éradication et de contrôle de ces maladies apparaissent donc relativement bien financés. Toutefois, ajoute-t-il, une dynamique de mobilisation des partenaires techniques et financiers est donc à envisager pour boucler le budget de l'opération. Par ailleurs, on sait que l'élevage ne peut se développer sans une bonne santé animale. La Mauritanie, grand pourvoyeur en petits ruminants dans la sous-région, est tenue d'offrir un produit de qualité. C'est ainsi que pour être à la hauteur de la concurrence, elle doit améliorer son statut sanitaire en éradiquant et en contrôlant les dominantes pathologiques par une stratégie vaccinale de masse. Dans une seconde phase, elle doit enregistrer et agréer les établissements de production, de transformation, de conditionnement des produits animaux et de produits d'origine animale. Elle est tenue, pour mener à bien cette mission, de contrôler les établissements de traitement, ceux chargés de la transformation et du conditionnement des produits d'origine animale. Dès lors, s'impose un contrôle des importations en certifiant les exportations d'animaux, les denrées alimentaires d'origine animale et produits vétérinaires au niveau des postes d'inspection au niveau des frontières. De ce fait, il faut aussi renforcer l'arsenal législatif et réglementaire en tenant compte des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale.

On peut en définitive dire que la santé animale crée une valeur ajoutée du secteur de l'élevage mauritanien qui est principalement de type extensif. Toutefois, le secteur de l'élevage reste menacé par les maladies animales contagieuses transfrontières et émergentes. L'apparition de ces maladies peuvent présenter des risques graves pour la santé publique et animale et peuvent avoir des conséquences profondes sur les économies et les moyens d'existence. Par conséquent, ces maladies ont un impact négatif sur la production et la productivité, la sécurité alimentaire, le développement économique durable, le commerce régional et international des animaux et de leurs produits et la santé publique.

AKSY



- Vaccination de du cheptel :
- 1 505 567 têtes contre la PPCB
- 3 033 058 têtes de petits ruminants contre la PPR
- Acquisition de 15 000 000 doses pour la lutte contre la PPCB;
- Renforcement de capacités de diagnostic de laboratoire des maladies animales prioritaire.

AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE (au 31 mars 2021)

- Insémination artificielle de 1523 vaches laitières soit 76% de l'objectif (2000 vaches);
- Amélioration génétique des petits ruminants à travers le croisement de 300 têtes au niveau de la bergerie de **Benechab**;
- Réalisation d'une cartographie des maladies camelines et publications scientifiques sur l'élevage dromadaire;
- Analyse bromatologique de 1500 échantillons d'aliment bétail au profit du programme spécial;
- Création de 7 fermes d'amélioration de races (DAO finalisé pour 5 fermes attente de validation du PPM et 2 autres par modification du marché de la ferme de **N'Beiket Lahwache**).

Au niveau logistique, l'appui du PRAPS s'est matérialisé par l'acquisition de 38 véhicules tout-terrain et de 10 motos. Les résultats des campagnes de vaccination s'en font ressentir, avec des chiffres record notamment pour la PPR. Les prévisions pour 2018 sont de 2 millions de doses pour la PPCB (soit une couverture de 100 %) et de 4 millions pour la PPR (soit 10 fois plus que le chiffre de 2015-2016). Le projet appuie également la mise en place d'enquêtes de référence (PPCB) et l'élaboration des plans nationaux stratégiques pour le contrôle (PPCB) et l'éradication (PPR). Pour les infrastructures, le PRAPS entend à terme construire 100 parcs de vaccination et 25 postes vétérinaires équipés.

Au plan du renforcement des capacités du personnel vétérinaire, le PRAPS s'engage, par le biais des formations continues et la formation diplômante de 20 docteurs vétérinaires à l'EISMV (Sénégal). Pour le renforcement de la surveillance épidémiologique, le PRAPS apporte un appui substantiel au Réseau mauritanien d'épidémiologie des maladies animales (REMEMA). Pour le contrôle des médicaments vétérinaires, le PRAPS accompagne la mise en place d'une unité de contrôle par l'achat d'équipements et matériel de laboratoire, la formation des cadres et la prise en charge d'une assistance technique internationale.

Une fois toutes ces réalisations effectuées, les services vétérinaires seront véritablement transformés. Un réseau d'épidémiologie surveillance appelé «REMEMA» (Réseau Mauritanien d'Epidémiologie

surveillance des Maladies Animales) a été créé pour formaliser la participation des différents acteurs dans les activités de surveillance des maladies animales prioritaires (FVR, Fièvre Aphteuse, Péripneumonie Contagieuse Bovine, Peste Bovine). Ce réseau a pour but la collecte active et passive des informations sanitaires venant du terrain, afin d'améliorer les orientations et décisions prises au niveau national. Ce réseau est soutenu par la Coopération française qui finance un poste d'épidémiologiste au sein du CNERV (Dr Fabien Schneegans). Par ailleurs, un Comité de suivi paritaire des marchés à bétail et de l'abattoir de Nouakchott a été mis en place récemment. Dans ce cadre, un protocole de suivi séro-épidémiologique d'animaux d'origines diverses et arrivant

au marché de Nouakchott permettra d'établir une photographie de la situation sanitaire au niveau national et d'alerter les autorités sanitaires si un problème majeur était détecté.

Un cheptel au taux le plus élevé de la sous région

Le cheptel est estimé à 1,1 million de camelins, 1,5 million de bovins, près de 9 millions de petits ruminants, 3.400.000 volailles locales (dont 2 millions en aviculture familiale), 250.000 asins et 63.000 équins. Ces effectifs, en augmentation régulière, donnent un total de 3.532.640 UBT, soit environ 1,4 UBT par habitant. Ce taux est le plus élevé de la sous-région. La Mauritanie est autosuffisante en viande rouge ; une partie de la viande produite est même exportée sous forme d'animaux sur pied au Maroc (dromadaires) et en Afrique de l'Ouest (bovins et petits ruminants). La production laitière, bien que théoriquement excédentaire, est saisonnière et atomisée. Le développement de cette filière au cours de ces dernières années a contribué à la diminution des quantités de lait et de produits laitiers importées. La consommation totale de viande blanche en Mauritanie se situait, en 2000, aux environs de 8.400 tonnes pour une consommation de l'ordre de 3 kg/habitant/an. Cette production était assurée à 58 % par l'aviculture traditionnelle, à 25% par l'aviculture intensive et à 17 % par les importations. Au cours des deux dernières décennies, le secteur de l'élevage a été marqué par des évolutions profondes liées aux tendances pluviométriques, aux mouvements de populations et à l'évolution des consommations. La loi portant Code d'Elevage prévoit une déclaration obligatoire de toute maladie réputée contagieuse. En cas de maladies réputées contagieuses, l'administration vétérinaire prend des mesures qui relèvent de la force publique relevant du Code de l'Elevage. L'une de ces mesures est l'interdiction de rassemblement des animaux y compris dans les marchés à bétail. Les frais opérationnels sont supportés par l'Etat mais ils ne sont pas prévus par la loi ni par la réglementation.

WILAYA	EQUIPES		
	DSV	PRAPS	
		Equipes publiques	Equipes privées
Hodh Charghi	6	4	2
Hodh El Gharbi	4	4	1
Assaba	5	4	1
Gorgol	4	2	1
Brakna	3	3	2
Trarza	3	3	-
Adrar	1	2	-
Dakhlet Nouadhibou	1	1	-
Tagant	2	3	-
Guidimakha	3	2	1
Tiris Zemmour	1	1	-
Inchiri	1	2	-
Nouakchott	1	1	-
TOTAL	35	40	

La première Foire de l'élevage de Mauritanie :

Un pas décisif vers la modernisation du secteur

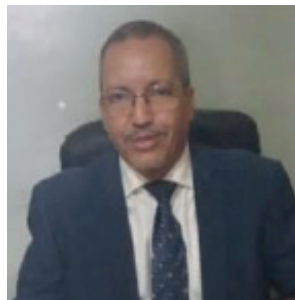
Dossier réalisé par :
Sidi Moustapha Ould BELLALI
Et Samba Mamadou GUEYE

La première foire de l'élevage en Mauritanie s'est tenue du 31 mars 2021 au 02 avril 2021 à Temberdra sous la supervision du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui a déclaré à cette occasion : « Je ne vous cache pas que j'ai été surpris par la qualité de cette manifestation qui fait naître chez moi un immense espoir quant à la possibilité de développer le secteur. D'abord, l'offre d'aliments de bétail, en grandes quantités et à des prix accessibles, dans toutes les zones de concentration du cheptel, ensuite la mise à disposition des produits vétérinaires pour la santé animale et la résorption du déficit en personnel vétérinaire pour assurer la couverture sanitaire de l'ensemble du cheptel ». Mr Mohamed Ould Nemine, le Conseiller du Ministre du Développement Rural et président de la commission de préparation de la Foire nationale de l'élevage, nous dresse ci-après le bilan de cet important événement et ses impacts positifs sur le secteur de l'élevage.

Pour lui, il faut tout d'abord essayer d'expliquer le pourquoi de cette première édition de la Foire nationale de l'élevage et naturellement de la déclaration de TEMBERDRA, issue de cette foire et faire le bilan de cette manifestation organisée dans un secteur vital de notre économie. D'abord la foire est intervenue dans un contexte où le sous-secteur de l'élevage est envahi par des insuffisances criardes et significatives. Ces insuffisances sont essentiellement dues au fait que malgré le potentiel très important de têtes dans le Sud-est (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba) où l'on retrouve des bovins, des ovins, caprins et des camelin et le Sud-ouest (Trarza, Brakna, Gorgol) compte aussi des bovins, des ovins et caprins et des camélins. L'activité d'élevage reste peu valorisée étant donné



le cheptel se compte en millions de têtes. Aujourd'hui, les importateurs de produits animaux ne mettent dans le marché national que de la viande blanche, du lait importé et bien d'autres sous-produits, ce qui pose problème.



En effet, depuis l'indépendance la Mauritanie malgré le constat que c'est un pays dont la richesse animale est très importante est toujours confrontée à ces problèmes. Et c'est pour cerner les causes de ces travers et les résorber que cette foire a été organisée pour pouvoir évoluer avec tous les partenaires vers un sous-secteur qui peut répondre

aux besoins de la consommation du pays en viande rouge, en viande blanche, en lait etc. Cette foire a été organisée du 31 mars 2021 au 02 avril 2021. Elle a connu la participation de 300 acteurs réels, actifs dans le sous-secteur c'est-à-dire des producteurs de fourrages, éleveurs, usiniers... qui ont montré leurs produits et environ 2000 personnes intéressées par l'événement.

Un bilan largement positif

On peut entrevoir la réussite de la foire à travers les points suivants :

Tout d'abord la présence de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui a pris trois grandes décisions au cours de la Foire nationale de l'élevage à savoir :

La création d'un Fonds d'investissement dans l'élevage qui est doté de 8 milliards d'ouguiyas, la création d'un établissement public à caractères Industriel et Commercial dénommé « la Mauritanienne des Produits de l'Elevage » avec des règles strictes d'organisation et de fonctionnement. Cet établissement va non seulement s'occuper de l'investissement dans le secteur mais aussi de la valorisation des sous-produits de l'élevage, de la promotion des chaînes de valeur, de la création d'une haute valeur ajoutée pour les différentes filières animales sans oublier l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits du sous-secteur de l'élevage qui doit satisfaire les besoins nationaux mais aussi permettre d'exporter vers les marchés extérieurs.

La création d'un établissement administratif qui a pour objectif principal l'amélioration des races et le passage d'un élevage intensif à un élevage plus extensif et plus productif.

Annnonce à Temberdra d'investissements pour développer l'élevage et l'agriculture

Des institutions financières nationales ont annoncé à Temberdra, la mise à la disposition du ministère du Développement rural de 3,5 milliards d'UM en contribution aux efforts nationaux pour améliorer et développer les ressources animales et relancer l'agriculture.

Cette annonce a été faite au cours de la cérémonie d'ouverture de la première édition de la foire nationale de l'élevage ouverte par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Cette initiative traduit la volonté des hommes d'affaires mauritaniens d'accompagner les orientations du gouvernement pour réaliser l'autosuffisance alimentaire, lutter contre la pauvreté et la précarité et créer des opportunités d'emplois, notamment en donnant au citoyen l'accès aux services des institutions financières nationales. Ces financements seront orientés vers diverses activités en rapport avec les filières animales qui n'ont pas été exploitées jusqu'à présent.

La Banque Nationale de Mauritanie, la Banque Mauritanienne d'Investissement et la Banque Al Amana ont contribué chacune pour un milliard d'UM alors que Tijari Bank a annoncé investir 500 millions d'UM. Ces contributions interviennent pour soutenir les politiques de l'État visant la modernisation de ces deux secteurs vitaux et ce, à travers la préservation des pâturages et l'appui à la santé du cheptel ainsi que la dynamisation des autres filières.



Les autres éléments du bilan de la foire réside dans le fait que cette première édition a permis aux différents acteurs de se rencontrer pour la première fois. Par exemple si moi je produis du lait cela veut dire que l'usiner qui fait du lait est intéressé par ma ferme, celui qui vend la viande est intéressé par l'engraissement etc. donc ce sont les vrais acteurs du secteur qui se sont rencontrés.

Le nombre de stands a atteint 60 et a couvert tous les produits de l'élevage en Mauritanie et plus de 1000 acteurs du secteur ont pu exposer leurs produits.

Dans un autre registre la foire a permis l'organisation de 3 panels sur les thèmes suivants : promotion de l'élevage transhumant et son intensification, valorisations des produits de l'élevage et les mécanismes de financement du secteur.

Il y a eu aussi l'organisation de débats sur les thématiques principales comme la valorisation des produits, le financement du secteur, la promotion du secteur transhumant etc.

La foire a pu permettre une plus grande connaissance des meilleures races camelines, ovines et bovines. Le public a pu découvrir des espèces qui peuvent produire 16 litres de lait par jour alors que

pour les races les plus répandues la moyenne est de 2 à 3 litres par jour et toutes ces races proviennent du Brakna.

Des perspectives prometteuses pour le département

Actuellement, le département s'attèle à mettre sur pied les agences créées par le président de la République dans une perspective de redynamisation du secteur.

Aujourd'hui, il y a dans le secteur la société des abattoirs de Nouakchott qui est un établissement public mais les décideurs envisagent de monter dans chaque capitale régionale ou départementale un abattoir moderne.

S'agissant de la volaille, deux grandes sociétés de fermes vont être montées en 2021 et pourront couvrir les besoins du pays. Ces deux grandes fermes vont assurer la chaîne de valeur de cette filière depuis les poussins jusqu'à l'approvisionnement du marché.

Cette nouvelle politique de relance économique permettra de créer des sociétés privées d'abattoirs et un centre de quarantaine pour s'assurer que la viande pourrait être exportée dans le respect strict des normes sanitaires et hygiéniques internationales.

nales.

Si nous nous comparons aux pays voisins de la sous-région, comme le Sénégal et le Maroc pour ne citer que ces deux pays on doit reconnaître qu'ils sont plus avancés que nous dans les domaines de la santé animale, du contrôle sanitaire et de l'exportation.

Au plan régional, nous exportons vers le Sénégal à la vielle de la fête de Tabaski 300.000 à 400.000 moutons cela veut dire que nous avons des avantages comparatifs pour le nombre.

Et maintenant des sociétés qui s'occupent spécifiquement de l'abattage, de la production de poulets de chair, de fourrage, d'aliment de bétails... ont vu le jour. Je signale qu'au cours du plan d'urgence 2020-2021, la Mauritanie a importé de l'aliment de bétail à hauteur de milliards. On ne produit pas d'aliments de bétails parce que qu'on n'a pas d'infrastructures mais il y a des sociétés d'aliments de bétails qui importent la matière première qu'elles emballent ici.

C'est pourquoi nous voulons produire les aliments de bétails chez nous sur le sol mauritanien et les vendre. La perspective c'est quoi c'est qu'avec cette nouvelle politique nous visons surtout l'auto-suffisance. Il faut aussi avoir dans les rayons de nos épiceries, dans les étalages le lait mauritanien et d'autres produits animaux estampillés mauritaniens.

Sur le plan cadre juridique, il y a toute une réglementation qui existait mais il faut aller vers la création d'un cadre propice au partenariat public-privé, notamment par des contrats avec les investisseurs étrangers.

La Mauritanie dispose d'importantes ressources animales. Le changement projeté dans le secteur de l'élevage va donner à ce secteur le statut d'un secteur économique créateur d'emplois et de richesse, respectueux de l'environnement et résilient aux chocs exogènes de toutes natures. Ce faisant, nous pourrions éliminer la pauvreté, la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, établir des modes de consommation et de production cohérents.

BILAN SUCCINCT DE LA FOIRE DE TIMBEDRA

- Organisation de 60 stands sur tous les produits de l'élevage
- Participation de plus de 1000 acteurs du secteur
- Organisation de 3 panels sur les thèmes : promotion de l'élevage transhumant et son intensification, valorisations des produits de l'élevage, mécanismes de financement du secteur
- Exposition des meilleures espèces animales bovines caprines, bovines et camelines
- Annonce par le Président de la République de la création d'un fonds d'investissement pour le secteur pour 8 milliards d'ouguiyas, d'un établissement à caractère commercial pour la valorisation des produits de l'élevage et d'un établissement administratif pour la recherche et l'amélioration des races
- Déclaration de Tembedra sur l'avenir du secteur.

Agriculture :

Potentiel et diversité de filières vecteurs de sécurité alimentaire

Hamada Mohamed Saleh

L'agriculture mauritanienne présente plusieurs types de cultures, répartis sur différentes zones du pays. Cette diversification typologique et cette répartition spatiales permettent de diversifier les spéculations et de sécuriser les productions. Elles mettent à l'abri contre des aléas qui, s'ils touchent une filière, un type de culture ou une zone donnée, en épargnent d'autres. Longtemps confinée dans un modèle extensif avec des techniques traditionnelles rudimentaires et peu rentables, le secteur de l'agriculture est en pleine mutation à la faveur des politiques publiques visant sa modernisation grâce à l'introduction de méthode modernes d'exploitation, de création d'aménagements et d'infrastructures, de protection des cultures et de subvention des intrants et d'une orientation résolue vers sa mécanisation et la transformation de ses produits.

Avec une superficie de 513 000 ha de terres arables, dont plus de 135 000 ha irrigables situés sur la rive droite du Fleuve Sénégal et d'un capital hydrique en surface et en sous-sol relativement important, la Mauritanie dispose, comparativement à sa démographie, d'un potentiel agricole qui dépasse très largement les moyens de son autosuffisance alimentaire.

Ce potentiel, encore très faiblement exploité, se répartit en plusieurs types de cultures : l'extensif pluvial ou « Diéri », le système de cultures derrière barrages et de bas-fonds ou « Walo », la culture sous palmiers et l'irrigué.

Le « Diéri » qui est un système de production extensif pluvial, se pratique en zone sablonneuse. La production en Diéri dépend exclusivement de la pluviométrie et demeure donc très aléatoire, étant sujette de surcroît à des attaques de criquets. Le système de culture derrière barrages et bas-fonds varie, lui aussi, en fonction de la pluviosité, et de l'importance des pertes dues aux infestations d'insectes-foreurs qui dévastent parfois les cultures de maïs et de sorgho.

La culture de décrue naturelle ou contrôlée du Walo est aujourd'hui en grande partie tributaire du barrage de Manantali à partir duquel des lâchers d'eau sont opérés pour renforcer la crue naturelle liée à l'affluent non régularisé du Bakoye et aux apports des affluents locaux qui drainent les eaux de pluie. La régulation, qui s'opère avec la centrale hydroélectrique de Manantali, limite l'amplitude des crues et les surfaces de décrue.

Le système oasien est centré essentiellement sur la production dattière qui est caractérisée par un rendement très faible. Néanmoins des cultures dites



sous-palmiers, produisent du blé, de l'orge, des produits maraichers et de la luzerne mais le tout en faibles quantités. La phoeniciculture, essentielle pour les populations oasiennes, reste traditionnelle et peu performante. Le principal mode de gestion repose sur la traditionnelle « Guetna », occasion pour de nombreuses familles urbaines de passer plusieurs jours ou semaines dans les oasis à l'époque de la maturité des dattes.

L'agriculture pluviale est multiforme; liée étroitement au régime pluviométrique, on peut distinguer en Mauritanie une agriculture pluviale sensu stricto (250 mm de pluie et plus), une agriculture de décrue du fleuve et de ses affluents-défluent, une agriculture derrière barrages de retenue et, enfin, sylvo-pastorale, typiquement sahélienne à sub-désertique.

En zone pluviale, ce sont environ 350 000 ha de terres qui sont cultivables en fonction de la pluviométrie qui reste irrégulière et sujette à de mauvaises répartitions spatio-temporelles. Ainsi, selon l'année prise en compte, la surface agricole totale exploitée peut varier pratiquement du simple au double selon le niveau des précipitations pluviométriques.

La céréaliculture traditionnelle (sorgho, maïs, niébé, mil) est dominée par des petites exploitations familiales ou collectives, aux pratiques agricoles rudimentaires et tournées vers l'autosubsistance.

Une filière céréalière traditionnelle soumise aux aléas

Les céréales traditionnelles sont cultivées essentiellement dans les wilayas du sud, de l'est et du centre

du pays.

Pour l'amélioration des rendements et partant la production, le ministère du Développement rural a entrepris, depuis deux campagnes, un programme d'accompagnement des agriculteurs dans les zones de barrages visant le transfert du paquet technologique.

Cet accompagnement, qui s'inscrit dans le cadre du programme dénommé « programme spécial du sous secteur pluvial de 2019-2020, avait concerné, dans un premier temps, les producteurs au niveau de 16 barrages couvrant huit wilayas agropastorales. Au regard des bons résultats obtenus, cette opération a été élargie, au cours de la campagne 2020-2021, à 48 autres barrages, assurant une bonne couverture des wilayas touchées. Les agriculteurs ciblés par le programme ont bénéficié d'un appui multiforme en intrants et matériel agricole en plus de l'encadrement rapproché.

De même, un appui en semences traditionnelles et produits phytosanitaires de lutte a été distribué dans l'ensemble des zones de production, et des équipes de traitement contre les sauteriaux ont été mobilisées au niveau des wilayas de l'Est et du Sud.

Parallèlement à ces actions, et pour faciliter le travail du sol et diminuer l'effort humain, 900 charues à traction animales ont été distribuées aux cultivateurs.

L'agriculture irriguée, en maîtrise totale de l'eau, est pratiquée essentiellement dans la vallée du fleuve Sénégal et dans cuvettes intérieures (Foum Gleita et Lac R'Kiz) alimentées par les eaux de pluies.



Le riz demeure la principale culture de l'irrigué. Toutefois, le passage du modèle de culture de subsistance et de culture intensive qui a longtemps caractérisé la production traditionnelle tarde à s'adapter à l'impératif de développement de toutes les filières agricoles au travers d'un modèle intensif mécanisé, diversifié, intégré, amarré aux marchés et plus rentable.

C'est sur cette approche culturelle qui constitue un important vecteur d'atteinte de l'autosuffisance céréalière. C'est pourquoi des efforts conséquents d'aménagements sont actuellement entrepris en direction de cet important pan de l'agriculture qui génère de nombreux emplois et contribue, pour une grande part, à la production céréalière nationale.

Une filière rizicole en expansion

C'est l'irrigué qui offre, aujourd'hui, la possibilité de transformation en profondeur de l'agriculture, d'augmenter la production, d'entrevoir l'émergence d'un secteur agroalimentaire diversifié, économiquement fiable et générateur d'emplois stables et de valeur ajoutée conséquente.

La Direction de développement des filières et du conseil agricoles estime à environ 70 000 ha la superficie aménagée en irrigué et mise en valeur en deux campagnes (campagne hivernale et de contre-saison) avec maîtrise totale de l'eau le long de la Vallée y compris les zones de Foug Gleïta et de R'kiz. Ce potentiel irrigué est essentiellement cultivé en riz, même si des expériences pilotes sont conduites pour l'introduction de nouvelles spéculations, notamment le blé.

Les superficies aménagées se sont nettement améliorées depuis 2020, augmentant ainsi le potentiel cultivable en zone irrigué grâce à la mise en valeur de 3 894 ha supplémentaires, soit 68% des 5 726 ha déjà prévus.

La culture du riz est pratiquée essentiellement dans les quatre wilayas de la vallée du Fleuve Sénégal notamment celles du Trarza (environ 79% des superficies mises en valeur), du Brakna, du Gorgol et du Guidimagma, au niveau des périmètres irrigués qui se situent au bord du fleuve, de ses affluents et défluent y compris les zones de R'kiz et de Foug Gleïta situées plus en retrait.

Les aménagements à vocation rizicole se composent des grands périmètres irrigués réalisés sur fonds publics notamment les périmètres Pilotes du Gorgol (PPGI et II), le Casier Pilote de Boghé (CPB), le Périmètre Irrigué de Foug Gleïta, (PFG), le grand périmètre irrigué de R'kiz, le périmètre de M'Pourié de Rosso, le périmètre de Bellara, le périmètre de Aéré M'Bar, le périmètre de Beguemoune, le périmètre de Dakhlet Tekane, le périmètre de Nkik, le périmètre de Tigneder et celui de Maghama III auxquels s'ajoutent plusieurs dizaines de petits et moyens périmètres réalisés également sur fonds publics, et ceux réalisés par des promoteurs privés, essentiellement situés au niveau de la wilaya du Trarza.



Toutefois, des problèmes importants subsistent par rapport à la disponibilité des quantités de semences de riz certifiées pour l'amélioration des rendements eu égard aux exigences variétales (cycle court) édictés par la nécessité de passer à la double campagne.

Parmi, les contraintes auxquelles la filière faisait face, figure la faible capacité d'organisation et de gestion de la structure rizicole constituant un obstacle à sa mécanisation, le dysfonctionnement de la filière semencière et la démobilisation du conseil agricole ainsi que le chevauchement des campagnes agricoles qui entraîne souvent un non respect du calendrier agricole. A ces facteurs, s'ajoutent les risques liés aux déprédateurs de cultures et aux autres aléas non maîtrisés.

Des dispositions efficaces pour lever les contraintes

Pour accélérer le processus de mécanisation de la filière de l'irrigué, des dispositions ont été déjà prises par le ministère du Développement rural en pour acquérir des moissonneuses batteuses avant la fin de la présente contre-saison chaude.

Au niveau de la filière semencière, il a été procédé à la réorganisation des 39 établissements producteurs de semences, à l'acquisition de deux chaînes de triage pour la première fois dans le pays et à la préparation de modules de formation au profit des producteurs et multiplicateurs de semences.

S'agissant du respect du calendrier cultural qui est facteur de rendement, un dispositif d'encadrement a été mobilisé pour assurer le transfert du paquet technologique et du savoir faire aux agriculteurs et des recommandations ont été faites pour observer les itinéraires techniques d'usage pour la culture

du riz.

En matière de lutte contre les déprédateurs de culture, des efforts appréciables ont été déployés pour faire face aux ennemis des cultures à travers, notamment, les traitements aériens et terrestres contre les oiseaux granivores, la distribution des pesticides et anticoagulants en plus de la formation des paysans sur les méthodes de lutte alternatives contre les rongeurs.

Cependant, les principaux enjeux de la filière rizicole demeurent la capacité à réaliser des aménagements agricoles conformes aux règles de l'art, et à un rythme permettant de satisfaire les objectifs nationaux en la matière, et celle d'une gestion rentable et durable des périmètres rizicoles et des infrastructures structurantes les desservant pour un niveau de productivité pouvant satisfaire les besoins du pays en riz. Autre enjeu, non des moindres, l'engagement d'une dynamique de renforcement des capacités d'organisation en réseaux des acteurs du secteur et de manière à rendre la filière plus rentable et plus compétitive.

Une filière maraîchère prometteuse

Le maraîchage joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté du fait qu'il constitue une occupation et une activité génératrice de revenus surtout pour les femmes et les jeunes. Les récentes pénuries en produits maraîchers et le renchérissement de leur prix, dus aux perturbations liées à la rupture des chaînes d'approvisionnement en raison de la pandémie de la covid-19, ont démontré combien il était important d'assurer localement, par la production nationale, une autosuffisance dans ce domaine.





Les zones irriguées, pluviales, oasiennes et maritimes offrent un potentiel de production maraîchère considérable :

La superficie mise en valeur au cours des deux dernières campagnes s'élève à 8 700 ha au cours desquelles, un appui substantiel en intrants (semences, engrais, matériel horticole) et matériel de clôtures et systèmes d'exhaures solaires a été apporté aux agriculteurs.

Les principales spéculations actuellement cultivées sont la tomate, la carotte, l'oignon, le chou pommé, l'aubergine, le navet, la pastèque, le melon, le gombo, les courges, le piment, le poivron, le persil et la laitue.

Certaines espèces sont de contre-saison, notamment l'aubergine, les courges, le piment, la pastèque, le melon et l'oignon.

La production contribue, aujourd'hui, à résorber le déficit en légumes enregistré auparavant. Les marchés régionaux ainsi que celui de Nouakchott proposent différents produits maraîchers locaux qui participent de l'amélioration de la qualité alimentaire des ménages.

Toutefois, il y'a lieu de signaler que les conditions climatiques hostiles ne permettent pas la mise en culture de la totalité des spéculations au regard des fortes chaleurs. Néanmoins, le Département a engagé, depuis 2020, un programme de contre-saison chaude qui a assuré la production de légumes durant toute la saison, notamment au niveau des wilayas du Trarza, du Brakna et du Gorgol. Les spéculations concernées sont les cucurbitacées (pastèques, melon et courge), l'aubergine, le gombo, le piment et l'oignon. Des promoteurs privés se sont engagés dans cette campagne à amorcer la production sous serres. Ce qui ne manquera pas d'améliorer l'approvisionnement en légumes du marché de Nouakchott.

Une lutte permanente contre les ennemis des cultures

Dans le cadre de la relance de la mission de la protection des végétaux, et pour faire face aux enne-

POTENTIEL EXPLOITABLE (HA) ET PRÉVISIONS 2025		
Année	2018	2025 (prévisions)
Dieri ha	250 000	237 189
Walo ha	20 000	20 000
Bas-fonds ha	33 250	33 250
Derrière barrage/digues (*) ha	21 750	34 561
Décrue contrôlée ha	20 000	20 000
Riziculture	189 280	198 000

TAUX D'UTILISATION DE LA SUPERFICIE EXPLOITABLE EN %		
Année	2018	2025 (prévisions)
Dieri	64,4%	80,1%
Walo	48,6%	83,1%
Bas-fonds	76,2%	89,8%
Derrière barrage/digues	76,4%	90,0%
Décrue contrôlée	41,0%	89,9%
Riziculture	60%	65%

SUPERFICIE CULTIVÉE TOTALE (HA)		
Année	2018	2025 (prévisions)
Dieri ha	161 060	189 996
Walo ha	9 723	16 630
Bas-fonds ha	25 341	29 851
Derrière barrage/digues ha	16 622	31 114
Décrue contrôlée ha	8 201	17 986
Riziculture	111 830	120 000

mis de cultures, notamment les sauteriaux et autres déprédateurs qui occasionnent annuellement des dégâts considérables sur les cultures en zones pluviales, les services concernés ont constitué trois équipes de prospection et de traitement. D'importantes quantités de pesticides homologués ont été acquises dans le cadre de la lutte contre les ravageurs (100 tonnes de pesticides poudre contre les sauteriaux, 4000 litres de pesticides ULV contre les sauteriaux et 70 tonnes de produits granulés contre la sésamie.

S'agissant de la lutte contre les oiseaux granivores et le criquet pèlerin, le Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLAA) continue de mener les opérations à chaque invasion.

En 2020-2021, avec la forte pluviométrie enregistrée, le mauvais entretien des parcelles, ainsi que l'abondance continue des cultures ont favorisé une

invasion des rongeurs.

La vallée du fleuve Sénégal a connu depuis quelques années une pullulation récurrente des rats au niveau des wilayas du Trarza, du Brakna et du Gorgol.

Le services techniques ont engagé des missions de sensibilisation et de formation des paysans sur la nécessité de la lutte mécanique et de nettoyage des périmètres. Les actions prévues sur la lutte mécanique sont : protection soigneuse des ennemis naturels des rongeurs (chats, mangoustes, oiseaux rapaces, serpents...etc.), le gardiennage (protection des semis contre les écureuils), battues, excavation, noyade et autres formations et appui des producteurs.

Ils ont distribué également 9 600 sachets de granulés prêts à l'emploi au profit des paysans de différents périmètres rizicoles. La lutte chimique demeure le dernier recours après épuisement des méthodes alternatives et reste réservée uniquement pour les zones à très haute valeur ajoutée (zones de cultures de rente à très forte valeur ajoutée, ou parcelles de pépinières de riz dans le cas où le repiquage serait utilisé).

Autre prédateur de culture, la sésamie cause des importants dégâts aux cultures de décrue et derrière barrage. Pour y faire face, le département a pris des mesures appropriées pour atténuer les pertes au niveau de la production agricole, en distribuant 70 tonnes de pesticide micro-granulé contre les foireurs de tiges de céréales au profit de agriculteurs touchés par ce problème phytosanitaire et en assurant la formation des paysans sur les techniques d'utilisation raisonnée et sécurisée de ce produit Pour ce qui des punaises qui affectent les cultures

Campagne agricole 2020-2021 : Objectif 450 mille tonnes de céréales !

Pour la campagne agricole en cours (2020-2021), le département de l'agriculture se fixe pour objectif l'emblavement de plus de 250 mille hectares pour une production de plus de 450 mille tonnes de céréales dont 108 mille au niveau des cultures sous-pluie et 350 mille dans le secteur de l'irrigué. Cet objectif avait été fixé avant que la pandémie de la covid-19 ne se déclare. Il est évident que les conséquences de cette pandémie qui perturbent le mouvement des personnes et des biens risquent d'affecter le secteur de l'agriculture dans son ensemble et particulièrement celui de l'irrigué qui dépend d'une importante main d'œuvre et d'intrants.

Les pouvoirs publics sont engagés à atteindre l'objectif de dépassement des 100 mille tonnes

de céréales, une étape décisive sur la voie de l'autosuffisance alimentaire. En dépit des perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'Etat a pu, pour cette campagne, fournir aux agriculteurs de l'irrigué les intrants en quantités suffisantes et à des prix subventionnés (semences sélectionnées, engrais, pesticides), aménagé des milliers d'hectares, assuré le drainage des canaux d'irrigation, dynamisé le dispositif de lutte contre les déprédateurs, renfloué les structures publiques de financement du secteur et encouragé la mécanisation et la transformation.

Au niveau du pluvial, des barrages et des digues de retenue d'eau ont été soit construits soit réhabilités, des intrants, des matériels horticoles et des moyens de protection des cultures ont été



PRODUCTION BRUTE (TONNES)

Année	2018	2025 (prévisions)
Dieri	73 518 Tonnes	107 834 T
Walo (production tonnes/ha)	2 807 T	13 695 T
Bas-fonds	14 711 T	26 676 T
Dernière barrage/digues t	10 737 T	34 374 T
Décruée contrôlée t	5 882 T	16 180 T
Riziculture	307 580 T	312 000 T

RENDEMENTS (T/HA) T/HA

Année	2018	2025 (prévisions)
Dieri t/ha	0,456	0,520
Walo t/ha	0,289	0,820
Bas-fonds t/ha	0,581	0,890
Dernière barrage/digues t/ha	0,646	1,100
Décruée contrôlée t/ha	0,717	1,230
Riziculture t/ha	2,600	2,600

PRODUCTION NETTE (TONNES)

Année	2018	2025 (prévisions)
Dieri (production tonnes/ha)	62 491	91 659
Walo t	2 386	11 641
Bas-fonds t	12 504	22 675
Dernière barrage/digues t	9 126	29 218
Décruée contrôlée t	5 370	18 753
Riziculture t	277 865	280 800

BESOINS

Année	2018	2025 (prévisions)
Evolution des besoins de la population (t)	659 070	737 687
Total Déficit ou Surplus (t)	- 258 596	- 322 187
Taux de couverture	52%	54, 20%

et de contrôle, répartis sur les ports et les postes frontaliers par lesquels peut avoir lieu l'entrée ou le transit dans le territoire national des végétaux et produits végétaux. Actuellement quatre postes sont fonctionnels (l'aéroport international d'Oumtounsy, le port d'Amitié de Nouakchott, le PK 55 de Nouadhibou et le bac de Rosso).

En matière de lutte contre les mauvaises herbes envahissantes ou les adventices qui constituent une contrainte majeure pour le développement de la riziculture dans notre pays, en raison notamment du manque de main d'œuvre, d'une maîtrise imparfaite de l'eau, d'un planage défectueux des parcelles et des techniques culturales inappropriées. Elles sont la cause principale de la chute des rendements.

Pour en limiter la prolifération, il a été procédé, au cours de la campagne agricole 2020-2021, au nettoyage des axes hydrauliques, à l'implication des populations locales, par contrats, dans le curage manuel des canaux d'irrigation et de drainage, et au débouchage des canaux de circulation pour faciliter la navigation.

Par ailleurs, au cours de cette année, le département a élaboré, diffusé et distribué des guides et des manuels sur les principaux ravageurs des cultures en Mauritanie, conduit des formations sur la manipulation et la bonne utilisation des pesticides et matériel de traitement et assuré des formations sur les méthodes de lutte intégrée au profit de 50 paysans au niveau du Trarza.

En dépit de la création des infrastructures, de la réalisation des aménagements, de la mise en place du cadre favorable, de la fourniture d'intrants agricoles, des moyens de stockage et de lutte contre les déprédateurs des cultures et des opérations de désenclavement des zones de production, les efforts de pleine réalisation des objectifs dans ce domaine seront vains tant qu'une nouvelle génération verte n'émerge et ne s'implique pour impulser un essor du secteur.

Dossier réalisé en collaboration avec la Direction de l'Agriculture, du Développement des Filières et du Conseil agricole

rizicoles, et particulièrement au Trarza, les services ont distribué des produits et équipements aux agriculteurs pour limiter les conséquences de l'importante invasion des punaises enregistrée cette année sur les cultures et des missions de formation ont été dépêchées sur le terrain pour former les paysans sur les techniques d'utilisation des produits et équipements.

Un contrôle phytosanitaire rigoureux

L'acquisition de tous les produits de lutte contre les déprédateurs est soumise à un contrôle phytosanitaire rigoureux.

Ainsi, pour assurer la mission de contrôle phytosanitaire au niveau national, 31 postes ont été déterminés pour servir de maillage de surveillance

La réforme foncière, source de stabilité structurelle et de sécurité des investissements

Bien que, depuis son indépendance, la Mauritanie n'a connu que deux principales lois relatives aux terres agricoles, l'attribution et l'exploitation des périmètres cultivables sont soumises à une politique relativement efficace comparativement aux autres pays de la région.

Il a fallu attendre 1983 pour que la Mauritanie connaisse sa première réforme foncière postindépendance et son décret d'application en 1990. Les principaux objectifs sont « la libération de la terre pour mieux promouvoir un développement agricole durable et équitable qui renforce la stabilité sociale avec l'accès de tous à la terre » et « une meilleure répartition des ressources foncières. »

Pour concrétiser ces objectifs, un ensemble de mesures était prévu, visant à réduire les disparités entre les différentes couches de la société. Ces mesures portent, notamment, sur l'intégration des terres mortes dans le domaine de l'État, l'abolition du système traditionnel de tenure foncière, le rattachement du droit de propriété aux personnes physiques ou morales, l'obligation pour les communautés d'individualiser leurs terres et l'obligation de leur mise en

valeur pour éviter une jachère prolongée pouvant conduire à leur abandon.

Les changements apportés en matière de gestion des terres agricoles en Mauritanie ont connu une accélération notable dès le milieu des années, avec la mise en œuvre d'un nouveau mode d'attribution des terres et leur exploitation. On note dès 1995 l'implication active des exploitants avec l'appui du FIDA (Fonds international de développement agricole).

Intitulé « entente foncière », le concept s'appuie sur un contrat entre l'État et les propriétaires terriens. Cela a permis d'atténuer les conflits entre les exploitants à travers l'abolition de certaines pratiques archaïques comme la reconnaissance du droit des propriétés traditionnelles ou celle du mode de faire-valoir traditionnel basé sur le droit coutumier.

Depuis, le principe d'entente foncière en Mauritanie est renforcé par l'implication active des organisations représentatives des populations - comités villageois, comité des sages, notables propriétaires, représentants des paysans - avec des « directives volontaires » et un accompagnement technique de la FAO.

Les oasis de Mauritanie :

Ilots de luxuriance et sources de résilience

Hamada Mohamed Saleh

Ilots luxuriants au milieu des vastes étendues hostiles du désert, haltes incontournables sur les grands parcours caravaniers et espaces de vie pour de nombreuses communautés, les oasis sont des zones humides en milieu aride. Elles continuent de contribuer à la sécurité alimentaire de nombreuses communautés grâce à la persistance de techniques et de savoir-faire ancestraux qui se sont accumulés au fil des siècles et se sont adaptés aux rigueurs du climat et à des ressources de plus en plus limitées.

Le palmier a donné naissance à des écosystèmes spécifiques et à des économies locales intégrées avant l'heure. C'est ainsi que, sous le palmier, des cultures vivrières sont pratiquées, des élevages de subsistance de petits ruminants entretenus à échelle réduite, des matériaux de construction et du bois de chauffe fournis et des sous-produits du palmier utilisés dans la construction d'objets utilitaires et d'artisanat. Les dérivés du palmier servent aussi de brise-vent, d'enclos et d'aliment de bétail. Mais ces espaces oasiens sont confrontés à des problèmes environnementaux majeurs (pénurie d'eau d'irrigation, dégradation des sols, érosion, ravageurs et maladies des cultures, perte de biodiversité) qui mettent en péril leur durabilité.

On dénombre environ 350 oasis en Mauritanie, principalement localisées dans les wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et des deux Hodhs. Les techniques d'exhaure et les modes de mise en valeur des productions (variétés des palmiers dattiers, surfaces et nombres d'étages cultivés...) sont différents d'une wilaya à une autre.

On peut distinguer deux types d'oasis celles situées dans des dépressions inter-dunaires notamment dans l'Assaba et les deux Hodhs et celles le long des oueds creusés dans les plateaux rocheux, essentiellement dans l'Adrar et le Tagant.

Tradition de labeur et de résilience bien ancrée

Les oasis ont généré, plus qu'un savoir-faire, un mode de vie, une culture de résilience et une tradition de labeur qui se perpétuent encore aujourd'hui. Au secours de cet important pan de l'agriculture traditionnelle, le Programme de Développement Durable des Oasis (PDDO), s'est d'abord inspiré des expériences des pays maghrébins en la matière en raison de la similitude de leurs conditions climatiques avec les nôtres avant de conduire une série de projets d'introduction de nouvelles techniques de plantation de palmeraies, d'alimentation en eau, de lutte contre les déprédateurs de palmiers, de traitement et de conservation des dattes dans le cadre d'une approche de modernisation qui implique une pleine participation des oasiens.

Il cible principalement les populations vulnérables, détentrices de propriétés foncières et agricoles, en mettant à leur disposition de nouvelles superficies



aménagées dédiées à la plantation de palmiers et aux cultures maraîchères.

Le programme intervient au niveau des zones oasiennes et péri-oasiennes en Adrar, au Tagant, en Assaba, au Hodh El Gharbi et au Hodh Charghi, tout comme il peut étendre ses activités à toute autre zone agro-écologique adaptée à la plantation du palmier dattier et pourvue d'un potentiel hydrique suffisant pour ce type de plantation.

Le changement du contexte hydrogéologique dans les zones oasiennes et la faible productivité des palmiers imposent de nouvelles méthodes de mise en valeur à travers la normalisation et le perfectionnement des aménagements, la recherche de sources d'eau plus pérennes, l'utilisation d'une énergie plus durable et moins coûteuse et la mise en place d'équipements d'exhaure moins pénibles et mieux adaptés.

Développement oasien en chantier

Le PDDO est actuellement à sa deuxième phase qui couvre la période 2020-2025 ; phase dont la conception et le modèle d'intervention ont capitalisé l'expérience accumulée au cours de la première étape du programme.

Les actions du PDDO visent à préserver le savoir-faire traditionnel tout en introduisant des méthodes modernes et performantes de production. Le programme continue d'appuyer les anciennes oasis par l'introduction massive de pompes solaires, réduisant ainsi les charges d'exploitation des promoteurs oasiens et limiter l'impact de la raréfaction des ressources hydriques. L'introduction de pompes augmente le potentiel de pompage avec l'implantation de seuils de ralentissement et de digues filtrantes tout au long des oueds pour favoriser l'alimentation des nappes phréatiques.

Parallèlement à ces interventions, la deuxième phase du programme s'est orientée vers la mise en

valeur de nouvelles superficies aménagées et irriguées pour l'implantation de palmeraies modernes dans. Elle accompagne le processus de la plantation des palmiers jusqu'aux étapes de conditionnement et de conservation des produits.

Les nouvelles oasis modernes présentent quatre types en fonction de leurs aires, réparties en surfaces de 10 ha, 20 ha, 50 ha et 100 ha. La deuxième phase du PDDO prévoit la plantation de 80 mille pieds de palmiers sur des sites aménagés et équipés selon des techniques et des processus de production, de traitement de conservation et de transformation modernes qui améliorent la qualité, la productivité et la rentabilité.

En agissant, à la fois, sur les oasis traditionnelles, la création de palmeraies modernes et la promotion des activités maraîchères oasiennes, le PDDO entend booster concomitamment tous les volets de la filière et susciter, par effet d'entraînement, une mise à niveau de toutes les activités principales et annexes du secteur phoenicicole.

Pour y parvenir, le programme a conduit des actions de développement et de modernisation de la culture du palmier dattier à travers une stratégie claire basée principalement sur la mobilisation des ressources en eau profonde afin d'atteindre des quantités significatives qui permettent l'exploitation de vastes superficies, tout en couvrant les besoins des populations oasiennes en eau potable. Le programme a également mis en place des unités communautaires de production grâce à l'aménagement de 2 000 hectares permettant la plantation de 300 000 palmiers dattiers, avec une production annuelle attendue de 10 500 tonnes de dattes, en plus de la production maraîchère sur 20% de cette superficie, soit 400 nouveaux hectares sur les 2 milles prévus pour les cultures adjacentes (maraîchage, luzerne, blé, orge...).



Les productions de ces nouvelles plantations seront disponibles dans quatre ans et, en moins de six ans, toutes les plantations de nouvelle génération seront productives.

Maitrise et rationalisation de l'eau

Le programme déploie également des efforts importants pour préserver les anciennes oasis par la mise en place d'unités collectives d'irrigation, ce qui a permis de résoudre radicalement le problème de la pénurie d'eau dans les oasis.

Le programme d'appui à l'irrigation, à travers la distribution de pompes solaires, permettra, aussi d'augmenter sensiblement les superficies maraichères cultivées en légumes, céréales et fourrage, et de réduire les coûts de production grâce à l'équipement de 1 000 puits traditionnels de pompes solaires qui assureront l'irrigation de 150 000 palmiers avec une production annuelle prévue de 5 250 tonnes de dattes.

Afin de recharger les nappes phréatiques et d'augmenter la capacité de retenue des eaux de surface, un large réseau de seuils de ralentissement des eaux de pluie et de digues est en cours de réalisation avec l'introduction de techniques de protection des sols et de gestion durable des terres à travers la construction de 50 seuils de ralentissement des eaux destinés à recharger les nappes phréatiques.

Parallèlement des travaux de retenue des eaux de surface au niveau des 10 bassins versants sont déjà réalisés sur une vingtaine de bassins programmés, en plus de la mise en œuvre de la gestion durable des sols au niveau de 40 sites sélectionnés en raison de la forte dégradation de leurs sols qui entraîne une importante érosion hydrique et un ravinement grandissant, facteur de rétrécissement des terres agricoles.

La réalisation de ces ouvrages a été indispensable dans les oueds à forte pente de ruissellement, particulièrement dans les wilayas de l'Adrar et du Tagant où les reliefs sont très accentués.

De même des méga-barrages sont en cours de construction, dont quatre grands barrages à Seguelil, Touederglet et Tenlaba en Adrar et celui de Baghdada au Tagant. A eux seuls, ces quatre barrages permettront de retenir jusqu'à 20 millions m3 d'eau par an.

Par ailleurs, le programme continue de prodiguer le conseil agricole aux oasis grâce à un personnel dédié à la vulgarisation agricole, composé de 4 ingénieurs agronomes, 4 vulgarisateurs, 62 animateurs agricoles. Ce volet vulgarisation est réalisé dans le cadre d'un partenariat entre le PDDO et les unions régionales des associations de gestion participative des oasis en Adrar, au Tagant, en Assaba et dans les deux Hodhs.

Investissement sûr et rentable

Dans le cadre de son volet valorisation de la production oasienne en dattes et légumes, le PDDO s'attèle à augmenter la capacité de stockage de

AGRICULTURE PLUVIALE (au 31 mars 2021)

- Réalisation de 48 sites pilotes pour 480 ha et la fourniture des intrants et matériels agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, matériels horticoles,...etc);
- Appui aux agriculteurs en pluvial par la distribution de 480 tonnes de semences traditionnelles (toutes espèces confondues) et de 900 charrues.

CULTURES MARAICHÈRES (au 31 mars 2021)

- Mise en valeur de 8700 ha de cultures maraichères au cours de 2 dernières campagnes;
- Distribution des intrants (semences, matériel horticole, produits phytosanitaires, matériel de traitement) et 100 000 ml de grillage et accessoires;
- Réalisation de périmètres maraichers pour une superficie de 408,7 ha.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DES OASIS (au 31 mars 2021)

- Aménagement et l'implantation de 24 nouvelles palmeraies de grande superficie (10 à 30 ha);
- Équipement de 335 puits dans les anciennes oasis par l'installation de 330 pompes solaires pour couvrir environ 346,5 ha en Adrar, Assaba, Tagant et Hodhs;
- Réaliser (27) seuils de ralentissement ;
- Conditionnement et commercialisation de 185 Tonnes de dattes;
- Programmation de la mise en place de 37 nouvelles palmeraies;
- Equiper 350 puits dans les anciennes oasis en cours de préparation;
- Réaliser les travaux de réhabilitation et réparation de 04 petits barrages de Broude et Toueimiril, de dakhlet akourouray et oumechenad;
- Construction de (42) seuils de ralentissement (27) de 2020 et 15 programmés en 2021;
- Préparation des travaux de CES et Réaliser les travaux de GDT (Gestion Durable des Terres).

l'unité de traitement des dattes pour atteindre 1000 tonnes au lieu de 500 tonnes actuellement.

Le programme vise également à soutenir la capacité de production du laboratoire et de lutte contre les prédateurs du palmier dattier, dans l'objectif de production in vitro de 200 mille plants par an et d'élargir le maillage de traitement des agents ravageurs du palmier dattier.

Le programme apportera un accompagnement aux promoteurs des nouvelles oasis pendant deux ans pour leur permettre de maîtriser les techniques et de se professionnaliser de manière à garantir la pérennité des réalisations, d'assurer la durabilité de l'investissement et d'induire une plus grande valeur marchande des produits.

L'objectif, à terme, est de susciter un afflux importants des investisseurs privés vers cette activité qui est rentable alors que l'oasis n'était, auparavant, qu'une source de subsistance ou une acquisition de prestige.

En investissant dans les oasis de type moderne, les promoteurs privés pourront sécuriser leurs capitaux, amortir leurs investissements en moins de dix ans et les rentabiliser continuellement.

Les procédés de conservation et de conditionnement des dattes offrent de larges possibilités de valorisation des produits comme l'illustre l'exemple de l'usine d'Atar dont la capacité de traitement est en passe de doubler à la faveur d'un business-plan qui lui confère stabilité, rentabilité et autonomie. La construction de quatre chambres froides supplémentaires, l'installation d'un champ solaire et l'augmentation de ses équipements de stockage pour couvrir une capacité de 1 000 tonnes de dattes font de cette usine pilote un outil de valorisation des produits du palmier. Sa réussite vaut aujourd'hui au PDDO d'étendre l'expérience avec l'installation de 7 nouvelles unités de conditionnement des dattes sur différents sites et wilayas du pays.

L'Usine des dattes de Mauritanie, installée à Atar est une infrastructure qui utilise, aujourd'hui, les procédés les plus modernes de la valorisation des produits dattiers à travers leur conservation et leur conditionnement

Elle a créé plus de 60 opportunités d'emplois directs, dans leur majorité occupées par des femmes, et dont 14% sont permanents en plus de dizaines, voire de centaines d'emplois indirects. Cette usine se compose de 4 chambres froides, d'une chambre de congélation, de 5 ateliers de traitement et d'emballage des dattes et d'une chambre de conservation des produits maraichers, d'une capacité de 500 tonnes par an ; capacité qui sera doublée dans le cadre du programme en cours

L'usine présente une chaîne à trois niveaux : L'emballage des dattes mûres, la congélation des dattes fraîches pour une capacité de 30 tonnes par an, l'emmagasinage et la conservation des produits maraichers, notamment les carottes, pour une capacité annuelle de 400 tonnes.

Les capacités de l'Usine pourraient bientôt doubler du fait du projet de son extension déjà programmé dans la phase 2 du Programme de Développement Durable des Oasis (PDDO).

Une fois cette expérience élargie aux autres wilayas oasiennes, les produits des palmiers sur l'ensemble du territoire nationale pourront être valorisés et la filière générera plus d'emplois, plus de valeur ajoutée et contribuera encore davantage à la sécurité alimentaire du pays.

La clef de réussite du Programme de Développement Durable des Oasis et ses performances tiennent du couplage du savoir-faire traditionnel aux techniques modernes pour que les oasis demeurent des îlots de luxuriances et des sources de résilience.

Dossier réalisé en collaboration avec le PDDO

Secteur de l'élevage :

Produits dérivés d'animaux en Mauritanie

Dossier:

Mohamed Abderrahmane Ould Med Yehdih

Promouvoir les filières animales intensives pour augmenter les productions en quantité et en qualité, et assurer ainsi un meilleur accès des produits aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, c'est l'objectif fixé par les pouvoirs publics mauritaniens dans le programme national de développement du secteur de l'élevage (PNDE).

Atteindre cet objectif implique la valorisation des produits issus des filières porteuses: lait, viandes, volailles et peaux, l'amélioration de leur compétitivité par la promotion de l'investissement privé en direction des élevages intensifiés à haute productivité et forte valeur ajoutée et le renforcement de conditions de transformation (collecte, stockage, transformation, packaging et commercialisation).

Pour le Dr. Ahmed Salem El Arabi, directeur du développement des filières animales et du pastoralisme au ministre du Développement rural, que le magazine Horizons a rencontré, le pays possède un grand potentiel animal qui varie entre 23 et 24 millions de têtes, dont un million deux cent mille têtes de bovins, un million sept cent mille têtes de camelins et vingt-un millions têtes de petits ruminants.

« Mais il s'agit là seulement d'estimations, et non de données statistiques fiables recueillies sur le terrain. La Mauritanie est, malheureusement, le seul pays de la région qui n'a jamais recensé son cheptel. Cela n'est pas normal », a-t-il précisé.

Les statistiques sont pourtant essentielles pour connaître les quantités du bétail qui peuvent être exploitées.

Aucune partie de l'animal n'est inexploitable

À propos des produits et sous-produits d'origine animale, le Dr. El Arabi a souligné que ceux-ci et tous leurs dérivés peuvent être exploités en Mauritanie. Cela veut dire que tout ce qui est issu de l'animal est exploitable, y compris les sous-produits d'abattage : cornes, sabots, peaux, sang, os, onglons et contenu de l'estomac.

« La transformation ne pose pas de problème. Il s'agit d'une opération qui ne demande pas d'industries ou de technologies complexes. Des petits procédés de transformation permettent de valoriser ces produits et de les vendre, ce qui génère des recettes en devise, au lieu de les jeter dans la poubelle, comme ce qui se fait maintenant ».



Transformation du sang de l'animal

À propos du sang de l'animal, le directeur a indiqué que celui-ci est utilisé dans la fabrication d'engrais biologiques très utiles dans l'agriculture, et dont les coûts de production sont très élevés.

« Certains entrepreneurs étrangers sont venus ici, et ont manifesté leur intérêt pour l'exploitation du sang en Mauritanie. Malheureusement les infrastructures d'abattage dans le pays ne sont pas conformes aux normes internationales, car elles ne disposent pas d'équipements permettant la récupération et l'utilisation du sang.

Pour remédier à ces insuffisances, le PNDE prévoit la mise en place de 48 boucheries modernes répondant aux normes de qualité requise, avec des ateliers de transformation des viandes, la réalisation d'un complexe moderne d'abattage, de découpe et de conservation pour la grande consommation et le

renforcement de l'infrastructure de transport réfrigéré des viandes.

Valorisation des peaux animales

Par ailleurs, la Mauritanie produit d'importantes quantités de peaux animales. Mais elles sont peu et mal exploitées.

« Dans les pays voisins, une peau de chèvre brute est vendue entre 500 et 2000 ouguiyas. Si vous faites le calcul, les peaux jetées dans les poubelles peuvent générer des revenus qui avoisinent un milliard d'ouguiyas ».

Le PNDE prévoit un certain nombre de mesures pour valoriser cette filière dont notamment :

Bouses de vaches et crottins d'autres animaux

La bouse de vaches et le crottin, sont utilisés comme fumiers et fertilisants naturels et biologiques, et représentent une très grande valeur marchande partout dans le monde.

MESURES PRÉVUES PAR LE PNDE POUR VALORISER LA FILIÈRE « PEaux ANIMALES »

- Installation de tanneries et mégisseries modernes (2 unités) (500 000 pièces/an/unité), la mise en place d'un réseau de collecte (6 points de ramassage et de conservation des peaux selon les normes en vigueur).
- Renforcement et amélioration des conditions de transport des peaux (16 engins) ;
- Mise en place d'une unité pour la fabrication artisanale de semelles de chaussures.
- Mise en place de points de ventes de produits artisanaux de cuir local aux profits de femmes et jeunes.
- Mise en place au niveau des abattoirs d'espaces dédiés au lavage et nettoyage de peaux avant livraison aux points de collecte.
- Mise en place de systèmes appropriés de traitement et de recyclage des effluents de tannage.
- Renforcement du contrôle et surveillance des tanneries (normes écologiques, conditions de traitement, etc.).
- Renforcement du cadre réglementaire régissant la filière peaux et cuirs.
- Mise en place d'un centre de formation et de perfectionnement en technique de transformation de peaux et de valorisation de cuirs.
- Renforcement des compétences et des ressources humaines et formation des opérateurs en matière de dépeçage, de collecte, et de conservation des peaux.

Les bouses sont utilisées après le compostage comme des fertilisants très riches. De plus, et cela a été expérimenté en Mauritanie à une échelle limitée, les bouses sont utilisées pour faire du biogaz ». A cela s'ajoute le lait et ses dérivés qui constituent une importante ressource pour la lutte contre l'insécurité alimentaire et la création d'une valeur ajoutée.

Pour la promotion de la filière laitière, le PNDE propose un certain nombre de réalisations dont on peut citer :

Toutes les politiques gouvernementales passées ont négligé le secteur de l'élevage

La réponse du directeur du développement des filières animales et du pastoralisme à propos de l'échec des expériences passées est très claire :

« Pourquoi parlez d'échec ? A mon avis c'était la négligence absolue, et l'absence totale de toute volonté politique de valorisation des produits et sous-produits animaux. Pour parler d'échec, il aurait fallu qu'une politique de développement ou d'investissement ait été mise en œuvre ».

La volonté politique existe

Répondant à une question relative aux garanties du succès de la future stratégie de valorisation des produits dérivés animaux, le directeur a souligné l'existence d'une volonté politique exprimée au plus haut niveau. « la volonté politique constitue le vrai gage du succès de toute œuvre de développement », a-t-il dit.

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a personnellement supervisé l'ouverture de la première édition de la foire

- Installation de fermes modernes spécialisées en lait (**10 fermes bovines, 10 fermes camelines**).
- Installation de **18 centres de collecte**, d'une nouvelle usine de transformation et réhabilitation de l'existant.
- Construction et équipement de **31 mini-laiteries** villageoises locales.
- Renforcement de l'infrastructure de transport réfrigéré des productions laitières (**30 engins**).
- Renforcement de l'amélioration génétique.
- Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des organisations de producteurs, de professionnels et des interprofessions.
- Amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage.
- Etude sur les marchés potentiels de produits transformés.
- Etude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.

nationale de l'élevage, et adonné les instructions aux secteurs concernés de concentrer leurs efforts sur la modernisation du modèle de développement, l'amélioration et l'intensification de la production de produits laitiers, de viande et de divers sous-produits d'origine animale, ainsi que sur la promotion de la culture fourragère et de la santé animale.

Disponibilité des ressources financières

Dans ce contexte nouveau, Dr. Ahmed Salem El Arabi a souligné l'importance des sources financières mobilisée spécialement pour le secteur de l'élevage.

Il a, particulièrement, salué la décision du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, relative à la création d'un Fonds pour la Promotion et le Développement de l'Élevage (FPDE).

D'un montant de 800 millions de MRU, le FPDE vise à développer le secteur sous toutes ses formes, dont la gestion des couloirs pastoraux, la réalisation d'études, la création de fermes, l'amélioration des infrastructures hydrauliques pastorales.

Les ressources mobilisées dans le cadre du fonds permettront, selon le ministre des Finances, de

résoudre les problèmes de la transformation et le montage d'usines pour l'exploitation des produits de l'élevage.

« Fini le temps de l'arbitrage budgétaire, et de la main mise du ministre des Finances. Maintenant nous avons des ressources spécialement dédiées aux activités de valorisation du secteur de l'élevage », a souligné le directeur, manifestement soulagé par cette mesure, la première du genre dans le pays.

Mécanismes d'accompagnement

Au sujet des mesures d'accompagnement, le directeur de développement des filières animales et du pastoralisme, a précisé que l'Etat doit mettre en place des mécanismes d'accompagnement soutenus par un cadre juridique qui définit les normes standards qu'il faut respecter.

Il a ajouté que les activités dans le secteur est essentiellement privées, et que l'Etat a une mission régalienne qui consiste à la préparation d'un environnement propice pour la promotion du secteur.

Pour renforcer ces acquis dans le domaine, la Mauritanie s'est dotée en 2012 d'une stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et d'une loi d'orientation agropastorale (LOA), qui accordent une grande importance au secteur de l'élevage.

Des contraintes à relever pour valoriser le secteur de l'Elevage

Plusieurs contraintes se dressent devant la valorisation des produits dérivés de l'élevage. Il s'agit des contraintes liées à la sécheresse récurrente qui nécessite des programmes d'intervention et de résilience, et des politiques prévisionnistes des crises, et de préparation de réponses.

La situation du secteur reste soumise aux facteurs liés aux crises climatiques répétitives liées à la sécheresse (déficit pluviométrique pouvant dépasser le 80% de la normale), l'extension non raisonnée des cultures au détriment des droits d'usage pastoraux, la surexploitation et les feux de brousse, les épizooties et les crises sociales transfrontalières, un cadre institutionnel peu incitatif se traduisant par un système de conseil rural faible en ressources humaines qualifiées, une politique relative à la recherche-développement quasi-inexistante et peu adaptée et de faibles capacités de suivi et de contrôle,

Il existe d'autres contraintes relatives à l'absence de maîtrise des statistiques de l'élevage, ce qui rend les régimes fiscaux peu favorables au secteur, la quasi absence de mécanismes de financement et de formation approprié pouvant créer de nouveaux revenus pour les ménages vulnérables et le déficit d'infrastructures hydrauliques, de passage, de repos du bétail facilitant la mobilité dans l'espace.

Parmi les contraintes figurent, également, le manque d'électricité pour la conservation du lait dans plusieurs zones du pays comme l'Assaba et le Hodh El Gharbi où de normes quantités du lait ne sont pas exploitables.

A cela s'ajoute l'absence des infrastructures routières nécessaires pour la

collecte et l'exportation du produit.

Le coût élevé de l'électricité, le manque de technicité et la concurrence des produits de fabrication étrangère sont aussi des facteurs qui découragent les investisseurs.

Au plan des ressources humaines qualifiées, on constate un déficit cruel à tous les échelons. Entre 2005-2021, l'Etat a recruté seulement 43 éléments entre médecins et techniciens, soit une moyenne de trois personnes sur trois ans.

Ce nombre est largement en dessous de celui des éléments qui partent à la retraite. La dernière bourse donnée par le ministère de l'enseignement supérieur dans le domaine vétérinaire remonte à 2005.

« La dernière évaluation effectuée par l'Organisation mondiale de la Santé animale(OIE) dont le rapport officiel est avec nous révèle que la Mauritanie a un manque de 180 docteurs vétérinaires pour qu'elle soit conforme aux normes », a encore remarqué le docteur El Arabi.

Il s'est dit également étonné par le fait que tous les régimes passés n'ont jamais pensé à la création d'une faculté ou école vétérinaires.

D'autres difficultés doivent être surmontées par l'intensification de la fourragère verte et l'amélioration génétique. Cela permettra de limiter la transhumance et d'améliorer la production laitière.

MAMY

• Filière lait :

- * Réalisation du programme lait : appui à la **SMPL** et construction de centres de collecte;
- * Mise en place de **48 Mini-laiteries** ;
- * Distribution de **6380 chèvres laitières** et de **130 boucs géniteurs**;
- * Lancement de construction de **9 centres de collecte**.

• Filière avicole :

- * Construction de **114 poulaillers paysans** dans la zone du agropastorale;
- * Lancement de construction de **23 poulaillers paysans**, acquisition de poussins et aliments avicole;
- * Mise en place de **2 fermes de parentaux**, rapport d'évaluation technique, short list établie, TDR finalisés pour l'élaboration d'une étude technique et financière/ Préparation de signature d'une convention avec deux opérateurs.

«Ces documents, d'une importance capitale, n'ont été mis en œuvre et sont restés lettres mortes, et c'est là, aussi, une preuve de la négligence du secteur par les anciens régimes», note le directeur.

Le PNDE sera mis en œuvre au plan institutionnel par un comité de pilotage composé des représentants des acteurs du secteur d'Elevage et des représentants des ministères concernés.

Les acteurs des filières productives, participent à l'amélioration de l'organisation générale du sec-

teur, la professionnalisation des filières et des conditions de production, la promotion des produits animaux des locaux, la collecte d'informations et production de statistiques fiables.

Le plan stratégique du développement du secteur de l'élevage entend moderniser le secteur de l'élevage, formaliser ses activités, assurer son accès aux financements, améliorer son climat des affaires et attirer des investissements directs étrangers.

De plus, il prévoit de développer une industrie agro-alimentaire prospère et diversifiée selon la spécificité de chaque zone d'élevage. Cette industrie, en plus de son augmentation de la valeur ajoutée du secteur, peut jouer le rôle du catalyseur du secteur de l'industrie manufacturière dans son ensemble.

Le document vise à identifier et formuler, selon une démarche participative, un plan national de développement de l'élevage avec un plan d'action, un calendrier et une estimation financière.

L'Etat assurera l'exécution des tâches relevant de ses fonctions régaliennes suivantes :

- Réglementation et normalisation du secteur et de ses filières.
- Contrôles de qualité et sanitaires des produits (matières premières et produits finis) et installations de production, de transformation et de commercialisation.
- Contrôle sanitaire aux frontières.
- Intelligence économique sur le secteur.
- Programmation et financement d'infrastructures structurantes et fonds d'appui aux filières prioritaires.

La MPE : Un bond qualitatif sur la voie de la valorisation des productions animales

En raison de leur contribution remarquable au produit national et de leur rôle central dans la sécurité alimentaire et la création d'emplois, les ressources animales constituent un pilier fondamental de notre système économique et social et un axe central de notre stratégie générale de lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural.

Les retombées de ces ressources demeurent encore limitées malgré ce qu'elles offrent avec leurs nombreuses possibilités d'exploitation, principalement du fait du faible développement de leurs moyens de production et de leur large dépendance de la transhumance et du volume des précipitations pluviométriques.

La création récente par le Conseil des ministres d'un établissement public à caractère Industriel et Commercial dénommé la Mauritanienne des Produits de l'Elevage (PME) vient concrétiser l'une des annonces faites par le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, à l'occasion de la première édition de la Foire Nationale de l'Elevage.

La PME a pour missions la valorisation des productions animales, la promotion des chaînes de valeur, la création d'une haute valeur ajoutée pour les différentes filières animales, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits et sous-produits de l'élevage, afin de satisfaire les

besoins nationaux mais aussi d'exporter vers les marchés extérieurs.

Cet établissement sera, également, en charge de la réalisation des infrastructures permettant une valorisation des produits, sous-produits et dérivés du secteur de l'élevage.

Sa création fait suite à l'institution d'un fonds pour la Promotion et le Développement de l'Elevage (FPDE) pour un montant de 800 millions de MRU. Le fonds vise à développer le secteur de l'élevage sous toutes ses formes, dont la gestion des couloirs pastoraux, la réalisation d'études, la création de fermes, l'amélioration des infrastructures hydrauliques pastorales, selon le ministre des Finances.

Le ministre a ajouté que le fonds doit résoudre les problèmes de la transformation et au montage d'usines pour l'exploitation des produits dérivés.

Pour sa part, son homologue du Développement rural a souligné l'importance des ressources animales et leur contribution dans la construction d'une économie nationale forte et prospère.

Il a ajouté que les ressources animales sont résilientes comme en témoigne le rôle du secteur, lors de cette période de pandémie Covid-19.

MAMY

Elevage :

Problématique de l'aliment de bétail**Djigo Aboubakry**

Pays essentiellement désertique, la Mauritanie est pourtant une terre d'élevage. L'activité qui contribue pour 16 % au PIB, assure l'essentiel des revenus à 75 % de la population, en milieu rural notamment où c'est la principale source de revenus, avec la vente de lait, de produits dérivés et accessoirement, de bétail.

La Mauritanie a un grand potentiel d'élevage encore sous exploité. Elle fait également face à de nombreuses contraintes et difficultés. Au manque d'infrastructures, s'ajoutent le manque d'appui - conseil, de financements et le coût élevé des services productifs et des intrants.

La filière bétail

Malgré l'absence de recensement et de statistiques précises, on estime aujourd'hui le cheptel à environ 10 millions d'ovins, 6,7 millions de caprins, 1,7 million de bovins et 1,4 million de camélins.

Un tel cheptel nécessite naturellement des ressources en aliments de bétail.

Tous les systèmes pastoraux pratiqués ont besoin de compléments alimentaires. On peut noter :

- le système pastoral nomade qui concerne surtout les camélins et les caprins ; les troupeaux se déplacent à la recherche de pâturages naturels et de points d'eau souvent éloignés les uns des autres. Les chameaux appartiennent généralement à des citoyens qui les confient aux bergers propriétaires eux, des chèvres ;
- les systèmes agropastoraux transhumants qui concernent surtout les bovins et les ovins mais aussi des camélins et des caprins ; la transhumance dure de 2 à 3 mois pendant la période de soudure, entre mai et juillet ; en plus d'une alimentation provenant des pâturages, les bergers recourent à un complément alimentaire pour le bétail ;
- le système pastoral sédentaire associé à l'agriculture ; c'est généralement un élevage de bovins et de petits ruminants ; les troupeaux qui restent sur place toute l'année, sont nourris à partir des pâturages et des fourrages naturels mais aussi, en saison sèche, avec les résidus des cultures (sorgho, mil, maïs et riz).
- le système extensif urbain : c'est un élevage pratiqué en milieu urbain par des familles à revenus faibles ; les animaux s'alimentent de déchets urbains et reçoivent un complément composé de restes de repas, de cartons, tourteaux d'arachide, etc.



- le système semi intensif périurbain qui concerne les camélins et les bovins. Ce système, à l'initiative de commerçants et de fonctionnaires se développe le long des axes routiers près des grandes villes comme Nouakchott. Pendant la saison sèche, le troupeau (essentiellement des chameaux laitiers) recherche des pâturages le jour et reçoit la nuit un complément alimentaire.

Production d'aliments de bétail

Les différents produits fournis comme complément alimentaire sont les sous-produits agro industriels, les aliments complets usinés et les fourrages.

Les produits sont le maïs, le mil, le sorgho, l'orge et le blé avarié. Les fourrages sont produits pratiquement dans toute la vallée.

Il faut compter une douzaine de fabriques d'aliments de bétail en Mauritanie dont les Grands Moulins de Mauritanie (GMM), Les Moulins du Sahel (LMS), les Grands Moulins de Nouakchott (GMN), la Compagnie des Industries de l'Elevage (CIE). Ces usines sont des minoteries de production de pâtes alimentaires, de biscuits ou de farine pour les boulangeries. Elles produisent en activité secondaire, des aliments de bétail simples à partir du son de blé notamment.

Importation et distribution d'aliments de bétail

La production nationale d'aliments de bétail couvre

40 % des besoins. La Mauritanie doit importer ainsi, 60% de ses besoins. Les importations proviennent essentiellement du Sénégal (97,72 %) Le reste vient du Mali (1,13 %), de la France (0,41 %), de la Côte d'Ivoire (0,31 %), de la Belgique (0,24 %), de l'Espagne (0,16 %) et du Japon (0,03 %).

Le circuit de distribution est assez complexe et l'Etat doit souvent intervenir. Les années de sécheresse, il arrive que l'Etat subventionne les aliments de bétail par le biais du Centre d'Approvisionnement en Intrants d'Elevage (CAIE) qui assure la distribution. Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) intervient également de temps en temps en mettant sur le marché des céréales avariées intégrés finalement à l'alimentation du bétail.

Le Projet de gestion des ressources naturelles de l'Est Mauritanien (GIRNEM) a mis en place des systèmes de microcrédits par le biais de boutiques alimentaires pour le bétail. Il y a aussi les associations de producteurs de lait et de viande du Brakna (APLVB) et du Trarza (APLVT) qui ont mis en place un système de sécurisation alimentaire du bétail.

Le Groupement national des associations pastorales (GNAP) avait diligenté une mission du 18 au 23 avril 2019 dans les régions bénéficiaires de l'appui du (P2RSP) : Projet de renforcement de la résilience des éleveurs confrontés à la sécheresse de 2018. L'objectif de la mission était notamment de lancer avec les autorités et les élus, la distribution gratuite de céréales et la vente d'aliment de bétail aux familles d'éleveurs des régions du Trarza, du Brakna, du Gorgol, du Hodh Gharbi et du Guidimaha., la formulation avec les bénéficiaires et les comités de gestion d'une stratégie appropriée.

Tout récemment, le programme agropastoral spécial 2020 comportait un volet 'distribution d'aliment de bétail' subventionné. Le programme a touché toutes les wilayas de l'inférieur. Il s'agissait de venir en aide aux éleveurs frappés par le déficit pluviométrique en 2020.

En somme la problématique de l'aliment de bétail est au cœur des préoccupations des autorités publiques qui ont lancé entre autres, le PNDE (Programme national de développement de l'élevage).

**CULTURE FOURRAGÈRE ET GESTION DES PÂTURAGES NATURELS (au 31 mars 2021)**

- Mise en valeur à N'beiket lahwach de 40 ha et programmation de 100 ha ;
- Clôture et régénération de 200 hectares de forêts (gommerais et baobabs),
- aménagement de 350 hectares de cordons pierreux;
- Mise en place de 38 sites de cultures fourragère pour 570 ha;
- Mise en place de 5 sites de reboisement;
- Réalisation de 390 km linéaires de pare feu manuel et la programmation en 2021 de
- 1000 km linéaires de pare feu manuel;
- Développement des cultures fourragères (2000 ha), transmission au MEPS des termes de référence pour assistance technique. Short list établie.

Stratégie de Développement du Secteur Rural, horizon 2025 :

Une marge de progression considérable en termes de productivité

Par. Sneiba Mohamed

Le secteur rural est l'un des secteurs les plus importants de l'économie mauritanienne. En effet, plus de 62% de la population du pays vit principalement des activités rurales, il contribue pour 17% à la formation du PIB et il est le 2ème pourvoyeur d'emplois dans le pays, avec environ 21% des actifs.

Il reste que malgré le potentiel conséquent du secteur, dans ses deux composantes agro et pastorale, seule l'autosuffisance en viande rouge est assurée à 100%. Pour la couverture des besoins du pays en céréales (30% des besoins céréaliers), beaucoup doit encore être fait dans le cadre des nouvelles orientations du ministère du développement rural (Stratégie de Développement du Secteur Rural, horizon 2025).

La Surface Agricole Utile (SAU), estimée à 502 000 ha, représente moins de 0,5% du territoire national. Plus de 44% de la SAU, soit 220 000 ha sont constitués de terres exploitables en système de production pluvial (Diéri, Bas-fonds et Walo) qui dépendent fortement de la pluviométrie, de l'écoulement hydrique et donc de la qualité des infrastructures agricoles.

La production s'inscrit nécessairement dans l'environnement écologique mauritanien généralement défini selon quatre zones agro-écologiques auxquelles correspondent quatre principaux systèmes de production.

D'abord la zone aride, la plus vaste du territoire (80% de la superficie totale) est caractérisée par des températures très élevées, la sécheresse de l'air et par une très faible pluviométrie. Le système de production de référence, de type oasis avec palmiers et cultures irriguées associées (céréales, luzernes, fruits et légumes), couvre environ 12 000 ha, soit 2,4 % de la SAU.

La zone sahélienne du Sud-est de la Mauritanie est celle où alternent une saison hivernale sèche et une saison estivale pluvieuse. Le système de production est de type agropastoral : À l'Est du pays, l'élevage transhumant et extensif prédomine par rapport aux cultures (sorgho, mil, maïs) extensives pluviales, de type « diéri » en zone sablonneuse. Les superficies varient considérablement en fonction de la pluviométrie : de 57 000 à 184 000 ha soit de 11% à 37% de la SAU. Les rendements sont faibles, de l'ordre de 0,3 tonne /ha. Au Sud, dominent les cultures (sorgho, maïs, légumes) derrière barrages et de bas-fonds. Les superficies varient entre 14 000 ha et 60 000 ha, soit de 3% à 12% de la SAU totale. Les rendements moyens sont faibles, de l'ordre de 0,8 tonnes / ha.

Ces deux systèmes sont caractéristiques de l'agri-



culture familiale (main d'œuvre familiale, cultures de subsistance). La superficie moyenne des exploitations agricoles est de 1,5ha.

La zone de la vallée du fleuve Sénégal est celle où domine l'agriculture irriguée, mais où sont également développées les cultures pluviales. Au niveau de l'irrigué il existe deux systèmes de culture : L'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau, est essentiellement concentrée dans la vallée du fleuve Sénégal où le potentiel est estimé à 135 000 ha. Trois campagnes sont pratiquées par an : riz en hivernage (juillet-octobre); fruits et légumes, maïs, sorgho en contre-saison froide (novembre-février); riz en contre-saison chaude (mars-juin).

Les systèmes de décrue naturelle ou contrôlés du Walo permettent des spéculations en sorgho et en maïs. Les rendements moyens y sont peu élevés, de l'ordre de 0,6 tonne / ha en décrue naturelle et de 0,9 tonne / ha en décrue contrôlée. Ce système de culture dépend pour 50% environ de la gestion du barrage de Manantali. L'agriculture familiale représente moins de 50% des superficies cultivées dans cette typologie et la superficie moyenne des exploitations agricoles est de 0,5ha.

La zone maritime, qui correspond à une bande littorale de 50 km de large, et s'étalant de Nouadhibou au delta du fleuve. Un système de production littoral permet l'exploitation des potentialités spécifiques de cette zone, plus humide, aux températures moins élevées et donc propices aux cultures, notamment maraîchères et arboricoles. Une estimation indicative de la SAU en zone maritime est de l'ordre de 12. 000 ha.

De façon générale l'agriculture mauritanienne plus particulièrement l'agriculture pluviale subit les effets des changements climatiques.

Filière céréales traditionnelles, seulement 30% des besoins du pays

Le potentiel de la zone pluviale s'élève à environ 350 000 ha. En fonction de la pluviométrie, la surface agricole utile totale peut varier pratiquement du simple au double en fonction de la pluviométrie. La céréaliculture traditionnelle (sorgho, maïs, niébé, mil) est dominée par des petites exploitations familiales ou collectives, aux pratiques agricoles rudimentaires et tournées vers l'autosubsistance. Les céréales traditionnelles sont cultivées essentiellement dans les wilayas du sud, de l'est et du centre du pays.

Pour l'amélioration des rendements et partant de la production, le MDR a entrepris depuis deux campagnes un programme d'accompagnement des agriculteurs dans les zones de barrages visant le transfert du paquet technologique. Ceci dans le cadre d'un programme dénommé programme spécial du sous-secteur pluvial. Ledit programme a concerné en 2019-2020, quelque 16 barrages couvrant huit wilayas agropastorales. Au regard des bons résultats obtenus, cette opération a été élargie pour que la campagne 2020-2021 porte sur 48 barrages, assurant une bonne couverture des wilayas touchés. Les agriculteurs concernés par le programme ont eu à bénéficier d'un appui multiforme en intrants et matériel agricole en plus de l'encadrement rapproché.



La productivité qui reste en-deçà des espérances devrait cependant s'améliorer avec la distribution aux agriculteurs de 900 charrues à traction animales.

Les cultures vivrières essentiellement pratiquées en mode pluvial sont constituées par le sorgho, le mil, le maïs et, dans une moindre mesure, le blé et l'orge.

L'évolution des superficies cultivées en hectares par typologie et par type de culture, telle que présentée par les Statistiques Agricoles du Ministère du Développement Rural, montre une progression sensible sur plus de trente ans (entre 1983 et 2018), soit 29237 hectares, pour la campagne agricole 1983-1984, contre 133157 hectares, en 2017-2018. La céréale la plus cultivée, toutes zones confondues, est le sorgho : 95394 ha, en diéri, 23059

ha, en bas-fonds, et 4004 ha, en walo et 3789, en décrue Sonader. Le total des superficies cultivées en sorgho, pour la campagne 2017-2018, s'élève à 126246 hectares.

Les autres spéculations en pluvial sont le mil, cultivé seulement en diéri (6349 ha, en 2018), le maïs, essentiellement en bas-fonds (23 059 ha, en 2018) et en décrue Sonader (3943 ha), le blé/orge, introduit comme filière en 2003 avec la mise en valeur de 320 ha en bas-fonds, le même niveau en 2018 (344 ha) après avoir atteint pourtant 2356 ha durant la campagne agricole 2013-2014.

D'aucuns estiment que « rien (n'est) plus hasardeux que d'estimer la production de céréales en Mauritanie » et que, « si la production de riz, qui est entièrement le fait du secteur moderne, ne pose pas de problème, les mils, sorghos, maïs, niébés, sont très difficiles à estimer. »

Ainsi, selon les données de la Direction des Statistiques et des systèmes d'Informations agropastorales (DSIA) rapportant à la période comprise entre 1983 et 2018, le sorgho reste la première spéculation en Mauritanie. Pour la campagne 2017-2018, la récolte totale a été estimée à 57 198 tonnes réparties comme suit : 41 418 tonnes, en diéri, 12920 tonnes, en bas-fonds, 2642 tonnes, en décrue Sonader et seulement 218 en walo. Le maïs est la deuxième spéculation, avec une production totale de 12 565 tonnes dont 9 300 tonnes, en bas-fonds, 2938 tonnes, en décrue Sonader, et 327 tonnes, en walo. Le mil n'est produit que dans le diéri avec 1177 tonnes récoltées en 2018. La meilleure production en blé/orge a été en 2013-2014, avec 4241 tonnes en bas-fonds. Pour la campagne 2017-2018, la récolte a chuté à seulement 475 tonnes.

Plus que l'irrigué pratiqué dans la Vallée avec la mise en valeur de 54340 ha durant la campagne 2017-2018, l'agriculture pluviale en Mauritanie est fortement contrainte par la disponibilité en eau. Mise à part la frange méridionale du pays (Guidimagha et bordure sud des deux Hodhs), elle n'est pas importante faute de précipitation suffisante. L'essentiel des superficies correspond donc aux cultures de décrue le long du fleuve (35.000 ha).

Pour les superficies cultivées, les superficies consacrées au mil-sorgho, concernant, généralement, l'agriculture de décrue, l'agriculture derrière barrage, autour des mares au fur et à mesure qu'elles se dessèchent, ou le long d'un oued après le passage de l'eau, elles occupent encore la première place avec 142 800 hectares sur un total de 221000 hectares, loin devant les superficies consacrées à l'irrigué (riz paddy) estimées, en 2018, à seulement 25% de la superficie totale. Mais en ce qui concerne les rendements (production), la tendance s'inverse, avec une production en riz paddy de 223 285 tonnes (sur un total de 341 753 tonnes) et seulement 96 049 tonnes pour la production en pluvial.

Evolution des superficies cultivées en ha par Typologie et par type de culture

Années	CULTURE BAS-FONDS										CULTURE EN DÉCRUE										Total Général
	Sorgho	Maïs	Blé	Total	Sorgho	Maïs	Blé/Orge	Total	Sorgho	Maïs	Total	Sorgho	Maïs	Total	Sorgho	Maïs	Blé	Total	CSC	CCF	
1988/1989	15660	2037	1738	20637	3037	3568		6605	3880	8325	6472	882	3060	2350	251	1380	3000	4400		42 098	
1989/1990	42166	13842	1077	56205	19438	1401		24800	8090	1812	9702	2846	422	2771	671	416	3015	4755		88 268	
1990/1991	85000	12750		97750	12440	1302		52502	23200	2500	25000					5690	5250	8250		128 802	
1991/1992	93000	13600		106600	23020	302		63300	30600	350	38700					490	1300	9900	8000	144 800	
1992/1993	26005	28075	87	54167	14370			74370	23000	180	24000	10500				11000	284	353	11781	108 555	
1993/1994	87000	18942	640	106582	47605	6488		54470	20000	3454	24000	8850				8850	720	530	12788	181 444	
1994/1995	70277	28038	538	98743	48255	1303		45226	21435	572	22202	20000	290	22250	162	347	15053	24162		152 546	
1995/1996	34075	12888	1400	48363	14075			24075	7900		2000	2000	2240			104	288	3000	18448	108 208	
1996/1997	23166	2873	66	26105	38338	2788		38910	13086	1553	24327	2700				2700		14818	14818	136 133	
1997/1998	10433	8048		18481	23004	1313		24036	10013	1506	13183	4000	400	5000	1468	377	17771	14766		117 065	
1998/1999	30311	15758	375	46444	31800	749		32048	15079	516	15595	7215	3685	11100	1003	547	19758	21528		148 158	
1999/2000	345100	10021	5776	367000	22870			33870	24700		24700	4000	5000	5000	5000		5000	5000	5000	254 333	
2000/2001	324900	10021	5776	366887	22870			33870	24700		24700	4000	5000	5000	5000		5000	5000	5000	254 333	
2001/2002	312564	13482	7376	333915	13739	342		14039	17049	3781	15040	2784	2784	1138	1803	17475	20060			345 073	
2002/2003	80557	8028		88585	29966	2041		43043	15502	8582	20684	1704	696	2418	1363	1386	20875	23907		162 057	
2003/2004	27736	10947		38683	14582	993		35280	20000	4057	24437	456	456	456	456	456	25079	20390		135 254	
2004/2005	202060	14462	2046	218568	47462	1722		41075	28992	2404	24047	1300	1300	1300	1300	1300	1300	1300	1300	222 794	
2005/2006	234465	12337	1018	246820	25435	9587		35013	10076	880	13205					10603	13073	10067	10067	242 318	
2006/2007	129079	14937	240	144256	18717	3387		73006	2687	656	3246	8000	1386	9949	705	29	11897	11898	1000	143 680	
2007/2008	181000	5175	87	186262	13334	5073		17809	1881	356	3750	4014	1406	6302	335	137	15088	18100	3004	188 318	
2008/2009	305117	15378	1720	321215	14013	13778	130	11405	17905	2486	20466	4700	5000	10700	678	583	11148	15406	3051	268 762	
2009/2010	305121	12758	2366	318245	10128	4093	250	11405	4800	1846	10000					10000	40	62	15058	15705	308 324
2010/2011	202032	10208	11807	213427	22482	373	473	47325	2612	2820	3723	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	209 850	
2011/2012	238133	18846	158	257137	33835	6345		40540	2015	5014	3480	3360	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	285 800	
2012/2013	118453	15844	5675	135872	20644	17885		34035	33798	1300	34668	5790	3700	6700		15542	15540	3847		240 555	
2013/2014	129008	17588	446	147042	32150	15887	2800	52000	5875	476	6454	4800	5800	6700		18347	18347	4841		250 270	
2014/2015	240313	20338	624	261275	32138	15772	3736	49438	33004	1573	24773	3720	3700	5500		19323	19323	4927		267 673	
2015/2016	233100	13423	780	247303	22784	16978	487	44017	16247	235	1646	4000	5000	5000		19323	19323	5775	893	251 280	
2016/2017	141705	5795	330	147830	24184	15778	781	42075	42085		8395	3000	2000	5000		20855	20856	10054	1040	144 333	
2017/2018	147001	10475	58	157524	32730	30055	1718	57908	10910	3303	18175	4500	5000	6700		22894	22894	14102	1545	161 886	
2018/2019	151570	18906	40	170526	22780	6046	2156	32152	5890	8082	3974	4032	6000			20807	20807	14034	803	209 444	
2019/2020	202024	2140	536	204690	22780	12728	3726	32152	2517	1048	5180	3700	3000	7000		34251	34251	22331	1014	243 830	
2020/2021	205486	12038	240	206744	33320	13854	2310	32152	2008	2572	5180	3885	2014	7000		28425	28425	16338	523	280 333	
2021/2022	131453	10713	765	142931	31017	13773	1713	41800	6775	7543	5418	2513	2008	5407		18003	18006	17471	381	241 515	
2022/2023	231094	9407	358	232859	24070	7892	144	32436	4804	2377	8088	3780	2043	7322		20000	20000	27331	423	281 806	

Source : DSIA/ANR



L'autosuffisance passe par le soutien aux cultures vivrières

Si la Mauritanie continue encore à dépendre de l'extérieur pour ses importations en céréales estimées à 31,6 % du total des importations de produits alimentaires pour le premier trimestre de l'année 2020, il faut saluer l'engagement du gouvernement dans la mise en œuvre du programme « Taahoudati » tendant à « améliorer la maîtrise des eaux de surface à travers la construction de 60 petits barrages permettant d'irriguer chacun entre 100 et 500 ha et 6 grands barrages dans 5 wilayas (Tagant, Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimagha). Supervisant le lancement de la campagne agricole 2020-2021, le ministre de l'Agriculture, M. Dy OuldZein, le 13 août dernier, à partir du Trarza réputé être « le grenier de la Mauritanie », a fixé les objectifs pour les différentes spéculations que sont les céréales traditionnelles, cultivées en sous-pluies, et l'irrigué.

Dans le pluvial, l'agriculture sur les alluvions humidifiés par les oueds imite l'agriculture de décrue du fleuve Sénégal. Mais comme les surfaces inondées naturellement sont insuffisantes, contrairement à ce qui se passe dans la région du fleuve où les travaux hydrauliques sont l'exception, on trouve alors un nombre important de barrages en terre permettant d'inonder des surfaces plus étendues. Lorsque la terre est assez mouillée, on ouvre le barrage, permettant à l'eau de s'échapper. Ce système permet, lors du retrait des eaux, la culture du mil, maïs, des haricots, des pastèques, du henné, du tabac et parfois de l'arachide. Certains barrages atteignent 500 m de longueur et 6 à 8 m de hauteur.

La culture pluviale se pratique également dans les « grair » (singulier : grara appelé gowd, tamurt, ou ouad selon la région). Ce sont des dépressions du sol sous la forme de cuvettes de dimension variable. Elles se transforment en zone d'épandage naturelle édifiée par les oueds lorsqu'ils coulent. Tapissées d'alluvions argilo-sableuses elles peuvent avoir le même usage cultural que les barrages en produisant mil, pastèques et niébés. « Le cultivateur en-

semence autour du grara au fur et à mesure que les eaux se retirent. Les oueds coulent suffisamment pour permettre de cultiver les grair, une fois tous les 4 ou 5 années en Adrar, tous les 2 ou 3 ans au nord de l'Assaba, presque tous les ans autour de l'isohyète 400 » renseigne une vieille étude française sur l'agriculture familiale en Mauritanie.

Cette forme de culture se trouve à la limite entre la culture de décrue et la culture sous pluie et combine les deux. L'ensemencement commence après les premières grandes pluies qui forment les mares ; les semis bénéficient de l'humidité des eaux qui se retirent et des précipitations subséquentes, mais courent ainsi un danger de submersion exigeant des nouvelles semailles.

La campagne cible la culture de 250 000 hectares, dont 180 000, dans le secteur sous pluie, et 70 000 dans le secteur irrigué pour une production estimée à 458 000 tonnes dont 108 000 de céréales traditionnelles et 350 000 de riz blanc. Ces actions s'inscrivent dans la droite ligne de ce qu'annonçait la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, présentée le 5 septembre 2019 devant l'Assemblée nationale. Elle indiquait, qu'en matière d'appui à l'agriculture pluviale, l'Etat « envisage la mise en place de 7 brigades, la fourniture d'intrants et de supervision technique pour 32 sites, l'acquisition de 655 tonnes de semences traditionnelles ainsi que la fourniture d'équipements et matériels agricoles et de protection des zones dont 37,36 km de clôtures en fils barbelé pour 226 sites. »

Si l'objectif fixé par le ministère du développement rural pour la campagne en cours est atteint, ce sera alors le début probable d'une « révolution verte », car, depuis 1968, la production des céréales traditionnelles oscille entre 60.000 et 80.000 tonnes, la sécheresse et les péripéties du climat touchant sévèrement les récoltes sauf le riz, produit par irrigation artificielle, et les dattes dépendant plus des nappes souterraines que des précipitations de l'année.

Cet intérêt pour l'agriculture pluviale sera également un changement de stratégie qui, à moyen et long termes, devrait permettre d'avoir une politique d'autosuffisance alimentaire efficiente, alors que,

depuis trop longtemps et en tout cas depuis l'apparition du premier Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), on s'est toujours contenté d'états de mise en œuvre sommaires (souvent annuels) et peu ancrés dans la réalité.

Le secteur doit également faire face aux changements climatiques et à la sécheresse, à la dégradation des ressources naturelles, à une baisse de la productivité agricole et à une sous valorisation par rapport à l'agro-business (irrigué).

Les filières locales sont concurrencées par les importations. La Mauritanie importe en moyenne 60% des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Les populations pauvres sont donc doublement dépendantes des marchés : pour générer des revenus monétaires par la vente d'une partie de leur production agricole ou d'élevage, et d'autre part pour acheter des produits alimentaires pour leur consommation. Cette dépendance a provoqué, par le passé, de graves crises d'accès à l'alimentation pour les populations pauvres, particulièrement lors de la flambée des prix agricoles internationaux de 2008. Seule la demande de viande rouge et de poisson est couverte par la production nationale et les deux tiers des céréales consommées sont importées.

Ainsi, ce qui est au centre de cette problématique inhérente au débat, toujours renouvelé, portant sur la ligne de développement agricole oppose les experts et responsables agricoles. Peut-on améliorer les cultures traditionnelles, ou est-ce, pratiquement impossible ? Le gouvernement doit-il stimuler simultanément et l'amélioration des cultures traditionnelles, et l'introduction de cultures modernes, avec irrigation complète, ou doit-il seulement compter sur le développement des cultures modernes ?

Les enquêtes et recherches les plus sérieuses laissent croire que les cultures traditionnelles ont de grandes possibilités d'être développées si l'on agit, avec l'aide de l'État, sur deux axes, la réforme des structures sociales et l'amélioration des techniques traditionnelles.

Potentiel en riziculture :

Une filière arrivée à maturité



La Mauritanie dispose d'un potentiel agricole estimé à 513 000 ha, dont environ 135 000 ha irrigables situés sur la rive droite du Fleuve Sénégal. Les spéculations cultivées, selon la typologie, montrent de grands écarts et justifient certaines situations en besoins alimentaires du pays, proche de l'autosuffisance, ou de grands déficits avec des importations à coups de milliards d'ouguiyas.

Malgré qu'elle occupe encore une tranche importante de la population, l'agriculture n'attire que 8,7 milliards d'ouguiyas d'investissements (2017), contre 97,7 milliards dans le commerce, 41,9 milliards dans la pêche, 31,12 milliards dans l'industrie manufacturière et 10,8 milliards dans les mines. La filière riz est sans doute celle où l'argent public a été le plus investi, depuis quatre décennies pour permettre à la Mauritanie d'être autosuffisante dans ce produit consommé quasi quotidiennement et dont les importations constituent une sortie de devises encore importante.

Le potentiel irrigué est essentiellement cultivé en riz. La Mauritanie dispose d'un potentiel de 135 000 ha irrigables situés sur la rive droite du Fleuve Sénégal. On estime actuellement à environ 70 000 ha la superficie aménagée et mise en valeur en deux campagnes (campagne hivernale et de contre-saison) avec maîtrise totale de l'eau le long de la Vallée.

Le riz, principale culture en irrigué, a un rendement

moyen de 4 tonnes par ha pour un potentiel de 6 à 8 tonnes par ha. Le total des superficies irriguées mises en valeur (environ 30 000 ha) représente 6% de la SAU. Le riz, principale culture en irrigué, a un rendement moyen de 4 tonnes par ha pour un potentiel de 6 à 8 tonnes par ha.

La culture du riz est pratiquée essentiellement dans les quatre wilayas de la vallée du fleuve Sénégal notamment celles du Trarza (environ 79% des superficies mises en valeur), du Brakna, du Gorgol et du Guidimagha, au niveau des périmètres irrigués qui se situent au bord du fleuve, de ses affluents et défluent y compris les zones de R'kiz et de Fouta Gleïta situées plus en retrait.

Les aménagements à vocation rizicole ont d'abord été l'œuvre de l'Etat. Il s'agit notamment : des périmètres Pilotes du Gorgol (PPGI et II), le Casier Pilote de Boghé (CPB), le Périmètre Irrigué de Fouta Gleïta, (PFG), le grand périmètre irrigué de R'kiz, le périmètre de M'Pourié de Rosso, le périmètre de Bellara, le périmètre de Aéré M'Bar, le périmètre de Beguemoune, le périmètre de Dakhlet Tekane, le périmètre de Nkik, le périmètre de Tigneder et celui de Maghama III.

Par la suite, le capital privé est venu, a vu et a investi, essentiellement au cours des décennies 1980-1990 et 1990-2000, profitant de l'ouverture de lignes de crédits alimentées par l'argent de la Banque mondiale (PDIAIM, Uncacem). Ainsi, plusieurs dizaines de petits et moyens périmètres réalisés également sur fonds publics et des périmètres

réalisés par des promoteurs privés essentiellement situés au niveau de la wilaya du Trarza ont vu le jour avec des fortunes diverses.

Aujourd'hui, le chemin parcouru est appréciable et la dernière "revue" de la situation indique que les superficies aménagées se sont nettement améliorées au cours de ces derniers mois augmentant ainsi le potentiel cultivable en zone irriguée de 3894 ha, soit 68% des 5726 ha prévus.

Cependant, des problèmes importants subsistent par rapport à la disponibilité des quantités de semences de riz certifiées pour l'amélioration des rendements eu égard aux exigences variétales (cycle court) édictés par la nécessité de passer à la double campagne.

L'autosuffisance en riz, est donc un objectif à portée de main. Les principaux enjeux de la filière rizicole peuvent se résumer comme suit : la réalisation de périmètres rizicoles aménagés selon les règles de l'art, soutenir un rythme permettant de satisfaire les objectifs nationaux en la matière, mener une gestion rentable et durable des périmètres rizicoles et des infrastructures structurantes les desservant pour un niveau de productivité pouvant satisfaire les besoins du pays en riz et, enfin, favoriser l'émergence d'une filière rentable et compétitive, avec des acteurs dynamiques organisés en réseaux ce qui suppose le renforcement de leurs capacités d'organisation et de gestion.

Sneiba Mohamed

PROMOTION DE L'ELEVAGE :

D'IMPORTANTES JALONS POSES

Par Athié Alassane

Depuis quelques semaines, le secteur de l'élevage est en train de bouger. La première foire de Timbedra a constitué un véritable déclic. De la volonté politique exprimée par le président de la République de promouvoir ce secteur important de l'économie, lors de la foire de Timbedra, on passe à des actes concrets. Dans ce cadre, deux jalons importants viennent d'être posés par le gouvernement afin de concrétiser l'engagement de son Excellence, le président de la République. Il s'agit de la création du Fonds pour la Promotion et le Développement de l'Élevage (FPDE) et de la mise sur pieds, dans la foulée d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé la Mauritanienne des Produits de l'Élevage, précisant que cet établissement sera en charge de la réalisation des infrastructures pouvant permettre une valorisation des produits, sous-produits et dérivés du secteur de l'élevage. Un autre établissement à caractère administratif est annoncé. Tout ce dispositif vise à impulser une dynamique du secteur de l'élevage qui a joué un rôle important dans la résilience des populations pendant le covid-19.

Foire de Timbedra, un déclic

La foire de Timbedra est considérée par les spécialistes comme un déclic pour la relance du secteur de l'élevage. Plusieurs jours durant, elle a permis et encouragé l'échange d'expériences entre les différents acteurs du secteur, y compris les professionnels, les associations d'éleveurs collectionneurs, les centres de recherche, les délégations régionales, les projets de développement opérant sur le terrain, les organisations non gouvernementales, la presse spécialisée et autres parties intéressées.

Les participants aux journées consultatives organisées en marge de la foire ont débattu des problématiques du secteur. Il s'agit de la mise à niveau du système d'élevage, l'intensification des systèmes de production, la valorisation, la production et la commercialisation des produits et sous-produits issus des ressources animales ainsi que les mécanismes de financement de projets y afférents.

800 Milliards pour booster le secteur

L'élevage joue un rôle très important dans l'économie mauritanienne. Il contribue, selon les données de la BCM, à hauteur de 16% du PIB, renseigne le directeur de la filière animale au ministère du développement rural. Il occupe plus de 75% de la population mauritanienne.

Pour booster le secteur, le gouvernement a lancé, il y a quelques semaines, un ambitieux programme de promotion de l'élevage.

D'un montant de 800 millions de MRU, le Fonds de Promotion pour le Développement de l'Élevage (FPDE) vise à développer le secteur de l'élevage sous toutes ses formes, dont la gestion des couloirs pasto-

raux, la réalisation d'études, la création de fermes, l'amélioration des infrastructures hydrauliques pastorales...

Le fonds doit résoudre un problème majeur : la transformation. Il contribuera au montage d'usines pour l'exploitation des produits dérivés. En somme Il permettra de supporter le secteur, de le professionnaliser afin qu'il puisse contribuer davantage à l'économie nationale.

Ce programme est venu s'ajouter à d'autres dont il va contribuer à accélérer le rythme, à assurer son adaptation avec l'environnement local et à préserver le développement naturel des espèces animales locales. C'est dans ce cadre, qu'est expérimentée depuis quelques années l'insémination artificielle. 7 fermes modèles ont été créées pour améliorer les espèces. La ferme de N'Beikett Lahouach sera agrandie pour passer de 40 hectares à 100 hectares.

Un cheptel riche et diversifié

Selon Dr. Med Salem Arbi, directeur des filières animales, « la Mauritanie compte 20 millions de petits ruminants, 2,3 millions de bovins et 1,6 million de camélins ». Il faut compter 3 espèces de bétail qui peuvent être différenciées en 11 races : 4 races ovines, 3 races caprines, 2 races bovines et 2 races camelines. Selon ce responsable, « la Mauritanie exporte surtout les animaux sur pieds : environ 500000 têtes de moutons par an vers le Sénégal, 10000 têtes de bovins vers la Côte d'Ivoire et la Gambie et 4000 têtes de dromadaires vers l'Algérie et le Maroc ». Ces chiffres sont des estimations car il n'y a pas eu de recensement du cheptel mauritanien depuis de longues années.

Le cheptel est abondant mais inégalement réparti à travers les régions du pays. Le système est essentiellement extensif. Ce potentiel énorme, diversifié est resté peu exploité. Avec la promotion engagée aujourd'hui, l'élevage boostera l'économie et constituera une véritable niche d'emplois. Il faut, pour atteindre cet objectif relever quelques défis.

Dans son discours lors de l'ouverture de la foire de

Timbedra, le président de la République a résumé le défi majeur de l'élevage mauritanien : « A mon avis, le défi majeur du secteur reste l'abondance du cheptel et son caractère extensif. Des estimations font état de plus de vingt millions de têtes, toutes espèces confondues. Promouvoir des ressources animales de cette envergure, implique la modernisation de l'exploitation de ce cheptel, la rationalisation de sa gestion et sa répartition dans l'espace, à travers le territoire national, notamment là où existent des activités pouvant conforter ce secteur ».

Dès lors que faudrait-il faire pour capitaliser cet immense potentiel ? Le président de la République propose « la modernisation du secteur comme ce qui se fait dans d'autres pays, l'exploitation des produits dérivés et l'insémination artificielle pour améliorer ses différentes espèces. De même, des marchés extérieurs doivent être recherchés pour la commercialisation de l'excédent de la consommation nationale ». Il ajoute : « Seule la viande rouge fait actuellement l'objet de cette procédure. Dorénavant nous devons identifier les quantités de bétail qui peuvent être exploitées pour cette démarche. Les autres troupeaux doivent faire l'objet de valorisation et d'organisation, indispensables pour rentabiliser le secteur, surtout qu'en Mauritanie l'élevage existe et représente une fortune non négligeable ».

Dans ce cadre, des plans ambitieux qui tiennent compte de la réalité et des défis du secteur et qui visent à mettre à niveau ses capacités afin d'élargir sa base de production, d'augmenter et d'améliorer la rentabilité de ses actifs, et de moderniser et développer ses systèmes de production, ont été élaborés. Ces efforts doivent tenir compte de l'impérieuse nécessité de préserver l'équilibre environnemental, de protéger le couvert végétal et de prévenir les feux de brousse. Le président de la République a souligné que 3,6 milliards de MRO ont été alloués au secteur rural pour l'année 2021, ce qui représente une augmentation de 130 % par rapport au budget 2019.



Assister les éleveurs pendant la période de soudure à travers :

- La vente de 42934 tonnes de blé et 30.285 tonnes d'aliment bétail;
- Réalisation de forages pastoraux;
- La distribution des poly-vitaminés, anti-parasitaires, sels minéraux et autres médicaments nécessaires pour les animaux.

Parlant de la santé animale, le ministre du Développement rural, Dy Ould Zeïne a indiqué que d'importantes mesures ont été prises pour créer une véritable dynamique au niveau du secteur. Ainsi, le département a décidé d'étendre à toute l'année la campagne annuelle de vaccination des troupeaux contre diverses maladies et épizooties, la construction de 114 parcs pour la vaccination du cheptel en 2020, dont 73 unités ont été achevées, tandis que les travaux sont en cours pour les 41 autres, la réalisation de 27 unités d'abattage où la viande sera traitée et 18 marchés de bétail, dont dix sont achevés, tandis que les travaux sont en cours pour les 8 autres, la création de 63 unités modernes de vente de la viande à Nouakchott, en partenariat avec le ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports ont été lancées ; elles devront contribuer à résorber le chômage des jeunes et de stimuler la qualité de la viande destinée à la consommation.

Le département a indiqué que l'amélioration des espèces a été renforcée et que 48 petites unités de transformation du lait ont été achevées dans différentes régions du pays afin de contribuer à la valorisation et à la diversification de la production locale de lait et de ses dérivés. Par ailleurs, 6380 têtes de brebis laitières ont été distribuées aux familles les plus démunies.

Enfin, il faut noter que des efforts ont été entrepris pour valoriser la filière de l'aviculture, pour exploiter les dérivés de la production animale et développer les programmes d'amélioration génétique des espèces animales, dans le but de promouvoir le produit national (lait et viande) en termes de quantité et de qualité dans un premier temps, et les autres produits et dérivés dans les étapes ultérieures.

Description cheptel

Dromadaire

La Mauritanie occupe le 6ème rang mondial pour l'élevage du dromadaire et le 1er rang en Afrique de l'Ouest. L'élevage camelin est pratiqué sur l'ensemble du territoire national. On trouve deux races. La race du Sahel (ou Reguibi, au nord du Sahara) et la

race Berabiche.

Le « Sahel » est le dromadaire type des plaines désertiques : de grande taille, à l'aspect décousu, à l'ossature légère, aux masses musculaires fines, au poil clair. Le « Berabiche » est de taille moyenne, l'ossature et la musculature sont développées, en particulier l'avant-main, la coloration est plutôt foncée.

Bovins

En Mauritanie, on trouve deux races de bovins. Le zébu Maure, qui se caractérise par sa taille moyenne, sa robe brune, son pis et ses cornes courtes. Il est de bonne conformation et, lorsqu'il est en bonne condition, c'est un excellent produit de boucherie. Le poids vif des animaux mâles d'abattage ayant atteint leur taille adulte varie entre 330 et 380 kilogrammes. Le troupeau national est composé pour la plus grande part d'animaux de cette race.

Le zébu Peul est plus gros, plus lourd et a souvent des membres assez souples. Il a généralement un pelage clair et de longues cornes. Les animaux d'abattage sont plus gros que les précédents et les mâles pèsent de 400 à 420 kilogrammes.

OVINS

Il s'agit d'animaux à poils longs qui se répartissent en deux catégories:

Le mouton Peul, qui est un gros animal, au poil lisse avec une toison de deux couleurs, de longues pattes, une grande robustesse et un museau busqué. Ce sont des animaux qui peuvent parcourir de longues distances et dont le rendement en viande est satisfaisant. Leur poids-carasse est d'environ 13 à 15 kilo-

grammes.

Le mouton Maure a une toison noire à longs poils. Il est plus petit que le précédent; il a une jolie forme, et il est remarquablement adapté au Sahel. C'est un excellent animal de boucherie; son poids-carasse est légèrement inférieur à celui du mouton Peul.

CAPRINS

L'élevage des caprins est très développé en Mauritanie. La seule race que l'on y trouve est la chèvre du Sahel, un animal de belle taille, à longues pattes et de poids notable (de 25 à 35 kilogrammes lorsqu'elle a atteint son plein développement). Elle a une tête petite et bien faite, un pelage de plusieurs couleurs (noir, blanc, rouge, brun et gris). Elle a des mamelles bien développées et c'est une excellente laitière.

Malgré le développement du secteur industriel, l'élevage demeure, en Mauritanie, une activité fondamentale de par :

- le goût pour un certain mode de vie nomade, le seul adapté aux conditions écologiques locales si particulières ;
- le rôle joué par le troupeau, tout à la fois capital, source alimentaire, et moyen de transport ;
- l'importance de la commercialisation (animaux de boucherie essentiellement). Les effectifs du cheptel mauritanien sont relativement bien connus compte tenu des diverses campagnes de vaccination menées de longue date déjà par le Service de l'Élevage. Les bouleversements engendrés par la sécheresse sont, bien entendu, considérables et concernent, au premier chef, les bovins qui ont le plus souffert.

Selon le directeur de la filière animale, parmi les maladies qui affectent notre cheptel on peut citer : « Peste des petits ruminants, brucellose, Péripneumonie contagieuse, fièvre de la vallée du Rift, fièvre aphteuse, trypanosomiase, pasteurellose, la rage... une longue liste de maladies dont certaines sont redoutables pour l'homme »

Contraintes :

En dépit de son importance et du rôle économique qu'il joue et pourrait jouer dans l'avenir, l'élevage mauritanien connaît beaucoup de difficultés. Des sécheresses récurrentes occasionnant la rareté des pâturages et souvent, de longues transhumances, la faible modernisation des moyens de production, les maladies. Il s'y ajoute que le cheptel est un instrument de prestige plutôt qu'un facteur d'enrichissement personnel ; des propriétaires dépensent parfois des fortunes pour l'aliment de bétail et l'entretien du berger. L'élevage ne rapporte que peu au budget de l'Etat parce que les gouvernements, pour aider les éleveurs victimes de sécheresses récurrentes n'ont pas voulu fixer des impôts sur le bétail. Pour cette raison, aucun recensement du cheptel n'est effectué. La nouvelle politique du secteur pourra-t-elle corriger ces dysfonctionnements ?



Des réalisations pour accélérer l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire

Khalilou Diagana

«A la fin de mon mandat, notre pays sera autosuffisant en le riz, produira une bonne partie de ses besoins en blé et en légumes » avait promis le candidat, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani en 2019. Avec la crise née de la pandémie du Covid-19, « cette priorité accordée au développement du monde rural en vue d'accélérer l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire est apparue encore plus pertinente. »

Dans le rapport des activités du gouvernement pour 2020 et les perspectives pour 2021 présenté par le Premier ministre, Mohamed Ould Bial à l'assemblée nationale, fin janvier dernier, figurent d'importantes réalisations dans le secteur agricole.

Des infrastructures et aménagements hydro-agricoles ont été réalisés ou réhabilités sur une superficie globale de plus de 10.000 ha dans les Wilayas de la vallée du fleuve pour un coût dépassant le milliard d'Ouguiya.

La zone pluviale a enregistré la construction ou la réhabilitation de plus de cinquante barrages dans 10 Wilayas, ainsi que plusieurs dizaines de seuils et digues pour un coût global de près de 900 millions d'Ouguiya. Ont aussi été lancés

des programmes d'acquisition de semences traditionnelles, de vente subventionnée de 22.000 tonnes d'intrants agricoles, de fourniture de matériels agricoles et de grillages de protection pour plus de 500 km.

Maraichage

Dans le domaine du maraichage, « un ambitieux



plan de développement a été lancé avec la mise en valeur de périmètres maraichers sur plus de 3.000 ha, l'encadrement et l'équipement des producteurs ainsi que l'appui au transport et à la commercialisation de la production. »

La Direction de développement des filières et du conseil agricoles estime à environ 70 000 ha la superficie aménagée en irrigué et mise en valeur en deux campagnes (campagne hivernale et de

contre-saison) avec maîtrise totale de l'eau le long de la Vallée y compris les zones de Fouta Djallon et de R'kiz. Ce potentiel irrigué est essentiellement cultivé en riz, même si des expériences pilotes sont conduites pour l'introduction de nouvelles spéculations, notamment le blé.

Les superficies aménagées se sont nettement améliorées depuis 2020, augmentant ainsi le potentiel cultivable en zone irrigué grâce à la mise en valeur de 3 894 ha supplémentaires, soit 68% des 5 726 ha prévus.

Les zones oasiennes « ont aussi vu le développement de nouvelles palmeraies sur 270 ha, alors que 14 autres le seront en 2021 sur 150 ha. »

En 2021, « ces orientations stratégiques seront maintenues et accentuées. L'augmentation des superficies aménagées sera accélérée par la réalisation et la réhabilitation d'aménagements sur un total de 16.000 ha. Plus de 100 nouveaux km d'axes hydrauliques seront traités et entretenus et des pistes rurales seront construites sur une longueur cumulée de plus de 200 km pour désenclaver les zones de production. »

Agriculture pluviale

En matière d'appui à l'agriculture pluviale, « le Gouvernement procèdera à l'acquisition de 7 brigades de terrassement et d'équipements agricoles, l'introduction de nouvelles techniques et la réalisation de 17 km de passes montagneuses de désenclavement ainsi que la pose de plus de 850 km de clôtures pour la protection des cultures. »

AUGMENTATION DES SUPERFICIES AGRICOLES (au 31 mars 2021)

1/ Riziculture :

- Réalisation de 68% des travaux d'aménagement de 5726 ha;
- Reprise des travaux sur 5800 ha :
 - CFB : 2300 ha réalisés et exploités
 - Aménagement R'kiz : 3500 ha réalisés à 48% (achèvement prévu 31 décembre 2021)
- Curage et fauchage du marigot Laouja sur 41 km : exploitation de 1300 ha à R'kiz;
- Préparation des travaux de réhabilitation de 1475 ha de périmètres hydroagricoles (évaluation en cours);
- Préparation des travaux de réhabilitation de 2050 ha de périmètres hydroagricoles dégradés, évaluation des offres en cours (ProPEP).

2/ Cultures pluviales :

- Programme de 74 barrages dont 47 achevés;
- Préparation des travaux de construction de 5 barrages, rapport approuvé par la CNCMP et l'attribution provisoire est publiée (ProPEP);
- Programme de construction de 30 bassins de rétention des eaux pluviales, rapport d'évaluation achevé (ProPEP);
- Programme de construction de 50 seuils de ralentissement, 41 digues filtrantes et 25 cordons pierreux, marché approuvé et contrat à la signature (ProPEP);
- Programme d'aménagement de 3300 ha au niveau de Dar B. Barka (Barkna), rapport d'évaluation achevé;
- Réhabilitation des ouvrages de Maghama déca pour l'exploitation de 10.000 ha (dossiers en cours de préparation);
- Etude de 40 barrages, demande de proposition est approuvée.

3/ Curage, fauchage et entretien des axes hydrauliques :

- Curage/Recalibrage du marigot Laouja (41 km) réalisé à 100%;
- Curage et recalibrage du marigot de Koundi sur 36 km réalisé à 95%;
- Aménagement de l'axe hydraulique de Malmant/Ndianawane sur 5 km réalisé à 95%;
- Consolidation du pont-vanne de Kaédi réalisé à 90%;
- Curage et recalibrage du chenal de M'blel réalisé à 95%;
- Entretien des axes hydrauliques : fauchage de 10 axes sur 52 ha et curage de 11 624 ml;
- Préparation des travaux de recalibrage de l'axe hydraulique Koundi-Diou-Ngalang-Koundi sur 25500 ml pour l'irrigation de 4000 Ha (attribution de marchés);
- Aménagement de deux axes au Trara, Evaluation en cours (ProPEP);
- Etude aménagements des axes hydrauliques dans le Trara (117 km);
- Etude structurante pour la réalisation d'un ouvrage de transfert d'eau à usage multiple du Sud au Centre de la Mauritanie (zone Atfou Ouest), rapport d'évaluation est approuvé.



- Réalisation des travaux désenclavement des zones de production par l'entretien de 7 pistes au Trarza;
- Préparation des travaux de réhabilitation de la digue-piste **Boghé-Mboyo** (62 Km,) et celle de **Kaédi** (notification des marchés);
- Préparation des travaux de réhabilitation d'un pont de **65 ml** à **Synthiane**, construction de 3 ouvrages de contrôle, consolidation du pont de **Arwa** et réhabilitation des 2 bretelles de **Arwa et Dar el Barka**) (notification des marchés);
- Préparation des travaux d'extension de la digue piste sur **22 Km** pour la raccorder à l'axe bitumé entre **Boghé** et **Rosso** (notification des marchés);
- Préparation des travaux de construction de trois tronçons de pistes rurales compactées et carrossable sur un linéaire totale de **48 Km** (notification des marchés);
- Désenclavement des zones de production sur **55 Km**, rapport d'évaluation approuvé ProPEP.



Forte augmentation du budget

«3,6 milliards d'anciennes ouguiyas ont été allouées au secteur rural pour l'année 2021, ce qui représente une augmentation de 130% par rapport au budget 2019. » cette annonce a été faite par le ministre du développement rural, Dy Ould Zeine, au cours du lancement de la première édition de la foire du bétail organisée à Timbédra, au Hodh Charghi, fin mars 2021.

Le niveau de mise en œuvre des projets et programmes financés par les partenaires « a également doublé, passant de 35% à la fin de 2019 à 75% à la fin de 2020. »

Autre annonce du ministre du développement rural : La composante « amélioration des espèces » a fait l'objet d'appui « par le biais de fermes modèles d'une superficie de 2000 hectares pour la production de fourrage pour le bétail dans le cadre du programme «Mes priorités élargies», en partenariat

avec les agriculteurs et les investisseurs du secteur privé, en plus des 65 points d'eau pastoraux réalisés par le département dans le cadre de la gestion des pâturages et de la facilitation de l'accès du bétail aux pâturages dans certaines zones reculées. »

30 autres points « sont en cours de réalisation à proximité des zones de transhumance à grand potentiel pastoral en plus du programme pastoral qui a été préparé et mis en œuvre dans un temps record au cours de l'année 2020. »

Situation des travaux d'aménagement MDR 2019 - 2021

Riziculture :

- Réalisation de 68% des travaux d'aménagement de 5726 ha;
- Reprise des travaux sur 5800 ha :
 - Casier Pilote de Boghe : 2300 ha réalisé et exploité
 - Aménagement R'Kiz : 3500 ha réalisé à 48%
- Curage et faucardage du marigot Laouija sur 41 km : exploitation de 1300 ha à Rkiz;
- Préparation des travaux de réhabilitation de 1475 ha de périmètres hydroagricoles
- Préparation des travaux de réhabilitation de 2050 ha de périmètres hydroagricoles (ProPEP).

Entretien et Aménagement des axes hydrauliques

- Curage/Recalibrage du marigot Laouija (41 km) réalisé à 100%;
- Curage et de recalibrage du marigot de Koundi sur 36 Km réalisé à 95%;
- Aménagement de l'axe hydraulique de Mbimani/Ndiawane sur 5 km réalisé à 95%;
- Consolidation du pont-vanne de Kaédi réalisé à 90%;
- Curage et recalibrage du chenal de M'Bleil réalisé à 95%;
- Réalisation des travaux d'Entretien des axes hydrauliques : faucardage de 10 axes sur 52 ha et curage de 11 624 ml ;
- Préparation des travaux de recalibrage de l'axe hydraulique Koundo-Diou-Ngalang-Koundi sur 25500 ml pour l'irrigation de 4000 Ha;
- Préparation des travaux Aménagement de deux axes au Trarza, Gdjoum et Tambas (PROPEP) ;
- Préparation Etude aménagements des axes hydrauliques dans le Trarza (117 km).
- Préparation Etude structurante pour la réalisation d'un ouvrage de transfert d'eau à usage multiple du Sud au Centre de la Mauritanie (zone Aftout Ouest Désenclavement des zones de production
- Réalisation des travaux de désenclavement des zones de production par l'entretien de 7 pistes au Trarza ;
- Préparation des travaux de réhabilitation de la digue-piste Boghé-Mboyo (62 Km,) et celle de Kaédi;
- Préparation des travaux de réhabilitation d'un pont de 65 ml à Synthiane, construction de 3 ouvrages de contrôle, consolidation du pont de Arwa et réhabilitation des 2 bretelles de Arwa et Dar el Barka);

- Préparation des travaux d'extension de la digue piste sur 22 Km pour la raccorder à l'axe bitumé entre Boghé et Rosso;
- Préparation des travaux de construction de trois tronçons de pistes rurales compactées et carrossable sur un linéaire totale de 48 Km;
- Préparation des travaux Désenclavement des zones de production sur 55 Km et construction pont de meissoukh et Garak, (PROPEP)

Cultures pluviales

- Construction et réhabilitation de 93 barrages dont 47 achevés ;
- Préparation des travaux de construction de 5 barrages, (ProPEP) ;
- Préparation démarrage des travaux de construction de 5 barrages Bas-siknou, (PP1) ;
- Préparation démarrage Programme de construction de 30 bassins de rétention des eaux pluviales (ProPEP) ;
- Réaliser (38) seuils de ralentissement
- Aménagement de Bassins versants avec travaux achevés et autres travaux en cours
- Préparation Programme de construction de 50 seuils de ralentissement, 41 digues filtrantes et 25 cordons pierreux, (ProPEP) ;
- Préparation Programme d'aménagement de 3300 ha de décrue au niveau de Dar El Barka (Brakna);
- Préparation Réhabilitations des ouvrages de Maghama décrue pour l'exploitation de 10.000 ha ;
- Préparation Acquisition de 7 Brigade de terrassement Génie rural et équipements agricoles
- Préparation Etude de 40 barrages, demande de proposition.

Programme de clôtures

- Fourniture et pose de clôtures en fils barbelés sur 373,85 kml et clôture de la cuvette de M' Bout (42 kml);
- Préparation Fourniture et pose de matériels de clôtures en grillage de 496 kml;
- Préparation Protection des cultures par la pose de 850 kml de barbelé Pro-PEP

Source MDR



Les Aires de repos du bétail de Fam Lekhdheiratt et de Rweibine :

Des gites d'étape et des lieux de transactions



Par ELY MAGHLAH

C'est pour une meilleure valorisation des produits de l'élevage et la facilitation de leur accès au marché que deux importantes aires de repos du bétail ont été réalisées grâce à une intervention du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) en Assaba et au Brakna.

Il s'agit précisément de l'aire de repos de «Fam Lekhdheirat» à l'est de Kiffa, Commune rurale d'Aghoratt et de l'aire de repos de « Rweibine » située à 20 km à l'ouest d'Aleg dans la commune d'Aghchorguitt.

Ces deux aires accueillent des animaux en transit vers Nouakchott, Nouadhibou ou même vers des pays voisins, sur un parcours de plus de 1200 km.

Gites d'étape et marché de bétail

Selon Dr. Idrissa Diarra, coordinateur national du PRAPS, les aires de repos allient les fonctions de gîtes d'étapes qui permettent de se reposer sur un chemin de plus de mille kilomètres, mais aussi les fonctions de marché de bétail. Elles sont dotées des infrastructures d'un marché de bétail installé dans la nature sans la clôture de l'enceinte.

« Une aire de repos comprend des bureaux pour le comité de gestion, un poste vétérinaire, un hangar de repos couvert (plafond bétonné pour faire de l'ombre) sur une superficie de 120 mètres carrés (10 sur 12 m), un forage avec un château d'eau et des abreuvoirs », a précisé Dr. Idrissa.

Ces aires de repos sont situées non loin de l'axe de commercialisation sur la route de l'Espoir, à quelques centaines de mètres du goudron où des quais de débarquement ont été aménagés. Quand les camions transportant les animaux arrivent, ils doivent se mettre sur la rampe de débarquement pour permettre aux animaux de descendre en toute sécurité; la même chose se déroule au moment de l'embarquement.

Arrivés sur place, les animaux vont s'abreuver, avant d'aller paître, car il s'agit d'un espace ouvert loin de toute agglomération, de toutes habitations, pendant que les propriétaires (convoyeurs), s'affairent autour des bureaux et des hangars. Ils peuvent à la fois bénéficier des services d'un vétérinaire s'ils en ont besoin, acquérir, si nécessaire, de l'aliment de bétail au niveau du magasin de l'aire de repos, ou faire librement des transactions. « C'est donc un espace ouvert, assez agréable pour le repos et certains voyageurs (touristes) s'arrêtent près de l'aire de repos pour prendre leur thé avant de poursuivre leur chemin », fait remarquer le coordinateur du PRAPS.

Sur les 1200 kilomètres entre Néma et Nouakchott, le projet a réalisé deux aires de repos, dont celle de Fam Lekhdheirat, à environ 70 kilomètres à l'est de Kiffa et celle de Rweibine, à 20 kilomètres à l'ouest d'Aleg.

« Cette dernière aire est située sur un ancien site de forage réalisé par le ministère de l'Hydraulique ou un particulier tirait et vendait de l'eau pendant longtemps avant que le sondage ne tombe en panne pour devenir pratiquement irrécupérable », a rappelé Dr. Diarra.

Au bénéfice des éleveurs

« L'objectif d'une aire de repos c'est juste de créer cet environnement pour permettre le repos et les échanges entre les vendeurs de bétail et différents autres acteurs », a précisé le coordinateur du Praps. « Notre principe, quand on réalise une aire de repos, on assure l'éclairage (énergie solaire) et l'eau, comme nous l'avons fait pour Fam Lekhdheirat et pour Rweibine », a-t-il ajouté.

Il s'agit d'infrastructures réalisées au bénéfice des éleveurs où les services sont fournis à des prix symboliques définis par le Comité de gestion. Le revenu de ces services doit permettre d'assurer l'entretien et la sécurité des aires pour les inscrire dans la durée. Le comité de gestion est composé d'acteurs de la filière (élevage), notamment des vendeurs de bétail. Le PRAPS aurait souhaité que ces associations puissent jouer un rôle de leader pour prendre en charge la gestion des aires de repos.

Il s'agit d'infrastructures implantées sur le territoire d'une municipalité, pour Rweibine, c'est la commune d'Aghchorguitt et pour Fam Lekhdheirat c'est la commune d'Aghoratt.

Comme il s'agit de biens publics qui ne peuvent être cédés aux éleveurs, nous avons voulu que les communes jouent un rôle dans la gestion des aires de repos implantées sur leur territoire, a expliqué Dr. Idrissa Diarra. « A ce titre nous remercions les maires d'Aghoratt (Fam Lekhdheirat) et d'Aghchorguitt qui sont très impliqués dans cela », a-t-il souligné.



Je suppose, poursuit le coordinateur du PRAPS, qu'au niveau de Rweibine, il y a déjà une expérience dans ce domaine parce qu'il y avait un particulier qui vendait de l'eau sur le premier forage. C'est apparemment le même gérant qui a été retenu pour la gestion du forage de l'aire de repos. Il avait même anticipé en mettant des abreuvoirs en place dès que le forage avait été installé et avait apporté des bâches qu'il remplissait pour commencer à vendre de l'eau.

Véritablement, les aires de repos constituent un outil important mis à la disposition des acteurs. S'ils s'organisent mieux, cela ne va pas seulement rendre service, mais ce sera un point d'attraction qui pourra générer des fonds qui en permettent la durabilité.

Le comité de gestion doit fixer les taxes pour abreuver un animal selon qu'il s'agisse d'un petit ruminant ou d'une autre espèce. Il doit également

déterminer les règles du jeu et les priorités de tous ordres.

Ces aires vont constituer des étapes de transhumance à cause de la rareté de forages dans certaines zones; à Rweibine où il n'y a presque pas de forage sur les vingt-cinq kilomètres jusqu'à Aleg. C'est un point stratégique pour relier le Sud et le Nord. La réalisation d'une aire de repos a coûté une trentaine de millions environ alors qu'un marché de bétail coûte près de soixante-dix millions MRU.

Des points de transactions

« Nous estimons que ces aires deviendront des points de transactions entre vendeurs de bétail », a indiqué le coordinateur du Praps. Celui qui amène ses animaux de l'Assaba ou du Hodh Gharbi peut faire une pause à Rweibine où il a la possibilité de vendre ses bêtes à un autre qui les conduira à Nouakchott. Il peut alors retourner chez lui pour préparer une autre transaction.

C'est une première expérience dans la sous-région car nous sommes pratiquement, le seul pays à mettre en place des aires de repos.

Selon Dr Diarra, le Praps avait voulu que ces infrastructures soient réalisées au cours de la première moitié de l'exercice du projet pour qu'on puisse les suivre au cours de la deuxième moitié, mais cela n'a pu avoir lieu. Cela constitue un point faible, peut-on dire, a déploré le coordinateur du Praps..

On pouvait au cours de la première moitié, recueillir les témoignages des bénéficiaires, calculer la fréquentation animale pour collecter les données statistiques fondamentales pour l'avenir, notamment pour corriger les manquements de la première phase, a-t-il poursuivi.

Mais, on n'a pas pu tenir les délais, la mise en œuvre des projets étant toujours complexe et comme on dit, «l'homme propose et Dieu dispose», a-t-il relevé.

En définitive, notre grande satisfaction c'est que ces infrastructures sont là. Les réalisations de notre projet « PRAPS » constituent une très grande satisfaction nationale, a souligné Dr Idrissa Diarra.

« Ce n'est pas parce que j'en suis le coordinateur ; le projet est présent partout avec les éleveurs et avec des réalisations concrètes, notamment dans dix wilayas du pays. Vous pouvez les visiter et vous saurez que cela fait chaud au cœur quand on a des retours aussi importants », a-t-il conclu.

APPUI AU PLAN DE RIPOSTE COVID-19 (au 31 mars 2021)

• Acquisition de

- ✕ 20 ambulances médicalisée,
- ✕ Matériel de réanimation et de laboratoire,
- ✕ Équipements et réactifs de laboratoire,

- Équipement de réanimation, ✕
- Radiographies mobiles, ✕
- Lits de réanimation, etc. ✕

pour un coût global de 272 505 471 MRU.

ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS (AGR) (au 31 mars 2021)

• Réalisation d'un nombre important d'AGRs pour une enveloppe de **2,4 milliard MRO**

- ✕ Boutiques communautaires,
- ✕ Moulins à grains,

- Unités de confectionnement de grillage, ✕
- Distribution de petits ruminants, . . . etc ✕

Agriculture en Mauritanie :

Plusieurs obstacles entravent le développement du secteur

Par Babouna Diagana

La Mauritanie dispose d'un potentiel agricole très important estimé à 513 000 ha, dont environ 135 000 ha irrigables situés sur la rive droite du Fleuve Sénégal. En dépit des importantes opportunités qui sont loin d'être toutes exploitées et malgré les grands investissements consentis par l'Etat, particulièrement dans le secteur de l'irrigué, les mesures prises et les progrès enregistrés, notamment l'augmentation de la production, le secteur rural continue de traîner encore de lourds handicaps (obstacles climatiques, fonciers, crédits agricole ennemis des cultures, problèmes de semences ect) limitant sa productivité et sa contribution à l'économie nationale. Selon M. Baba Ahmed Ould Nagra, directeur des Filières agricoles, les conditions climatiques hostiles empêchent la mise en culture de la totalité des spéculations.

Les principales ressources agropastorales du pays sont notamment: Les ressources en terres du pays sont estimées à 20.000.000 ha aptes à diverses activités économiques agricoles. De ce potentiel global, plus de 500.000 ha (2,5%) sont cultivables dont 135.000 ha irrigables le long du fleuve Sénégal, 4.339.000 ha (21,7%) sont couverts de formations ligneuses et 15.161.000 ha (75,8%) de pâturages herbacés;

La Mauritanie se caractérise par un climat sec et chaud, saharien au nord et sahélien au sud. Les températures varient dans une fourchette de 10 à 44° C, selon les saisons. Les vents à dominante nord-est, sont fréquents et favorisent la progression de l'ensablement. La saison des pluies est très hétérogène, au plan spatio-temporel. Une grande partie du territoire national reçoit moins de 300 mm/an. Durant les vingt dernières années, trois grandes sécheresses ont été enregistrées au cours desquelles la pluviométrie était inférieure de 35 à 70% par rapport à la moyenne.

Les conditions climatiques hostiles empêchent la mise en culture de la totalité des spéculations

A titre d'exemple, notre pays dispose d'un potentiel de production maraîchère considérable tant en zones irriguée pluviale, oasienne que maritime; La superficie mise en valeur au cours des deux dernières campagnes s'élève à 8700 ha au cours desquelles, un appui substantiel en intrants (semences, engrais, matériel horticole) et matériel de clôtures et systèmes d'exhaures solaires a été apporté aux agriculteurs.

Le principales spéculations cultivées sont : la tomate, la carotte, l'oignon, le chou pommé, l'aubergine, le navet, le pastèque, le melon, le gombo les



courges, le piment, le poivron, le persil et la laitue. Certaines espèces sont de contre saison notamment : l'aubergine, les courges, le piment, le pastèque, le melon et l'oignon.

La production contribue aujourd'hui à résorber le déficit en légumes enregistré. Les marchés régionaux ainsi que celui de Nouakchott regorgent aujourd'hui des produits maraîchers locaux.

Toutefois, les conditions climatiques hostiles ne permettent pas la mise en culture de la totalité des spéculations au regard des fortes chaleurs. Néanmoins, le département a engagé depuis 2020, un programme de contre saison chaude qui a assuré la production de légumes durant toute la saison notamment au niveau du Trarza, Brakna et Gorgol. Les spéculations concernées sont : les cucurbitacées (pastèques, melon et courge), l'aubergine, le gombo, le piment et l'oignon. Des promoteurs privés se sont engagés cette campagne à amorcer la production sous serres. Ce qui va améliorer l'afflux des légumes sur le marché de Nouakchott.

Des ressources en eau mal réparties

Les productions agricoles demeurent largement rythmées par les conditions climatiques caractérisées par des niveaux pluviométriques variables conduisant parfois à des sécheresses. Entre 1985 et 2004, le niveau de production céréalière (riz, sorgho, mil, maïs, blé et orge) a varié entre un minimum de 99 827 tonnes en 1990 à un maximum de 201 334 tonnes en 1994.

Les ressources en eau sont constituées des eaux de pluie qui sont irrégulières et mal réparties, des ressources en eau de surface dont les principales sont

constituées par le fleuve Sénégal et ses affluents qui prennent naissance en Mauritanie (Gorgol, Niordé, Gorfa et Karakoro dont les bassins versants atteignent respectivement : 22 000, 1 550, 6 500 et 26 000 Km². Le pays recèle d'importantes réserves d'eau souterraine.

Au plan de la sécurité alimentaire, malgré la priorité accordée par les pouvoirs publics d'investir dans l'agriculture irriguée et sous pluie, le taux de couverture des besoins nationaux en céréales, qui représentent la nourriture de base des populations demeure faible. En effet les techniques culturales et les outils de production sont archaïques tout en évoluant dans un milieu agro écologique fortement dégradé. Dans le même temps, le pays a connu ces dernières années une succession de crises alimentaires découlant des catastrophes naturelles (sécheresse, invasion acridienne, inondation, vague de froid, etc...). La demande de produits céréaliers alimentaires reste donc largement non satisfaite par la production nationale. Le pays doit importer annuellement une bonne partie de ces besoins en produits alimentaires.

Autres contraintes

D'innombrables contraintes, défis et opportunités peuvent être identifiés, mais les communes sont à tous les agro systèmes sont les suivantes:

L'insuffisance et l'irrégularité des pluies et des crues des zones inondables, qui se traduisent par un assèchement progressif du climat, avec pour conséquence le rétrécissement des zones de production agricole et pastorale et l'avancée du désert;

PROGRAMME DE CLÔTURES (au 31 mars 2021)

- ✱ Fourniture et pose de clôtures en fils barbelés sur 373,85 km et clôture de la cuvette de M'Bout (42 km);
- ✱ Fourniture et pose de matériels de clôtures en grillage de 496 km (marchés notifiés);
- ✱ Protection des cultures par la pose de 850 km de barbelé [rapport approuvé] ProPEP.

LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DE CULTURES (au 31 mars 2021)

- ✱ Distribution de 170 tonnes de produits poudres pour la lutte contre les sauteriaux (traitement de 17000 ha environ);
- ✱ Distribution de 103,5 tonnes de produits pour la lutte contre la sesamie (traitement de 14714 ha environ);
- ✱ Acquisition de 4000 litres de produit ULV pour la lutte contre les sauteriaux et traitement de 1087 ha environ);
- ✱ Réalisation des opérations de lutte anti-aviaire pour 3 campagnes agricoles.

FILIÈRE SEMENCIÈRE (au 31 mars 2021)

- ✱ Assainissement de 39 établissements producteurs de semences ;
- ✱ Acquisition de 2 chaînes de triage;
- ✱ Préparation de formation au profit des établissements semenciers;
- ✱ Production de 8,9 tonnes de semences de riz de prébase.



La faible productivité des systèmes de production agricole qui restent largement dominés par des techniques extensives d'exploitation, ce qui se traduit par l'insécurité alimentaire;

L'exode rural, notamment l'émigration permanente et/ou saisonnière des bras valides vers les grandes agglomérations urbaines nationales et étrangères;

Lutte contre les rongeurs

La vallée du fleuve Sénégal a connu depuis quelques années une pullulation récurrentes des rats au niveau de trois Wilayas à savoir : Trar-

za, Brakna et Gorgol, de production rizicoles. En 2020-2021, avec la forte pluviométrie enregistrée, le mauvais entretien des parcelles, ainsi que l'abondance continue des cultures ont favorisé une pullulation des rongeurs.

Le services techniques ont engagé des missions de sensibilisation et de formation des paysans sur la nécessité de la lutte mécanique et de nettoyages des périmètres. Les actions prévues sur la lutte mécaniques sont : protection soigneuse des ennemis naturels des rongeurs (chats, mangoustes, oiseaux rapaces, serpents...etc.), le gardiennage (protection

des semis contre les écureuils), battues, excavation, noyade et autres formations et appui des producteurs.

Ils ont distribué également 9600 sachets de granulés prêt à l'emploi au profit des paysans de différents périmètres rizicoles. Lutte chimique demeure le dernier recours après épuisement des méthodes alternatives et reste réservée uniquement pour les zones à très haute valeur ajoutée (ex : zones de cultures de rente à très forte valeur ajoutée, ou parcelles de pépinières de riz dans le cas où le repiquage serait utilisé).

La formation des paysans sur les techniques 'utilisation raisonnée de ce produit et la distribution de 70 tonnes de pesticide micro-granulé contre les foireurs de tiges de céréales au profit des agriculteurs touchés par ce problème phytosanitaire.

Les défis d'une production agricole locale, cas du Guidimagha

La région du Guidimagha, située à l'extrême Sud-Est du pays à la frontière du Sénégal et du Mali. Sa population, en majorité rurale, peine à vivre décemment des revenus tirés de l'agriculture. Les terres sont pourtant fertiles et la pluviométrie est avantageuse, contrairement à d'autres régions du pays. Mais les maraîchers de la région cumulent plusieurs « handicaps ». Ils manquent de semences et d'engrais de qualité. Ils disposent de systèmes d'irrigation peu nombreux et inefficaces. Ils rencontrent des difficultés liées à la conservation et au stockage des produits, rapidement périssables. Ils sont peu organisés pour vendre leur production auprès des consommateurs locaux. Enfin, pendant la saison sèche, les producteurs vendent leurs maigres récoltes à perte sur les marchés et subissent la concurrence des légumes importés (tomates d'Espagne ou du Maroc, pommes de terre et oignons des Pays-Bas).

Ce sont tous ces défis que le Collectif des Unions de Coopératives au Guidimagha et l'Union des Coopératives Féminines ont décidé de relever : ils se sont engagés à améliorer la culture et la commercialisation des produits maraîchers. Actuellement, des centaines de producteurs et productrices ont été formés à de nouvelles techniques : protection des cultures contre les insectes et les rongeurs, fertilisation des sols, conservation des récoltes, utilisation d'un nouveau matériel d'irrigation... Des vendeuses de légumes du marché de Sélibaby sont en contact direct avec les producteurs et deviennent les relais de la commercialisation des récoltes.

Les producteurs sont encouragés à utiliser de la fumure organique pour améliorer la fertilité des sols. Cela leur évite d'acheter des engrais chimiques. Le Guidimagha étant une région d'élevage, l'accès au fumier est donc garanti à moindre coût. Les coopératives sont équipées en système de « goutte à goutte » pour irriguer les terres. Ce dispositif permet des économies d'eau significatives et réduit la pénibilité du travail pour les exploitants agricoles. Les maraîchers utilisent des plantes plutôt que des pesticides pour protéger les cultures. Toutes ces techniques, en plus d'être économiques et écologiques, garantissent des produits sains et de meilleure qualité.

B. Diagana

Les punaises :

Cette année a été marquée par une invasion importante de punaises sur les cultures rizicoles, ce qui a affecté considérablement la production rizicole au niveau de la vallée et particulièrement au Trarza. Des missions de formation et de distributions de produits et équipements sont réalisées afin de juguler ce fléau.

Les ennemis de cultures

Ces principaux ennemis de cultures sont :

Le criquet pèlerin
Les oiseaux granivores
Les sautereaux
Les rongeurs ;
La sesamie
La chenille légionnaire d'automne ;
Les mauvaises herbes et plantes envahissantes
Les actions réalisées dans le cadre de la protection des végétaux



Domaine	Diagnostic	Dispositions prises
Mécanisation	Faible capacité d'organisation et de gestion de cette filière	Les dispositions sont en cours pour la résolution de ce problème à travers l'acquisition de moissonneuses batteuses avant la fin de la contre saison chaude
Filière semencière	Dysfonctionnement de la filière	-La réorganisation des établissements producteurs de semences (au nombre de 39) -L'acquisition de deux chaînes de triage pour la première fois dans le pays, maillon important de la filière -Préparation de formations des producteurs et multiplicateurs de semences.
Non respect du calendrier cultural	Démobilisation du conseil agricole. Inexistence d'un maillage judicieux et opérationnel du dispositif d'appui conseil pour couvrir les producteurs rizicoles. Chevauchement entre les campagnes.	Un dispositif d'encadrement a été mobilisé pour assurer le transfert du paquet technologique et du savoir faire aux agriculteurs. Le Respect des itinéraires techniques recommandés pour la culture du riz.
Ennemis de cultures	Dégâts causés par les oiseaux granivores et les rongeurs	Des efforts louables sont réalisés pour faire face à ces fléaux : traitements aériens et terrestres contre les oiseaux granivores. Formation des paysans sur les méthodes de lutte alternatives contre les rongeurs. Distribution des pesticides et anti-coagulants.



Les mauvaises herbes envahissantes ou les adventices

Les mauvaises herbes sont une contrainte majeure pour le développement de la riziculture en Mauritanie. Cette contrainte prend parfois des proportions dangereuses dans certaines régions, en raison du manque de main d'œuvre, d'une maîtrise impar-

faite de l'eau, d'un planage défectueux des parcelles et des techniques culturales inappropriées. Elles constituent la cause principale de la chute des rendements.

-Les mesures entreprises pendant la campagne agricole 2020-2021 :

- le nettoyage des axes hydrauliques ;
- la contralisation avec la population locale en vue

La croissance démographique accentue la pression sur les terres cultivables

L'agriculture paysanne mauritanienne, qu'elle soit de décrue, pluviale, irriguée ou pastorale est contrainte par de multiples facteurs. Les paysans sont régulièrement soumis à des situations de fortes incertitudes, qu'il s'agisse de risques liés au changement climatique, de l'instabilité des prix sur les marchés, des difficultés d'investissement, ou de la qualité incertaine des semences disponibles. Ces contraintes sont autant de facteurs qui les empêchent de s'investir pleinement dans l'activité agricole, certains privilégient des stratégies de diversification familiale des revenus comme le travail urbain intermittent, le travail dans les mines, ou la migration nationale et internationale.

Les communautés rurales sont également piégées dans des situations de dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure (distributions de semences, d'intrants, d'aliments), souvent entretenues par les politiques publiques et des services techniques sous-dotés, ainsi que par certaines organisations internationales. La mise en place d'infrastructures sans impliquer au préalable les futurs usagers ou la diffusion de bonnes pratiques agricoles sans prendre en compte les réalités paysannes sont autant de freins pour les agriculteurs pour continuer à investir durablement dans les activités agricoles.

Les contraintes agroécologiques récurrentes, comme les épisodes climatiques extrêmes, les ravageurs et l'érosion des sols sont également à prendre en compte. Enfin, la croissance démographique accentue la pression sur les ressources naturelles (terres cultivables, pâturages, forêts, eaux de surface et souterraines), aggravant les difficultés et les risques de malnutrition pour les habitants, dans un pays où plusieurs enfants souffrent de malnutrition chronique et de carences alimentaires liées principalement à une alimentation peu diversifiée.

B. Diagana

de participer au curage manuel des canaux d'irrigation et de drainage

-le débouchage des canaux de circulation pour faciliter la navigation.

Lutte contre la sesamie

Ce ravageur cause des importants dégâts aux cultures de décrue et derrière barrage, le département a pris des mesures appropriées pour atténuer les pertes au niveau de la production agricole :

Formation des paysans sur les techniques 'utilisation raisonnée de ce produit

Distribution de 70 tonnes de pesticide micro-granulé contre les foreurs de tiges de céréales au profit des agriculteurs touchés par ce problème phytosanitaire

En matière de crédit agricole, les agriculteurs éprouvent parfois de réelles difficultés à assurer leurs remboursements en cas de mauvaises récoltes consécutives à l'irrégularité des pluies ou autres calamités telles que le péril acridien ou des inondations. Pour faire face à ces difficultés, des séances de formation pratique et sur le tas, relatives à la bonne gestion, à l'organisation, aux rôles et responsabilités des organes de gestion et à la réglementation ont été organisées au profit des membres des instances dirigeantes. Beaucoup des séances de sensibilisation et d'information ont également été réalisées au profit des paysans pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs dettes.

Foncier agricole

Depuis plusieurs années, les changements climatiques ont accentué la pression sur le foncier. En effet, le phénomène de dégradation de l'environnement entraîne une mobilité des populations des régions les plus arides vers les régions les moins arides du pays. Les géographes qualifient un tel phénomène de « basculement démographique » qui ira en s'intensifiant avec le changement climatique. Il justifie le recul drastique du nomadisme dans ce pays. Les zones qui connaîtront de fortes pressions foncières du fait de ce basculement démographique sont la zone maritime et particulièrement la zone de la vallée du fleuve Sénégal en ce qui concerne l'accès aux terres agricoles et pastorales. La sécurisation foncière individuelle ou collective, est un élément essentiel pour encourager les producteurs dans l'investissement et le maintien des aménagements, ouvrages et équipements et pour améliorer leur productivité

Beaucoup de contraintes et de défis entravent le développement du secteur agricole. Mais l'espoir est permis. D'énormes opportunités existent. Les ressources en terres du pays sont estimées à 20.000.000 ha aptes à diverses activités économiques agricoles, pastorales et sylvicoles. En outre, à la charnière du monde arabe et de l'Afrique sud saharienne, la Mauritanie se situe à moins de cinq heures de vol et à cinq jours de mer de l'Europe qui présente un marché potentiel très important.

Mais le poids des contraintes techniques, socio-économiques, structurelles, organisationnelles nécessitent encore une attention plus approfondie et des mesures plus hardies pour relever les défis.



ISO 9001

CERTIFICATION



مطبعة المزايا
Imprimerie Al Mazaya



Nous poussons toujours plus loin nos engagements envers vous.
L'imprimerie Al Mazaya est fière de vous annoncer l'obtention de
la certification **ISO 9001** version 2015.

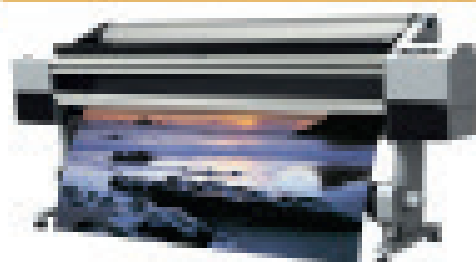
Impression offset



Impression numerique



Impression banderoles



Nos Services

- Agenda
- Bloc Note Standard/ Personnalisé
- Cahier
- Carte de Visite
- Chemise à rabat
- Carnet de souche
- Dépliant
- Papier en-tête
- Impression personnalisée
- Etc

we

print

in Mauritania

www.imprimerie-mazaya.com

43 33 01 23 - 43 33 02 03 | bonjour@imprimerie-mazaya.com